BUDGET DE DÉPENSES
2001-2002

VOLUME IV

Message du Président du Conseil du trésor
et renseignements supplémentaires

Québec
Conseil du trésor

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-21313-4

Dépôt légal, 1er trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Les informations touchant le Budget de dépenses 2001-2002 se retrouvent dans quatre volumes :

Volume I : *Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*
Volume II : *Crédits des ministères et organismes*
Volume III : *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*
Volume IV : *Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

Le Volume I regroupe les informations se rapportant à l'Assemblée nationale et aux personnes désignées par cette dernière, c'est-à-dire le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Protecteur du citoyen. La section portant sur l'Assemblée nationale comprend le message de son président, suivi des crédits 2001-2002 et du plan annuel de gestion des dépenses pour la prochaine année financière. L'autre section présente les crédits et les plans annuels de gestion de dépenses de chacune des personnes désignées.

Le Volume II présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2001-2002 en distinguant les crédits, le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais aussi les crédits et les dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

Le Volume III regroupe les *Plans annuels de gestion des dépenses* élaborés par chacun des ministères en vertu de la *Loi sur l'Administration publique* (2000, c. 8); ces plans présentent les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques déposés à l'Assemblée nationale. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Le Volume IV débute par un message du Président du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations additionnelles sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

Table des matières

Page

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR III

CHAPITRE 1 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002 3

1. La croissance des dépenses en 2001-2002 3
2. La croissance des dépenses de programmes en 2001-2002 4
3. L'objectif de dépenses et les ressources additionnelles allouées pour 2001-2002 6

Annexe A : Variation de l'enveloppe de dépenses des portefeuilles entre 2001-2002 et 2000-2001 15

CHAPITRE 2 - LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001 19

1. L'évolution de la prévision de dépenses en 2000-2001 19
2. La variation des dépenses de programmes en 2000-200121 21
3. Les crédits additionnels autorisés en 2000-2001 21

CHAPITRE 3 - LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002 PAR GRANDES CATÉGORIES ET BÉNÉFICIAIRES 25

1. Vue d'ensemble de la répartition des dépenses 26
2. Les dépenses pour la rémunération 30
3. Les dépenses de fonctionnement 33
4. Les dépenses de capital 36
5. Les dépenses d'intérêt 40
6. Les dépenses de support 44
7. Les dépenses relatives à la provision pour créances douteuses et autres 48

Annexe A : Répartition du budget de dépenses 2001-2002 par grandes catégories 49

Annexe B : Répartition du budget de dépenses 2001-2002 par bénéficiaires 50

Table des matières

CHAPITRE 4 - L'EFFECTIF APPARAISSANT AUX CRÉDITS 2001-2002 53

1. L'effectif des secteurs public et parapublic en 2000-2001 54
2. L'effectif des ministères et organismes au cours de la dernière décennie 55
3. L'effectif prévu en 2000-2001 56
4. L'effectif prévu en 2001-2002 58
5. Recrutement et rajeunissement de la fonction publique 58
6. Les étudiants stagiaires dans le cadre d'un programme d'étude 59
7. Les étudiants d'été et les stagiaires nouveaux diplômés 59

Annexe A : L'effectif assujetti à la Loi sur la fonction publique 60
Annexe B : Évolution de l'effectif présenté au *Budget de dépenses 2001-2002* 61
Annexe C : Effectif total en 2000-2001 et 2001-2002 pour les ministères et organismes apparaissant au *Budget de dépenses 2001-2002* 62

CHAPITRE 5 – LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 65

1. Introduction 65
2. S'engager à livrer des services de qualité : la gestion axée sur les résultats 66
3. Assouplir le mode de gestion pour atteindre de meilleurs résultats 69
4. Rendre compte des résultats afin de renforcer l'imputabilité devant les parlementaires 74
5. Conclusion 74

Annexe A : Ministères et organismes budgétaires assujettis de facto à la gestion par résultat 75
Annexe B : Organismes non budgétaires qui peuvent être désignés par leur ministre aux fins de la gestion par résultat 78

CHAPITRE 6 - LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2001-2002 83

1. Le total des investissements en immobilisations prévus en 2001-2002 83
2. Les investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités et les institutions culturelles 85
3. Les investissements en immobilisations dans les ministères et les fonds spéciaux 89
4. Les investissements en immobilisations des organismes consolidés, autres que les fonds spéciaux 90

Table des matières

CHAPITRE 7 - LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS 95

1. Le périmètre comptable du gouvernement 95
2. Les organismes et les fonds spéciaux consolidés 96
3. Les dépenses consolidées du gouvernement 97
4. Les prévisions de résultats des organismes et fonds spéciaux consolidés 98

Annexe A : Résultats des organismes et des fonds spéciaux 101
Annexe B : Entreprises du gouvernement 105
Annexe C : Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire 106

CHAPITRE 8 - LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE 109

1. L'objet des comptes à fin déterminée 109
2. Les données relatives aux comptes à fin déterminée 110

Annexe A : Paiements et autres débits prévus en 2001-2002 111

CHAPITRE 9 - LE BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002 PAR MISSIONS 115

1. Les grandes missions de l'État 115
2. La structure des différentes missions pour 2001-2002 117
3. L'évolution des missions de 1997-1998 à 2001-2002 123

Annexes : Dépenses par missions, portefeuilles et programmes 124

CHAPITRE 10 - PORTRAIT DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET ÉLÉMENTS DE COMPARAISON 135

1. L'évolution globale des dépenses depuis 1991-1992 136
2. L'évolution des dépenses par grands secteurs 141
3. Comparaison du niveau des dépenses gouvernementales avec d'autres juridictions 150
4. Comparaisons du niveau des dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation 154

Annexe A : Synthèse de l'évolution des indicateurs de dépenses, entre 1991-1992 et 2001-2002 160

ANNEXES – INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 161

Annexe A : Évolution des dépenses sur 15 ans 162
Annexe B : Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec 163
Annexe C : Dépenses par portefeuilles de 1986-1987 à 2001-2002 164

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

BIEN GÉRER POUR MIEUX SERVIR LE CITOYEN
ET FAIRE PROGRESSER LE QUEBEC

1. *BIEN GÉRER, C'EST PRENDRE LA JUSTE MESURE DE NOTRE CAPACITÉ DE DÉPENSER*

La vitalité de l'économie et l'équilibre des finances publiques ont permis de faire progresser le Québec au cours des dernières années.

La santé financière de notre État national nous permet de faire les bons choix, de répondre aux besoins de la population et de façonner le développement du Québec. Dès lors que l'énorme déficit de six milliards de dollars a été éliminé et que les rentrées fiscales s'accélèrent, les attentes à l'égard de l'État sont grandes.

Ces résultats encourageants ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue les nombreux défis qu'il nous reste à relever ensemble. Nous avons la dette par habitant la plus élevée au Canada. Il nous faut continuer de réduire notre fardeau fiscal.

La population a fait de durs sacrifices pour mettre fin à quarante ans de déficit. Cette expérience douloureuse nous a enseigné l'importance d'ajuster nos dépenses aux moyens dont nous disposons réellement. Il nous faut à tout prix éviter une nouvelle escalade incontrôlée des dépenses gouvernementales.

L'équilibre des finances publiques et le contrôle des dépenses demeurent des préoccupations constantes pour notre gouvernement. C'est la meilleure façon de nous assurer que l'État puisse continuer de contribuer au développement du Québec. C'est aussi la seule façon de garantir aux générations futures des services publics de qualité.

Je suis fier de présenter, pour la prochaine année financière, le budget de dépenses d'un gouvernement financièrement responsable. Le contrôle rigoureux des dépenses se poursuit. Le poids des dépenses de programmes dans l'économie est réduit à 18,5 % du produit intérieur brut québécois.

Dépenses de programmes en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

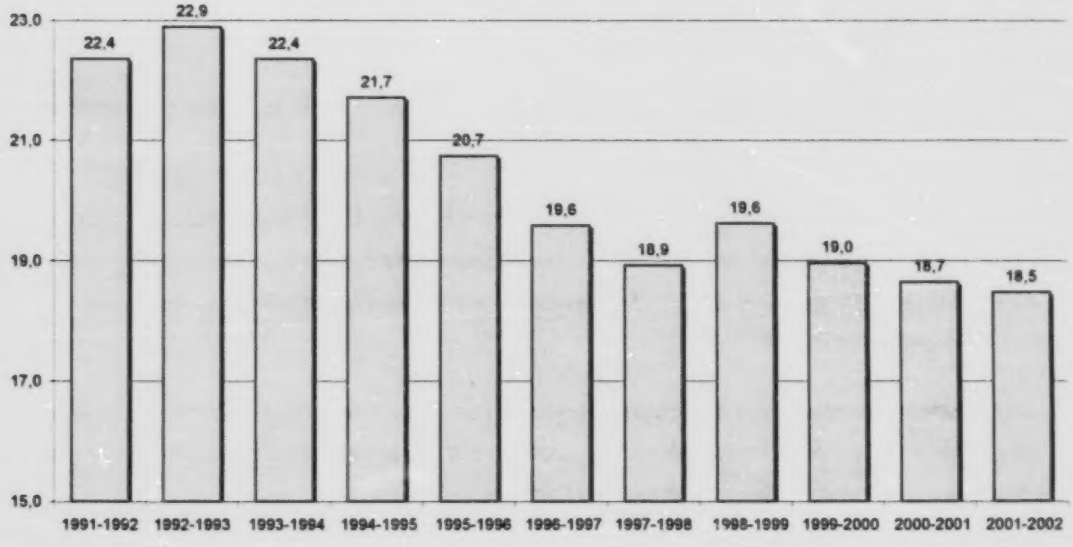

2. *BIEN GÉRER, C'EST INVESTIR DANS LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS ET DEMEURER SOLIDAIRES*

À nouveau cette année, l'équilibre des finances publiques nous permet, tout en réduisant les impôts, d'investir un peu plus dans les priorités des Québécois. En 2001-2002, le Budget de dépenses des programmes passe à 41,9 milliards de dollars, ce qui est presque 2,5 milliards de dollars de plus que celui présenté au début de l'année financière 2000-2001.

Les trois quarts de ces ressources additionnelles sont affectés à la santé et à l'éducation. Les autres ajouts de ressources servent à renforcer la solidarité sociale et à favoriser le développement de l'emploi et de l'économie, plus particulièrement dans les régions.

Répartition des ressources additionnelles de 2,5 milliards de dollars en 2001-2002

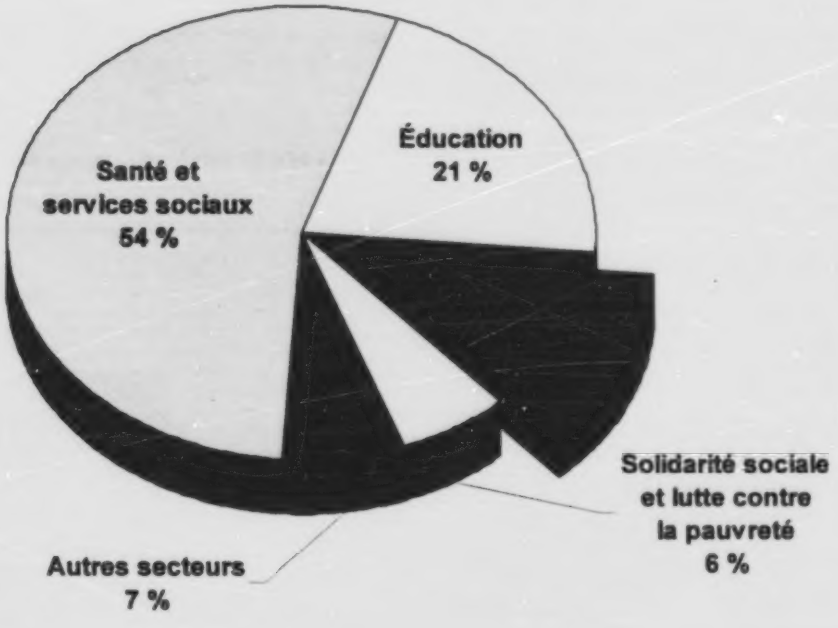

Santé et services sociaux

Le secteur de la santé et des services sociaux demeure l'une des grandes priorités de notre gouvernement. Les investissements faits dans ce secteur en 2001-2002 totalisent 1,3 milliard de dollars, ce qui représente plus de la moitié de la croissance budgétaire.

Ces ressources additionnelles servent à trois fins :

- *799 millions de dollars pour l'équilibre financier du réseau ainsi que pour le maintien et l'amélioration des services;*
- *493 millions de dollars pour le financement de la croissance des coûts, notamment pour les salaires et les dépenses de fonctionnement;*
- *42 millions de dollars pour, d'une part, améliorer les services destinés aux jeunes et à leur famille et, d'autre part, reconduire le programme de services à domicile dispensés par des entreprises de l'économie sociale.*

L'engagement du gouvernement en matière de santé ne se dément pas. Depuis quatre ans, le budget alloué au secteur de la santé et des services sociaux a été majoré de quelque 30 %, passant de 12,9 milliards de dollars à 16,7 milliards de dollars. Le gouvernement s'assurera que les sommes investies donnent des résultats concrets et qu'elles contribuent à l'accessibilité des services dans les milieux où persistent les problèmes.

Évolution des dépenses dans le secteur de la santé et des services sociaux depuis 1997-1998 (en millions de dollars)

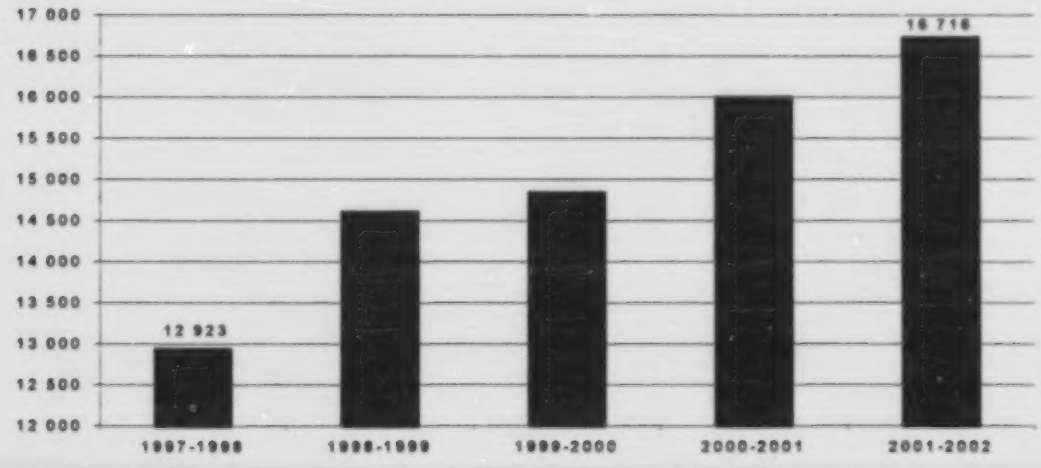

Éducation

L'éducation est plus que jamais la clé de voûte de la prospérité. C'est pourquoi le gouvernement continue d'investir d'importantes sommes afin de favoriser la réussite scolaire. Depuis 1997-1998, le budget de l'éducation s'est accru de 1,2 milliard de dollars. En 2001-2002, ce budget atteint 10,6 milliards de dollars, soit environ le quart des dépenses de programmes.

Les ressources additionnelles allouées à ce secteur en 2001-2002 s'élèvent à 528 millions de dollars. Elles se répartissent comme suit :

- *100 millions de dollars pour poursuivre les investissements consentis l'an dernier à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, investissements qui s'élèvent à 1,0 milliard de dollars en trois ans;*
- *350 millions de dollars pour financer la croissance des coûts dans ce secteur, notamment les augmentations salariales et les services de garde en milieu scolaire;*
- *47 millions de dollars pour la réalisation du plan d'action « Agir tôt pour réussir », plan comportant un ajout graduel de ressources qui atteindra à terme quelque 180 millions de dollars annuellement pour la bonification des ratios maître/élèves en maternelle et au 1er cycle du primaire et l'ajout de personnel pour le soutien pédagogique et professionnel;*
- *31 millions de dollars pour apporter les bonifications annoncées au régime d'aide financière aux études.*

Ces investissements traduisent notre confiance en la jeunesse. Le Québec, rappelons-le, consacre à l'éducation un effort financier plus important que la majorité des pays de l'OCDE.

Évolution des dépenses dans le secteur de l'éducation depuis 1997-1998 (en millions de dollars)

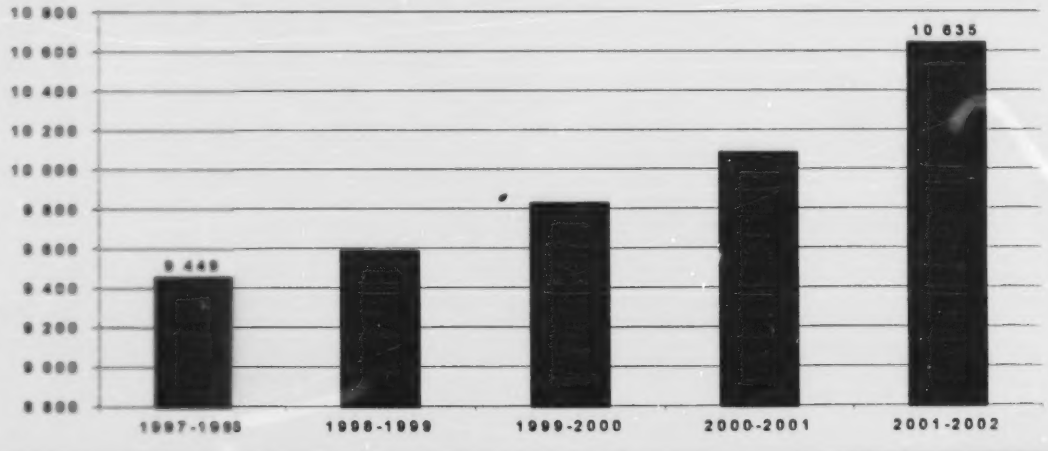

Économie et Régions

L'un des défis majeurs du Québec moderne est de maintenir le cap sur la prospérité et d'en faire bénéficier davantage les régions. Le Québec a besoin de toutes ses régions pour prospérer.

Le plan d'action gouvernemental pour le développement des régions ressources prévoit des investissements de 461 millions de dollars en quatre ans dont 338 millions de dollars au chapitre des dépenses. Les dépenses prévues au plan d'action s'élèvent à près de 100 millions de dollars en 2001-2002.

D'autres mesures sont annoncées au Discours sur le Budget afin de favoriser la croissance économique et la création d'emplois. Ces mesures ont un impact budgétaire de 80 millions de dollars en 2001-2002 et de plus d'une centaine de millions au cours des années suivantes. Ainsi, le niveau des engagements pris dans le cadre du « Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi » (FAIRE) est haussé de 250 millions de dollars, ce qui nécessite des ressources additionnelles de 49 millions de dollars pour la prochaine année financière.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, le coût des travaux effectués en 2001-2002 à même le « Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier » s'élève à près de 865 millions de dollars, en hausse de 155 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les nouveaux investissements annoncés dans ces infrastructures seront de 415 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

À Tourisme Québec, une enveloppe de 25 millions de dollars est allouée pour la promotion et le développement touristique.

L'ensemble des initiatives prises en faveur de l'économie et des régions nécessitent des ressources additionnelles de 289 millions de dollars en 2001-2002. Ces initiatives aideront les régions à mieux prendre leur place dans la nouvelle économie et apporteront un soutien accru aux milieux ruraux tout en contribuant à maintenir la position concurrentielle du Québec sur les marchés mondiaux.

Solidarité sociale et lutte contre la pauvreté

Depuis 1994, le taux de chômage au Québec est passé de 13,3 % à 8,4 %. La création d'emplois aidant, plus de 100 000 ménages ont quitté les programmes de sécurité du revenu pour retourner sur le marché du travail.

Le Québec moderne ne peut tolérer que le progrès économique se traduise par un élargissement de l'écart entre les riches et les pauvres et laisse dans la pauvreté un nombre encore élevé de familles et de jeunes.

La situation financière nous permet de consacrer plus de ressources à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, pour nous assurer que tous puissent bénéficier des fruits de la croissance. D'ailleurs, comme l'a indiqué le Premier ministre dans son discours d'ouverture prononcé le 22 mars, le gouvernement présentera un plan de lutte contre la pauvreté portant autant sur la prévention que sur l'aide directe aux plus vulnérables. À cet égard, le Budget de dépenses prévoit des ressources additionnelles pour majorer les prestations d'aide sociale des personnes sans contrainte sévère à l'emploi et pour favoriser l'insertion sur le marché du travail des prestataires d'aide sociale de longue durée.

Les enfants et les familles continuent d'être au cœur de l'action gouvernementale. Le déploiement des services de garde à 5 $ dans toutes les régions du Québec se poursuit. C'est l'une des pièces maîtresses de notre régime de soutien à la famille et à l'enfance. Voilà pourquoi l'enveloppe budgétaire allouée au secteur « Famille et enfance » continue de croître de façon importante. La hausse est de 9,2 % en 2001-2002 et de 31 % en quatre ans.

Tous ces investissements permettent de renforcer le filet de sécurité sociale que les Québécoises et Québécois se sont donné au fil des ans, l'un des plus généreux en Amérique du Nord.

3. *BIEN GÉRER, C'EST STABILISER LA CROISSANCE DES DÉPENSES À 3 %*

Depuis un an, c'est près de 2,5 milliards de dollars qui ont été ajoutés dans les programmes publics. Le Budget de dépenses de programmes 2000-2001 est passé de 39,5 milliards de dollars en début d'année à 40,7 milliards de dollars en fin d'année. Pour 2001-2002, ce budget s'établit à 41,9 milliards de dollars.

D'une année à l'autre, les dépenses de programmes augmentent de 1,2 milliard de dollars, ce qui représente une croissance de 3 %. C'est le même rythme de croissance qui est fixé pour 2002-2003.

En ce qui concerne les dépenses du service de la dette, elles s'élèvent à 7,2 milliards de dollars en 2001-2002. Au total, le Budget de dépenses du gouvernement s'établit donc à 49,2 milliards de dollars en 2001-2002, soit 3,1 % de plus que pour l'exercice précédent.

Pour les années 2001 et 2002, il est prévu que la croissance nominale du produit intérieur brut québécois sera de 4 % annuellement. C'est donc dire que la progression des dépenses restera inférieure à celle du PIB. La prudence en matière de dépenses s'impose d'autant plus que pointent les premiers signes d'un ralentissement économique à l'échelle nord-américaine.

Budget de dépenses 2001-2002

	2001-2002	2000-2001	Variation	
	M$	**M$**	**M$**	**%**
Dépenses de programmes	41 929,1	40 690,8	1 238,3	3,0
Service de la dette	7 243,0	6 996,0	247,0	3,5
DÉPENSES TOTALES	49 172,1	47 686,8	1 485,3	3,1

4. BIEN GÉRER, C'EST MODERNISER L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Au cours de la dernière année, l'État québécois a franchi une étape importante de sa modernisation avec l'adoption par l'Assemblée nationale, le 25 mai dernier, de la Loi sur l'administration publique. *Il s'agit de la plus importante réforme de la gestion gouvernementale qui ait été entreprise depuis 30 ans, soit depuis la création du Conseil du trésor, le 1er avril 1971. Si cette importante loi a vu le jour, c'est grâce au sens de l'État et à l'acharnement de mon prédécesseur, monsieur Jacques Léonard.*

L'objectif premier de cette loi, c'est le service au citoyen. L'administration gouvernementale vit actuellement un changement de culture profond. De plus en plus, les services aux citoyens sont gérés, en toute transparence, à partir d'objectifs connus et en rendant compte publiquement des résultats obtenus.

Depuis l'adoption de la loi, toute la fonction publique québécoise s'est mise à la tâche pour concrétiser la volonté du législateur. Le processus de modernisation est sur la bonne voie. Les résultats obtenus à ce jour démontrent la capacité d'innover du personnel de la fonction publique et son engagement à être encore davantage au service des citoyens :

- *Les ministères rendent publiques leurs déclarations de services aux citoyens et ils déposent leurs plans stratégiques à l'Assemblée nationale;*

- *Les plans annuels de gestion des dépenses déposés dans le cadre du Budget de dépenses 2001-2002 servent à préciser les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés aux plans stratégiques;*

- *Le Budget de dépenses 2001-2002 comporte un ensemble de nouveaux mécanismes pour assouplir la gestion budgétaire et inciter les ministères et organismes à une saine gestion;*

- *Les règles qui régissent la prestation de services aux citoyens sont simplifiées, notamment certaines de celles appliquées par les organismes centraux.*

De plus, des règles générales peuvent faire l'objet d'adaptations particulières lorsque cela conduit à une plus grande efficacité dans la prestation de services aux citoyens. À cet effet, des ententes de gestion avec le Conseil du trésor sont à venir au cours des prochaines semaines dans la perspective d'un meilleur service aux citoyens.

Enfin, la Loi sur l'administration publique *a pour effet de renforcer l'imputabilité devant les parlementaires. Ces derniers disposent maintenant d'une information de meilleure qualité pour juger de la performance administrative des ministères et des organismes. Les rapports annuels de gestion qui seront publiés à la fin de l'année financière 2001-2002 rendront compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs annoncés dans les plans stratégiques et les plans annuels de gestion des dépenses des ministères.*

5. *BIEN GÉRER, C'EST PARTAGER NOS VALEURS DE SOLIDARITÉ ET CONTINUER DE PROGRESSER AVEC LES MOYENS DISPONIBLES*

Le Budget de dépenses 2001-2002 témoigne de la volonté du gouvernement de répondre aux besoins de la population tout en continuant de gérer avec rigueur.

Nos moyens nous permettent d'investir encore plus pour la santé, l'éducation et la création d'emplois. Ils nous permettent aussi d'investir davantage dans la solidarité sociale et la lutte contre la pauvreté, notamment en partageant notre richesse avec les plus démunis de la société et en agissant énergiquement pour développer toutes les régions du Québec.

Le Québec poursuit sa route sur la voie de la modernité. L'État québécois est animé par le désir de bien servir les citoyens.

Encore une fois, le gouvernement du Québec s'affirme comme le gouvernement national de tous les Québécoises et Québécois.

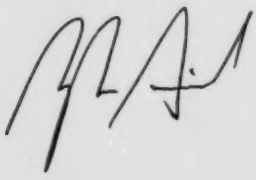

SYLVAIN SIMARD

CHAPITRE 1

LE BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002

CHAPITRE 1

LE BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002

Ce chapitre présente les principales données relatives au *Budget de dépenses 2001-2002*, dans son ensemble et ainsi que par portefeuilles. On y présente le relèvement de l'objectif de dépenses effectué depuis le Discours sur le budget 2000-2001 et la croissance des dépenses observée par rapport à 2000-2001.

Les données budgétaires de ce chapitre correspondent à celles présentées au *Budget de dépenses 2001-2002* et ne comprennent pas, par conséquent, l'effet de la consolidation des organismes gouvernementaux et des fonds spéciaux.

1. LA CROISSANCE DES DÉPENSES EN 2001-2002

En 2001-2002, les dépenses de programmes atteignent 41 929,1 M$, en hausse de 1 238,3 M$ ou 3,0 % par rapport à celles de 2000-2001.

Les dépenses du service de la dette augmentent, quant à elles, de 247,0 M$ passant de 6 996,0 M$ en 2000-2001 à 7 243,0 M$ prévues en 2001-2002. Il s'agit d'une variation de 3,5 %.

Le Budget de dépenses, incluant le service de la dette, s'élève à 49 172,1 M$ en 2001-2002, en croissance de 3,1 % ou 1 485,3 M$ par rapport à l'exercice précédent.

Il est à noter que la part des dépenses de programmes dans l'économie du Québec a évolué à la baisse au cours des années 1990. En 2001-2002, les dépenses de programmes représentent 18,5 % du produit intérieur brut québécois. La croissance des dépenses en 2001-2002 entraîne une hausse de la dépense de programmes per capita qui passe ainsi de 5 519 $ en 2000-2001 à 5 667 $ en 2001-2002.

Tableau 1.1 : Budget de dépenses 2001-2002

	2001-2002	2000-2001	Variation	
	M$	M$	M$	%
Dépenses de programmes	41 929,1	40 690,8	1 238,3	3,0
Service de la dette	7 243,0	6 996,0	247,0	3,5
DÉPENSES TOTALES	49 172,1	47 686,8	1 485,3	3,1

2. LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2001-2002

La croissance des dépenses de programmes en 2001-2002 totalise 1 238,3 M$. Elle se répartit pour l'essentiel entre quatre portefeuilles ministériels : Santé et Services sociaux; Éducation; Famille, Enfance et Condition féminine; Affaires municipales et Métropole.

L'ensemble des autres portefeuilles montrent une diminution de 284,8 M$. Cette décroissance se retrouve principalement au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui montre une diminution de 187,6 M$ due en bonne part à une situation économique favorisant la réinsertion des prestataires de la sécurité du revenu au marché du travail. Par ailleurs, certains ministères ont obtenu des budgets non récurrents en 2000-2001.

Le tableau 1.2 montre la croissance des dépenses de programmes en 2001-2002 et sa répartition selon les principaux portefeuilles.

Tableau 1.2 : Croissance des dépenses de programmes en 2001-2002

	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable 2000-2001	Variation	
	M$	M$	M$	%
Santé et Services sociaux	16 715,8	15 992,8	723,0	4,5
Éducation	10 634,8	10 078,9	555,9	5,5
Famille, Enfance et Condition féminine	1 677,6	1 536,5	141,1	9,2
Affaires municipales et Métropole	1 445,9	1 342,8	103,1	7,7
Autres portefeuilles	11 455,0	11 739,8	(284,8)	(2,4)
DÉPENSES DE PROGRAMMES	41 929,1	40 690,8	1 238,3	3,0

L'enveloppe de dépenses 2001-2002 allouée au portefeuille « Santé et Services sociaux » augmente de 723,0 M$ par rapport à la dépense probable de 2000-2001. Le relèvement du budget de dépenses couvre la croissance des coûts, notamment celle des salaires et des dépenses de fonctionnement, soit 499,3 M$. Il comprend également une croissance de 237,7 M$ pour couvrir l'amélioration et le maintien des services dont 154,0 M$ pour la hausse du coût des médicaments pour les personnes âgées et les prestataires de la sécurité du revenu. Enfin, une variation de 42,0 M$ s'explique par les mesures du Discours sur le budget concernant les services à domicile ainsi que les services pour les jeunes et leur famille.

Au ministère de l'Éducation, l'enveloppe de dépenses 2001-2002 est en hausse de 555,9 M$ par rapport à la dépense probable 2000-2001. La hausse couvre le coût des conventions collectives incluant les régimes de retraite, soit 252,6 M$, et la progression des autres coûts, soit 125,3 M$. Elle comprend en outre un montant de 100,0 M$ pour poursuivre les investissements consentis à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse, investissements qui s'élèvent à 1 000,0 M$ en trois ans. Le solde de la croissance comprend 47,3 M$ qui s'ajoutent pour le plan d'action « Agir tôt pour réussir » et 30,7 M$ à l'aide financière aux études.

Au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », l'enveloppe de dépenses 2001-2002 augmente de 141,1 M$ par rapport à la dépense probable pour 2000-2001. Cette augmentation découle de la poursuite du développement des places à contribution réduite pour les services de garde éducatifs à la petite enfance ainsi que de l'impact des ajustements au programme des prestations familiales.

Le budget de dépenses du ministère des Affaires municipales et de la Métropole présente une hausse de 103,1 M$ en 2001-2002 par rapport à la dépense probable pour 2000-2001. La hausse se situe au programme d'assainissement des eaux et s'explique principalement par la comptabilisation à ce programme de dépenses qui étaient auparavant financées par le Fonds spécial de financement des activités locales.

En ce qui concerne l'ensemble des autres portefeuilles, le budget de dépenses 2001-2002 est en baisse de 284,8 M$ par rapport à la dépense probable 2000-2001. Tel que mentionné précédemment, cette baisse se situe en grande partie au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit 187,6 M$ et résulte de la bonne tenue de l'économie. Par ailleurs, certains portefeuilles ont obtenu des sommes non récurrentes en 2000-2001, ce qui explique des variations à la baisse. C'est le cas du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avec une diminution de 50,0 M$, du ministère de la Culture et des Communications avec une variation de 52,0 M$ et du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie avec une variation de 35,9 M$.

L'annexe A compare, pour chacun des portefeuilles, l'enveloppe de dépenses 2001-2002 à la dépense probable 2000-2001.

3. L'OBJECTIF DE DÉPENSES ET LES RESSOURCES ADDITIONNELLES ALLOUÉES POUR 2001-2002

Les enveloppes de dépenses de programmes ont fait l'objet de relèvements pour 2000-2001 et 2001-2002. Ces relèvements portent le niveau des dépenses de programmes à 40 690,8 M$ en 2000-2001 et à 41 929,1 M$ en 2001-2002.

Le niveau de dépenses de programmes a été relevé de 1 187,4 M$ en 2000-2001 et un relèvement additionnel de 1 238,3 M$ est consenti en 2001-2002. Au total, les ressources additionnelles allouées en 2001-2002, en incluant le redressement comptable de 43,4 M$ effectué pour représenter les données sur la même base, totalisent 2 469,1 M$ par rapport au niveau de dépenses de programmes 2000-2001 prévu à 39 460,0 M$ en début d'année financière.

Le secteur de la santé et des services sociaux en reçoit à lui seul plus de la moitié et le secteur de l'éducation, près du quart. Ensemble, ces deux secteurs accaparent 75 % des ressources additionnelles allouées depuis le début de l'année financière 2000-2001.

Les ressources additionnelles allouées pour l'économie et les régions représentent, quant à elles 12 % de l'ensemble des ressources allouées. Celles allouées pour la solidarité sociale, qui comprennent les mesures annoncées au Discours sur le budget pour lutter contre la pauvreté et la poursuite du développement des places en services de garde, représentent 6 %. Enfin, les autres secteurs reçoivent 7 % des ressources additionnelles.

Le graphique 1.1 illustre la répartition des ressources additionnelles allouées pour l'exercice budgétaire 2001-2002 depuis le dépôt des crédits 2000-2001.

Graphique 1.1 : Répartition des ressources additionnelles allouées pour 2001-2002 depuis le dépôt des crédits 2000-2001 (2 469,1 M$)

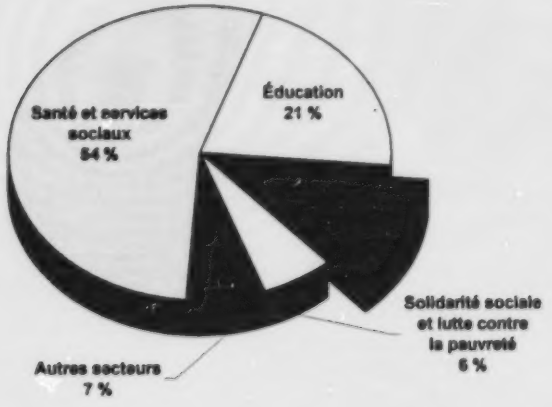

Ces ressources additionnelles se traduisent par un relèvement du niveau des dépenses de 2 469,1 M$ par rapport aux crédits initiaux 2000-2001. Celles-ci sont ainsi réparties : 1 334,4 M$ au secteur de la santé et des services sociaux, 527,6 M$ au secteur de l'éducation, 289,2 M$ à l'économie et aux régions, 153,5 $ pour la solidarité sociale et la lutte contre la pauvreté et enfin, 164,4 M$ pour l'ensemble des autres secteurs.

Le tableau 1.3 montre la répartition des ressources additionnelles allouées pour 2001-2002.

Tableau 1.3 : Répartition des ressources additionnelles allouées pour 2001-2002 depuis le dépôt des crédits 2000-2001

	En M$	En %
NIVEAU DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 2000-2001 PRÉVU EN DÉBUT D'ANNÉE FINANCIÈRE	39 460,0	
PLUS : Relèvement du niveau de dépenses		
- Santé et services sociaux	1 334,4	54
- Éducation	527,6	21
- Économie et régions	289,2	12
- Solidarité sociale et lutte contre la pauvreté	153,5	6
- Autres secteurs	164,4	7
	2 469,1	100
DÉPENSES DE PROGRAMMES 2001-2002	41 929,1	

Santé et services sociaux

Les ressources additionnelles allouées au secteur de la santé et des services sociaux pour 2001-2002 totalisent 1 334,4 M$, soit 611,4 M$ débutant au cours de l'exercice 2000-2001 et 723,0 M$ additionnels pour l'exercice 2001-2002.

Une partie importante des ressources additionnelles couvre l'évolution du coût des services existants. Un montant de 493,3 M$ couvre la croissance des coûts, notamment celle des salaires et des dépenses de fonctionnement. Une somme de 799,1 M$ est affectée au maintien et à l'amélioration des services ainsi qu'à l'équilibre financier du réseau. Cette somme comprend notamment 225,0 M$ pour le rétablissement des bases budgétaires du réseau, 191,6 M$ pour les services médicaux et 189,0 M$ pour le programme d'assurance médicaments. Tel qu'annoncé au Discours sur le budget, des ressources additionnelles de 42,0 M$ sont allouées, soit 10,0 M$ pour l'amélioration des services pour les jeunes et leur famille et 32,0 M$ pour reconduire le programme de services à domicile dispensés par des entreprises de l'économie sociale.

Le tableau 1.4 résume l'allocation faite de la hausse des dépenses consentie au secteur de la santé et des services sociaux pour l'année budgétaire 2001-2002.

Tableau 1.4 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2001-2002 à la santé et aux services sociaux

	2001-2002
	M$
- Financement de la croissance des coûts (salaires et fonctionnement)	493,3
- Maintien et amélioration des services et équilibre financier du réseau	799,1
- Mesures du Discours sur le budget : services pour les jeunes et services à domicile	42,0
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	1 334,4

Depuis quatre ans, les dépenses du secteur de la santé et des services sociaux se sont accrues de quelque 30 %, passant de 12 922,5 M$ à 16 715,8 M$ en 2001-2002. En outre, les dépenses de ce secteur accaparent une part sans cesse plus importante de l'ensemble des dépenses de programmes. En 1997-1998, elles représentaient 36,4 % des dépenses alors qu'en 2001-2002, elles représentent 39,9 % du budget de dépenses de programmes.

Graphique 1.2 : Évolution des dépenses dans le secteur de la santé et des services sociaux depuis 1997-1998

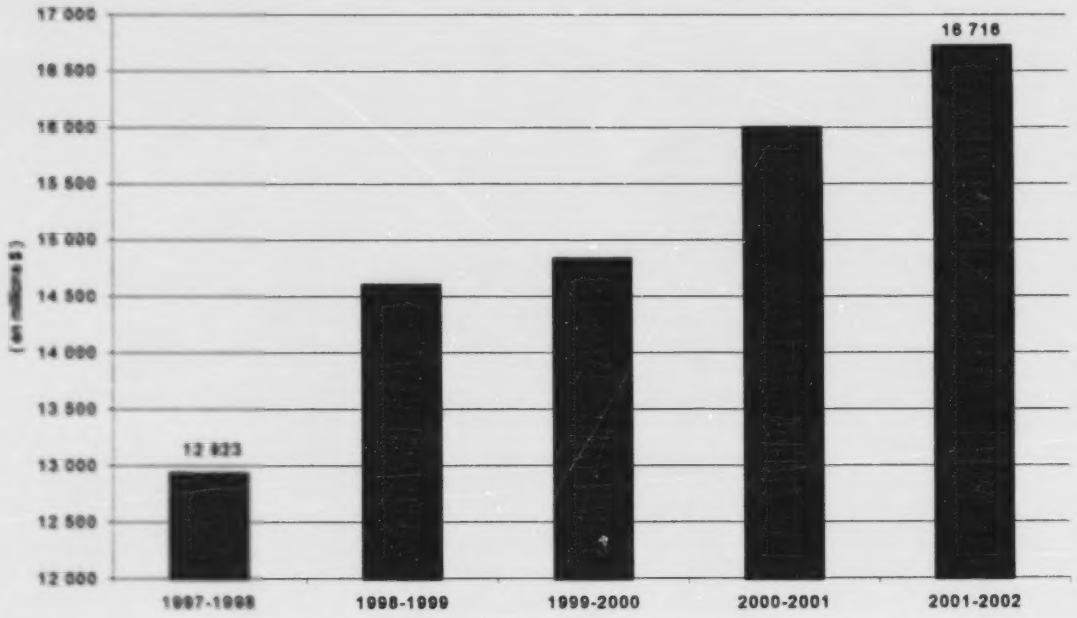

Éducation

Les ressources additionnelles allouées à l'éducation s'élèvent à 527,6 M$. Cette somme s'explique essentiellement par la croissance de 2001-2002, soit 349,6 M$ pour l'évolution des coûts de rémunération et de fonctionnement, 100,0 M$ pour poursuivre les investissements consentis à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse. Le solde de la croissance comprend un montant de 47,3 M$ qui s'ajoute pour le plan d'action « Agir tôt pour réussir » et un montant de 30,7 M$ pour la bonification de l'aide financière aux études.

Tableau 1.5 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2001-2002 en faveur de l'éducation

	2001-2002 M$
- Financement de la croissance des coûts (salaires, clientèles et autres)	349,6
- Investissements en éducation consécutifs au Sommet du Québec et de la jeunesse	100,0
- Agir tôt pour réussir	47,3
- Mesures du Discours sur le budget : bonification de l'aide financière aux études	30,7
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	527,6

Depuis quatre ans, les dépenses du secteur de l'éducation se sont accrues de plus de 12 %, passant de 9 448,6 M$ à 10 634,8 M$ en 2001-2002. Les dépenses de ce secteur représentent 25 % de l'ensemble des dépenses de programmes.

Graphique 1.3 : Évolution des dépenses dans le secteur de l'éducation depuis 1997-1998

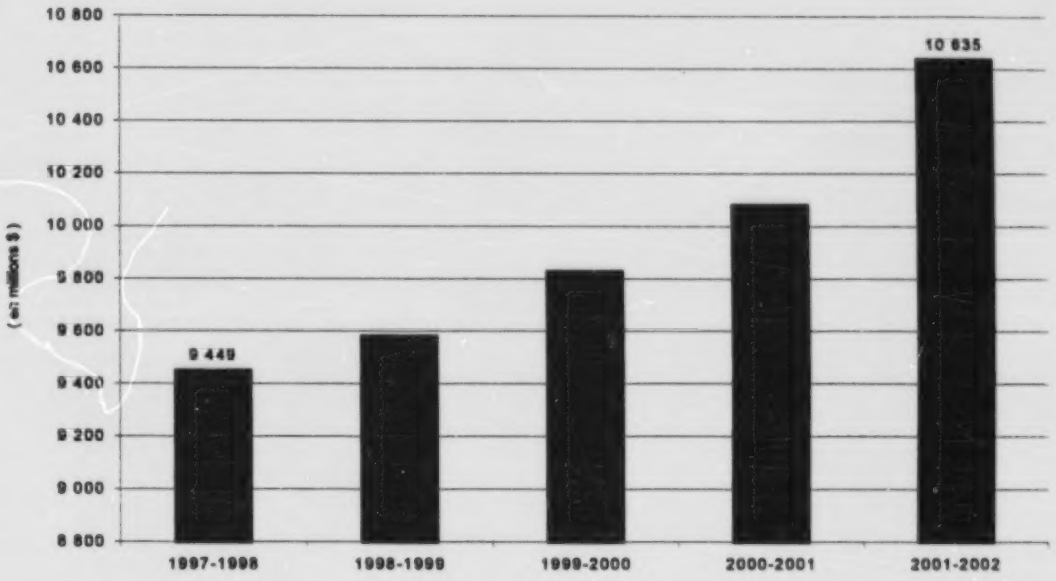

Économie et Régions

Le Discours sur le budget comporte un plan d'action en faveur des régions ressources totalisant des investissements de 461,1 M$ en quatre ans, dont 337,6 M$ au chapitre des dépenses de programmes dans divers portefeuilles. Le ministère des Régions reçoit plus de 80 % de cette somme, soit 274,2 M$ et 37,5 M$ sont prévus au ministère des Finances. Le solde est réparti comme suit : 10,9 M$ au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 5,0 M$ au ministère de l'Industrie et du Commerce, 4,4 M$ au ministère des Ressources naturelles et 5,6 M$ dans d'autres ministères.

L'impact budgétaire des dépenses prévues dans le cadre du Plan d'action des régions ressources se chiffre à 96,5 M$ en 2001-2002. Outre le Plan d'action, d'autres rehaussements sont alloués au secteur de l'économie et des régions. Notamment, des investissements importants sont prévus au budget routier. Depuis le budget initial de 2000-2001, les crédits ont été augmentés de 87,5 M$ à ce chapitre.

Graphique 1.4 : Impact du Plan d'action des régions ressources pour les ministères concernés de 2000-2001 à 2003-2004 (337,6 M$ sur quatre ans)

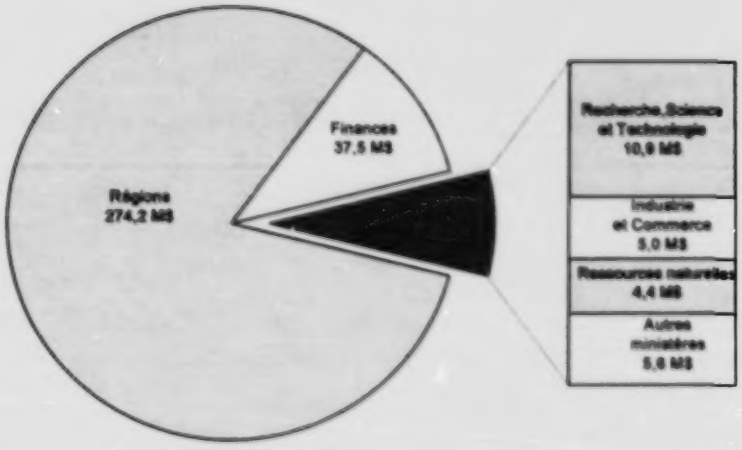

Les mesures du Discours sur le budget prévoient par ailleurs des interventions totalisant 79,8 M$ pour la création d'emplois dont une hausse de 49,0 M$ du programme FAIRE (Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi). Enfin, les efforts additionnels de promotion touristique représentent un montant de 25,4 M$. Au total, depuis le budget initial 2000-2001, des ressources additionnelles totalisant 289,2 M$ ont été allouées à l'économie et aux régions.

Tableau 1.6 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2001-2002 en faveur de l'économie et des régions

	2001-2002 M$
- Financement du plan d'action des régions ressources	96,5
- Construction et entretien des infrastructures de transport et aide financière au réseau routier local	87,5
- Mesures du Discours sur le budget	79,8
- Promotion et développement de l'offre touristique	25,4
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	289,2

Solidarité sociale et lutte contre la pauvreté

Les ressources additionnelles allouées au titre de la solidarité sociale et pour la lutte contre la pauvreté comprennent un montant de 121,5 M$, principalement pour la poursuite du développement des places à contribution réduite pour les services de garde éducatifs à la petite enfance. Le Budget de dépenses 2001-2002 prévoit en outre une somme additionnelle de 32,0 M$ prévue au Fonds de suppléance pour majorer les prestations d'aide sociale des personnes sans contrainte sévère à l'emploi et pour favoriser l'insertion en emploi des prestataires d'aide sociale de longue durée.

Tableau 1.7 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2001-2002 en faveur de la solidarité sociale et la lutte contre la pauvreté

	2001-2002 M$
- Politique familiale	121,5
- Mesures du Discours sur le budget : mesures pour lutter contre la pauvreté	32,0
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	153,5

Autres secteurs

Les ressources additionnelles allouées aux autres secteurs depuis le début de l'année financière 2000-2001 s'élèvent à 164,7 M$. Une somme de 48,5 M$ couvre la croissance des coûts salariaux et de fonctionnement. Le Discours sur le budget prévoit des mesures affectant divers secteurs totalisant 37,5 M$. Notamment, le ministère de la Culture et des Communications reçoit une somme additionnelle de 9,8 M$. Enfin, une hausse de 21,8 M$ est consentie pour la lutte contre le crime organisé. Un solde de 56,9 M$ constitue le relèvement net du niveau de dépenses de l'ensemble des autres secteurs.

Tableau 1.8 : Répartition des ressources additionnelles allouées en 2001-2002 en faveur des autres secteurs

	2001-2002
	M$
- Financement de la croissance des coûts	48,5
- Mesures du Discours sur le budget	37,5
- Lutte contre le crime organisé	21,8
- Autres	56,9
RELÈVEMENT TOTAL DES DÉPENSES	164,7

Annexe A

Variation de l'enveloppe de dépenses des portefeuilles entre 2001-2002 et 2000-2001 [1]

	Budget de dépenses 2001-2002	Dépense probable [1] 2000-2001	Variation	
	M$	M$	M$	%
Assemblée nationale[2]	84 020,2	80 667,2	3 353,0	4,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[2]	43 575,1	42 611,2	963,9	2,3
Affaires municipales et Métropole	1 445 863,1	1 342 750,8	103 112,3	7,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	627 152,2	677 127,3	(49 975,1)	(7,4)
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique[3]	558 103,4	490 973,0	67 130,4	(3,1) [5]
Conseil exécutif	71 090,6	61 179,8	9 910,8	16,2
Culture et Communications	479 858,9	531 840,1	(51 981,2)	(9,9) [5]
Éducation	10 634 797,2	10 078 899,1	555 898,1	5,5
Emploi et Solidarité sociale	3 913 596,6	4 101 150,1	(187 553,5)	(4,7) [5]
Environnement	193 977,7	234 907,6	(40 929,9)	(17,4)
Famille, Enfance et Condition féminine[4]	1 677 649,8	1 536 456,0	141 193,8	9,2
Faune et Parcs	113 990,5	147 193,2	(33 202,7)	(22,6)
Finances (excluant le service de la dette)	571 084,4	465 299,7	105 784,7	4,4 [5]
Industrie et Commerce	144 109,8	265 790,3	(121 680,5)	(47,5) [5]
Justice	468 729,3	469 419,5	(690,2)	(0,1)
Recherche, Science et Technologie	221 538,7	257 446,0	(35 907,3)	(13,9)
Régions	194 326,5	143 581,7	50 744,8	24,3 [5]
Relations avec les citoyens et Immigration	180 106,2	179 308,8	797,4	0,4
Relations internationales	105 656,4	102 358,7	3 297,7	3,2
Ressources naturelles	310 447,2	337 415,2	(26 968,0)	(8,0)
Revenu	683 863,5	709 611,1	(25 747,6)	(3,6)
Santé et Services sociaux	16 715 816,9	15 992 783,2	723 033,7	4,5
Sécurité publique	745 584,6	745 268,3	316,3	–
Tourisme, Loisir et Sport	138 839,9	134 343,9	4 496,0	3,3
Transports	1 531 516,2	1 490 542,8	40 973,4	2,7
Travail	73 805,1	71 877,4	1 927,7	2,7
DÉPENSES DE PROGRAMMES	41 929 100,0	40 690 802,0	1 238 298,0	3,0

[1] La dépense probable 2000-2001 a été redressée pour adopter la même présentation qu'en 2001-2002.

[2] Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée Nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le volume I.

[3] Au portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique », le pourcentage de variation a été calculé en excluant le programme « Fonds de suppléance » car ce programme est constitué de provisions ayant pour but de pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir au cours de l'exercice financier dans l'ensemble des portefeuilles.

[4] Un redressement a été effectué afin de présenter les dépenses 2000-2001 sur la même base qu'en 2001-2002. Ce redressement entraîne, pour 2000-2001, une hausse du budget de dépenses de 43,4 M$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

[5] Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2000-2001 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles. En conséquence, le pourcentage de variation a été calculé en ajoutant à la dépense probable les virements de provisions vers d'autres ministères effectués en 2000-2001.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2000-2001

Ce chapitre vise à faire le point sur l'évolution de la prévision de dépenses depuis le début de l'année financière 2000-2001. Les données relatives aux dépenses de programmes et au service de la dette correspondent aux dépenses présentées au *Livre des crédits 2000-2001* et ne comprennent pas, par conséquent, l'effet de la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

1. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DE DÉPENSES 2000-2001

Tel qu'illustrée au tableau 2.1 de la page suivante, la prévision de dépenses publiée lors du dépôt des crédits 2000-2001 s'établissait à 46 253,4 M$. Selon cette prévision, la dépense de programmes s'élevait à 39 503,4 M$ et le service de la dette à 6 750,0 M$.

Le niveau des dépenses de programmes 2000-2001 a été relevé de 1 187,4 M$ par rapport à la prévision initiale. Une partie de cette variation s'explique par la majoration de 590,0 M$ des dépenses 2000-2001 annoncée lors de la Synthèse des opérations financières publiée par le ministère des Finances au 30 septembre 2000. Une autre partie provient des mesures annoncées au Discours sur le budget 2001-2002 qui ont un impact de 188,9 M$ en 2000-2001. Les autres dépenses additionnelles, qui s'élèvent à 408,5 M$, se retrouvent dans différents portefeuilles.

L'augmentation de 1 187,4 M$ des dépenses de programmes 2000-2001 se répartit principalement comme suit :

— 188,9 M$ à titre de mesures annoncées au Discours sur le budget 2001-2002 ayant un impact en 2000-2001, soit : 20,0 M$ pour la conversion de la tour du Stade Olympique de Montréal en édifice à bureaux; 35,6 M$ pour des mesures de soutien accru au développement de la culture; 40,0 M$ pour le programme du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi; 35,0 M$ comme appui à l'Institut national d'optique; 34,3 M$ pour le plan de développement des régions ressources; et 24,0 M$ pour diverses autres mesures;

— 611,4 M$ dans le secteur de la santé et des services sociaux, soit d'une part 411,4 M$ pour le réseau dont 307,0 M$ en raison de facteurs de croissance des coûts dans le réseau et 50,0 M$ pour les derniers impacts des conventions collectives et relativités salariales et 54,4 M$ pour divers dépassements reliés notamment à la marche mondiale des femmes et au coût de traitements de radio-oncologie aux Etats-Unis; et d'autre part, 200,0 M$ en raison de l'impact des nouvelles ententes avec les fédérations médicales conclues après le début de l'année financière ainsi que des coûts additionnels du programme de médicaments pour les personnes âgées et les prestataires de la sécurité du revenu;

— 126,0 M$ en raison de divers dépassements au portefeuille « Affaires municipales et Métropole » dont 60,0 M$ pour refléter les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal au cours de l'an 2000;

— 95,0 M$ résultant du fait que le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide sociale a diminué moins rapidement que prévu lors du dépôt du Livre des crédits de 2000-2001;

— 69,8 M$ en raison de versements additionnels effectués dans le cadre du programme de branchement des familles à Internet;

— 51,4 M$ pour refléter la modification du calendrier de versement de l'aide financière à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2001;

— 44,9 M$ dû à divers dépassements et périmés dans un ensemble de ministères.

Pour sa part, le service de la dette a été revu à la hausse de 246,0 M$. Cette révision s'explique principalement par un dollar canadien plus faible que prévu initialement vis-à-vis le dollar américain et le yen japonais.

Tableau 2.1 : Évolution de la prévision de dépenses 2000-2001[1]

	Dépenses de programmes M$	Service de la dette M$	Dépenses totales M$
Prévision fixée en début d'année[2]	39 503,4	6 750,0	46 253,4
PLUS : Changements à la prévision			
— Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2000 : hausse de dépenses	590,0	-	590,0
— Discours sur le budget 2001-2002 : impact des mesures annoncées	188,9	-	188,9
— Autres dépenses additionnelles	408,5	246,0	654,5
	1 187,4	246,0	1 433,4
DÉPENSE PROBABLE	40 690,8	6 996,0	47 686,8

[1] Données ne comprenant pas la consolidation des organismes et fonds spéciaux.

[2] La prévision initiale de 39 460,0 M$ a été redressée afin de présenter les dépenses 2000-2001 sur la même base qu'en 2001-2002. Ce redressement entraîne une hausse des dépenses de 43,4 M$ en 2000-2001 vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

2. LA VARIATION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES EN 2000-2001

Depuis le dépôt des crédits 2000-2001, des changements sont intervenus non seulement dans la prévision de dépenses de programmes 2000-2001 mais aussi dans les résultats de l'exercice 1999-2000. Sur la base de ces données révisées, le tableau 2.2 montre comment la dépense probable de 2000-2001 se compare aux résultats de 1999-2000.

Globalement, les dépenses ont augmenté de 4,9 % en 2000-2001. Les dépenses de programmes sont en hausse de 5,1 % alors que le service de la dette connaît une croissance de 3,6 %.

Tableau 2.2 : Croissance des dépenses en 2000-2001

	Probable 2000-2001	Réel 1999-2000	Variation	
	M$	M$	M$	%
Dépenses de programmes	40 690,8	38 704,8	1986,0	5,1
Service de la dette	6 996,0	6 751,5	244,5	3,6
DÉPENSES TOTALES	47 686,8	45 456,3	2 230,5	4,9

3. LES CRÉDITS ADDITIONNELS AUTORISÉS EN 2000-2001

En début d'année financière 2000-2001, les crédits présentés à l'Assemblée nationale totalisaient 46 509,8 M$ dont 39 759,8 M$ pour les dépenses de programmes et 6 750,0 M$ pour le service de la dette et les intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Le total des crédits supplémentaires déposés à l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2000-2001 s'établit à 1 058,9 M$, soit des crédits de 615,0 M$ déposés en décembre 2000 et des crédits de 443,9 M$ déposés en mars 2001. Ces crédits supplémentaires ont servi à financer des dépenses additionnelles encourues en cours d'année. Plus de la moitié de ces crédits supplémentaires se retrouvent dans deux portefeuilles, soit 465,0 M$ au portefeuille « Santé et Services sociaux » et 159,1 M$ au portefeuille « Affaires municipales et Métropole ». Les autres crédits supplémentaires, pour l'année 2000-2001, se retrouvent principalement dans quatre portefeuilles : 95,0 M$ à « Emploi et Solidarité sociale », 78,0 M$ à « Finances », 63,7 M$ à « Culture et Communications » et 51,4 M$ à « Transports ».

Ces crédits supplémentaires excluent les crédits de 405,4 M$ autorisés par le mandat spécial numéro 1, émis le 9 mars 2001, pour le versement de prestations et subventions payables le ou vers le 1er avril 2001.

Par ailleurs, le niveau des crédits permanents a été révisé à la hausse de 550,7 M$. Cette variation résulte en partie d'une augmentation de 304,7 M$ des crédits permanents touchant les dépenses de programmes en raison principalement de la hausse des régimes de retraite ainsi que la hausse de la provision pour mauvaises créances au portefeuille « Revenu ». L'autre partie résulte de la hausse de 246,0 M$ du coût du service de la dette.

Tableau 2.3 : Conciliation entre les crédits autorisés et la dépense probable 2000-2001

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses totales
	M$	M$	M$
CRÉDITS INITIAUX	39 759,8	6 750,0	46 509,8
Crédits supplémentaires #1 2000-2001[1]	615,0	-	615,0
Crédits supplémentaires #2 2000-2001	443,9	-	443,9
Crédits permanents : variation	304,7	246,0	550,7
CRÉDITS TOTAUX	41 123,4	6 996,0	48 119,4
MOINS : Crédits affectés au budget d'investissements			
- Prêts, Placements et Avances	(531,0)	-	(531,0)
- Immobilisations	(157,1)	-	(157,1)
MOINS : Crédits non dépensés	(133,7)	-	(133,7)
PLUS : Dépenses d'amortissement[2]	345,8	-	345,8
PLUS : Redressement[3]	43,4	-	43,4
DÉPENSE PROBABLE	40 690,8	6 996,0	47 686,8

[1] Les crédits supplémentaires #1 2000-2001 comprennent des crédits votés de 415,0 M$ et des crédits permanents de 200,0 M$.

[2] Les dépenses d'amortissement ne nécessitent pas de crédits puisqu'elles n'entraînent pas de déboursés et qu'elles reflètent le coût d'utilisation d'immobilisations autorisées à même des crédits déjà votés par l'Assemblée nationale.

[3] Un redressement a été effectué afin de présenter les dépenses 2000-2001 sur la même base qu'en 2001-2002. Ce redressement entraîne une hausse des dépenses de 43,4 M$ en 2000-2001, vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

CHAPITRE 3

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002 PAR GRANDES CATÉGORIES ET PAR BÉNÉFICIAIRES

Ce chapitre présente les dépenses regroupées par grandes catégories et réparties selon les bénéficiaires. Les catégories reflètent la nature des dépenses encourues par le gouvernement alors que les bénéficiaires indiquent à qui les ressources sont destinées.

Les dépenses apparaissant dans ce chapitre ne comprennent pas les organismes et les fonds spéciaux consolidés. De plus, la répartition des dépenses de transfert par catégories est, dans certains cas, établie sur une base estimative. Elle peut donc être révisée d'une année à l'autre.

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

Répartition des dépenses totale selon les supercatégories

Aux volumes I et II du *Budget de dépenses*, les dépenses de chacun des portefeuilles sont ventilées par supercatégories. Cette ventilation permet d'établir que le budget de dépenses 2001-2002 est affecté comme suit : 71,4 % à des dépenses de « Transfert », 14,7 % au Service de la dette et 13,9 % à des dépenses d'opération de fonctionnement et autres catégories.

En ce qui concerne les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial », les dépenses sont de plus, réparties par catégories et par bénéficiaires.

Le tableau 3.1 présente la ventilation des dépenses de l'ensemble des portefeuilles par supercatégories et catégories.

Tableau 3.1 : Budget de dépenses 2001-2002 par supercatégories et catégories

	CATÉGORIES							
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Autres	Total	
SUPERCATÉGORIES	M$	M$	M$	M$	M$	M$	M$	%
Rémunération	2 712,1	—	—	—	—	—	2 712,1	5,5
Fonctionnement	—	1 943,9	—	—	—	—	1 943,9	4,0
Transfert	20 354,0	2 959,8	1 331,9	1 582,7	8 864,6	—	35 093,0	71,3
Affectation à un fonds spécial	378,9	213,2	224,5	125,4	858,5	—	1 800,5	3,7
Créances douteuses et autres	—	—	—	—	—	379,6	379,6	0,8
Dépenses de programmes	23 445,0	5 116,9	1 556,4	1 708,1	9 723,1	379,6	41 929,1	85,3
Service de la dette	—	—	—	7 243,0	—	—	7 243,0	14,7
TOTAL	23 445,0	5 116,9	1 556,4	8 951,1	9 723,1	379,6	49 172,1	100,0

Répartition des dépenses de programmes selon les catégories

Le graphique 3.1 montre le budget de dépenses 2001-2002 en fonction des grandes catégories pour l'ensemble des dépenses de programmes. De plus, l'annexe A présente la répartition des dépenses par grandes catégories pour chacun des portefeuilles.

Les dépenses imputées à la rémunération en 2001-2002 s'établissent à 23 445,0 M$ et comptent pour 55,9 % des dépenses de programmes. La rémunération englobe les salaires, les contributions d'employeur au titre des régimes de retraite ainsi que celles versées aux différents régimes étatiques établis et aux régimes d'assurance collective. Elle inclut la rémunération des professionnels de la santé et celle des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation ainsi que de la fonction publique.

Les dépenses de support s'élèvent à 9 723,1 M$, soit 23,2 % des dépenses de programmes. Cette catégorie comprend les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et autres partenaires du gouvernement.

Graphique 3.1 : Dépenses de programmes 2001-2002 par grandes catégories : 41 929,1 M$[1]

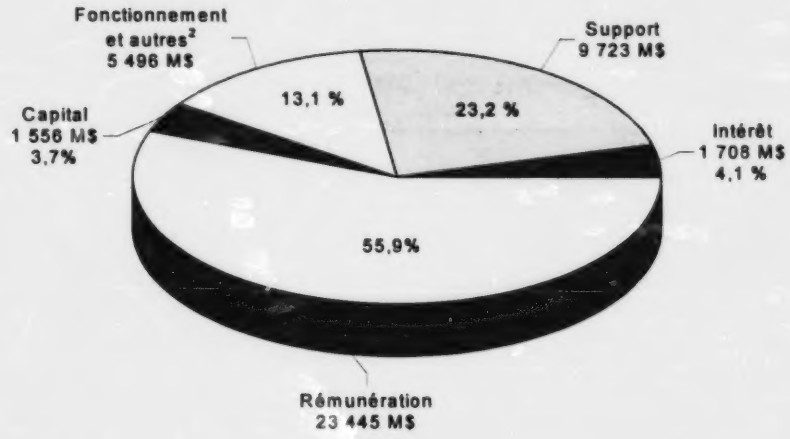

1 Les données de ce graphique proviennent du tableau 3.1.

2 Les dépenses de fonctionnement comprennent les variations aux provisions pour créances douteuses et autres.

Les dépenses de fonctionnement et autres comptent pour 13,1 % des dépenses de programmes, soit 5 496,5 M$. Elles comprennent, notamment, les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation. Sont incluses aussi les dépenses reliées à l'amortissement des immobilisations des ministères et organismes.

Les dépenses en capital atteignent à 1 556,4 M$, soit 3,7 % des dépenses de programmes. Elles comprennent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, soit le coût des immobilisations des bénéficiaires, soit le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires. Enfin, les dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée représentent 4,1 % des dépenses de programmes, soit 1 708,1 M$.

Répartition des dépenses de programmes selon les bénéficiaires

Les groupes de bénéficiaires utilisés pour ventiler les dépenses de transfert au Budget de dépenses sont les suivants : les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement, les personnes, les municipalités, les organismes à but non lucratif, les entreprises et les organismes d'État.

Le graphique 3.2 répartit, selon les bénéficiaires, les dépenses de programmes 2001-2002. Il inclut aussi les dépenses d'opération propres aux ministères afin de représenter l'ensemble des dépenses de programmes 2001-2002.

Graphique 3.2 : Dépenses de programmes 2001-2002 par bénéficiaires : 41 929,1 M$

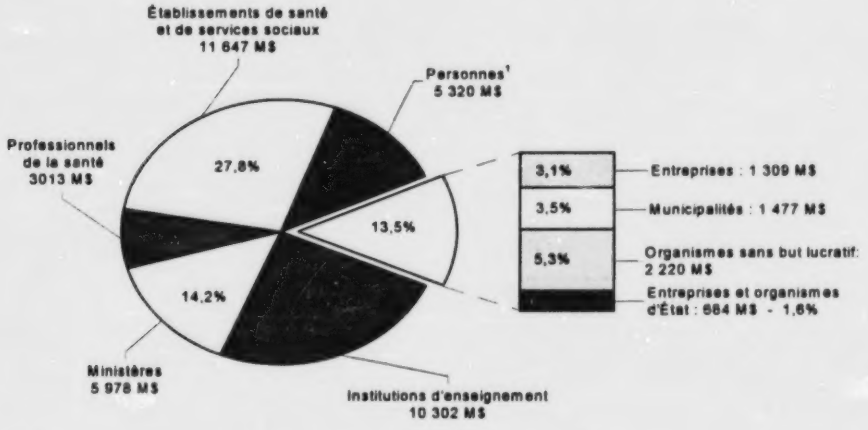

[1] Cette rubrique comprend, entre autres, les mesures d'aide à l'emploi et les mesures d'aide financière pour l'insertion sociale et économique et la protection sociale du portefeuille Emploi et Solidarité sociale, le coût du régime d'assurance maladie du Québec (sauf l'administration et la rémunération des professionnels de la santé), les prestations familiales, l'aide financière aux parents pour les frais de garde, l'aide financière aux études ainsi que l'aide juridique.

Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec 11 646,6 M$, ainsi que les institutions d'enseignement, avec 10 301,8 M$, totalisent 52,4 % des dépenses de programmes prévues en 2001-2002.

Les dépenses destinées aux personnes s'élèvent à 5 319,5 M$, soit 12,7 %, des dépenses de programmes. La rémunération des professionnels de la santé compte pour 3 012,9 M$ et représente 7,2 % des dépenses de programmes.

Une portion de 13,5 % des dépenses de programmes, soit 5 670,6 M$ est affectée aux divers autres bénéficiaires, soit les entreprises, les municipalités, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

Les dépenses des ministères, avec 5 977,7 M$, représentent 14,2 % des dépenses de programmes.

Le tableau 3.2 résume la répartition des dépenses de programmes prévues en 2001-2002 selon les bénéficiaires pour les principaux portefeuilles.

La répartition des dépenses par bénéficiaires est présentée pour chaque portefeuille à l'annexe B.

Tableau 3.2 : Répartition par bénéficiaires des dépenses de programmes prévues en 2001-2002

	Santé et Services sociaux	Éducation	Emploi et Solidarité sociale	Famille, Enfance et Condition féminine	Autres ministères	Total
	M$	M$	M$	M$	M$	M$
Ministères : dépenses d'opération	108,5	196,7	585,3	46,4	5 040,8	5 977,7
Établissements de santé et services sociaux	11 583,5	—	—	—	63,1	11 646,6
Professionnels de la santé	3 012,9	—	—	—	—	3 012,9
Institutions d'enseignement	—	10 126,2	96,7	—	78,9	10 301,8
Aide aux personnes	1 285,5	262,4	2 881,6	578,9	311,1	5 319,5
Aides aux entreprises	124,9	—	70,6	148,6	965,3	1 309,4
Aides aux municipalités	—	—	0,5	—	1 476,6	1 477,1
Autres bénéficiaires	600,5	49,5	278,9	903,8	1 051,4	2 884,1
Dépenses de programmes	16 715,8	10 634,8	3 913,6	1 677,7	8 987,2	41 929,1

Note : Les totaux peuvent différer à cause de l'arrondissement.

2. LES DÉPENSES POUR LA RÉMUNÉRATION

Les dépenses prévues en 2001-2002 pour la rémunération s'élèvent à 23 445,0 M$, représentant 55,9 % de l'ensemble des dépenses de programmes.

Plus de 50 % des dépenses de rémunération sont consacrées au secteur de la santé et des services sociaux en 2001-2002. Les dépenses de rémunération affectées au réseau de la santé et des services sociaux en 2001-2002 se chiffrent à 8 974,6 M$ et celles reliées aux professionnels de la santé à 3 012,9 M$.

La part revenant aux réseaux de l'éducation représente 33,6 % des dépenses de rémunération, avec 7 877,0 M$ en 2001-2002.

La part des ministères représente 13,2 % des dépenses totales de rémunération.

Le graphique 3.3 illustre la répartition de ces dépenses entre les différents bénéficiaires et les ministères.

Graphique 3.3 : Dépenses pour la rémunération en 2001-2002, par bénéficiaires : 23 445,0 M$

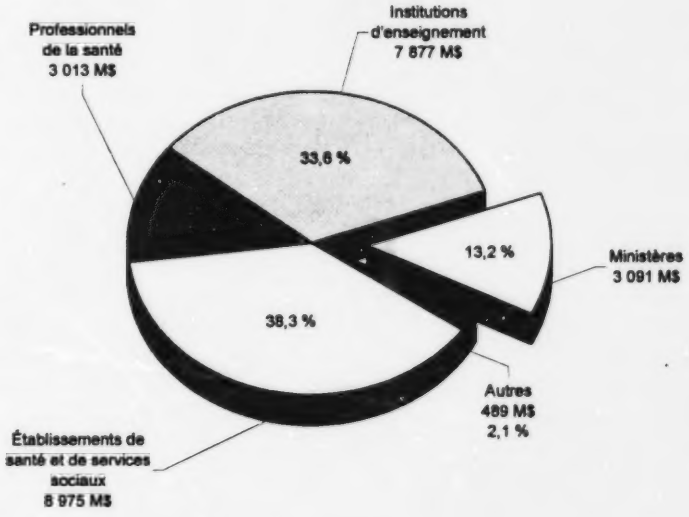

Le tableau 3.3 présente les dépenses affectées à la rémunération en 2001-2002 par grands portefeuilles et par bénéficiaires.

Tableau 3.3 : Dépenses prévues pour la rémunération en 2001-2002 [1]

	Salaires	Contributions de l'employeur			Total
		Régimes de retraite	Autres	Sous-total	
	M$	M$	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX					
Ministère	47,0	—	5,4	5,4	52,4
Établissements de santé et de services sociaux	7 648,6	468,3	857,7	1 326,0	8 974,6
Professionnels de la santé	3 012,9	—	—	—	3 012,9
Autres bénéficiaires	148,6	—	13,8	13,8	162,4
	10 857,1	468,3	876,9	1 345,2	12 202,3
ÉDUCATION					
Ministère	69,1	—	7,1	7,1	76,2
Institutions d'enseignement	6 676,9	537,2	662,9	1 200,1	7 877,0
Autres bénéficiaires	8,7	—	1,5	1,5	10,2
	6 754,7	537,2	671,5	1 208,7	7 963,4
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE					
Ministère	311,4	—	37,7	37,7	349,1
Autres bénéficiaires	7,0	—	0,9	0,9	7,9
	318,4	—	38,6	38,6	357,0
AUTRES					
Ministères	2 100,5	274,0	239,0	513,0	2 613,5
Autres bénéficiaires	260,5	19,0	29,3	48,3	308,8
	2 361,0	293,0	268,3	561,3	2 922,3
TOTAL	20 291,2	1 298,5	1 855,3	3 153,8	23 445,0
COMPARATIF 2000-2001	19 538,1	1 188,4	1 770,4	2 958,8	22 496,9

[1] Comprend les dépenses imputables à la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération », de la supercatégorie « Transfert » ainsi que de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

En comparant les dépenses prévues en 2001-2002 au comparatif de 2000-2001, une augmentation de 948,1 M$ est constatée. Cette hausse se répartit entre les éléments suivants : 753,1 M$ sont reliés à la croissance des salaires et 195,0 M$ à l'augmentation des contributions d'employeur.

La croissance totale des dépenses de rémunération en 2001-2002 par rapport à 2000-2001 se compose principalement :

— D'une augmentation de 419,1 M$ au secteur de la santé et des services sociaux reliée aux ajustements salariaux prévus aux ententes intervenues avec les salariés et les professionnels de la santé, à l'avancement du personnel du réseau dans les échelles salariales ainsi qu'à la croissance du volume d'ordonnances dans les services pharmaceutiques;

— D'une augmentation de 349,9 M$ aux réseaux de l'éducation, découlant des conventions collectives et des investissements additionnels réalisés dans les réseaux d'enseignement;

— D'une augmentation de 179,2 M$ aux ministères et organismes, principalement liée aux augmentations salariales accordées.

3. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 116,9 M$ en 2001-2002. La portion des dépenses attribuée aux ministères s'établit à 42,1 %, celle des établissements de la santé et des services sociaux à 38,9 %, celle des institutions d'enseignement à 16,0 %, et celle des autres bénéficiaires à 3,0 %.

Le graphique 3.4 illustre la répartition des dépenses affectées au fonctionnement, par bénéficiaires.

Graphique 3.4 : Dépenses de fonctionnement en 2001-2002, par bénéficiaires : 5 116,9 M$

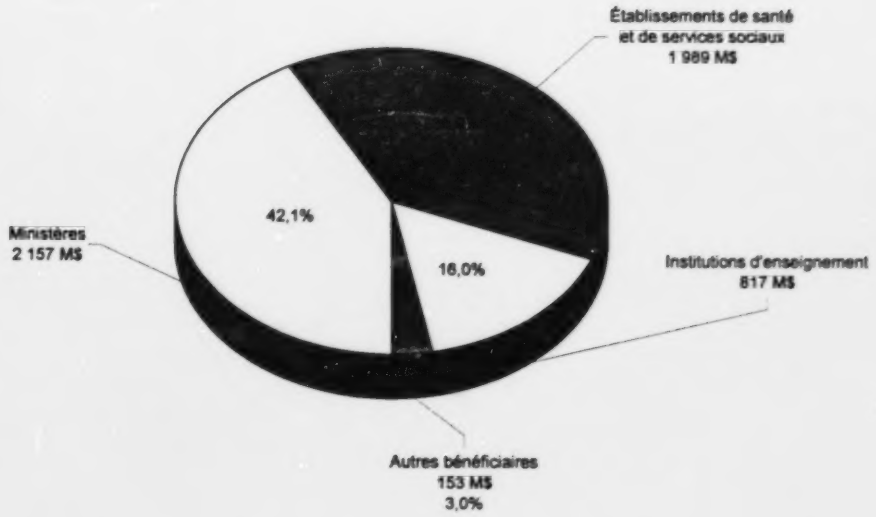

Le tableau 3.4 présente les dépenses de fonctionnement selon qu'elles sont encourues par les ministères et par le biais des dépenses de transfert.

Tableau 3.4 : Dépenses prévues pour le fonctionnement en 2001-2002

	Fonctionnement[1]	Transfert		Total
		Réseaux	Autres	
	M$	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Ministère	56,1	—	—	56,1
Établissements de santé et de services sociaux	—	1 989,3	—	1 989,3
Autres bénéficiaires	—	—	27,0	27,0
	56,1	1 989,3	27,0	2 072,4
ÉDUCATION				
Ministère	42,6	—	—	42,6
Institutions d'enseignement	—	817,1	—	817,1
Autres bénéficiaires	—	—	2,4	2,4
	42,6	817,1	2,4	862,1
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE				
Ministère	150,9	—	—	150,9
Autres bénéficiaires	—	—	1,7	1,7
	150,9	—	1,7	152,6
AUTRES				
Ministères	1 907,5	—	—	1 907,5
Autres bénéficiaires	—	—	122,3	122,3
	1 907,5	—	122,3	2 029,8
TOTAL	2 157,1	2 806,4	153,4	5 116,9
COMPARATIF 2000-2001	2 161,9	2 595,5	147,8	4 905,2

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Le niveau des dépenses affectées au fonctionnement s'est accru de 211,7 M$ en 2001-2002 par rapport à 2000-2001. La croissance est attribuable à une augmentation de 216,5 M$ des dépenses de fonctionnement associées aux dépenses de transfert et à une baisse de 4,8 M$ aux ministères. Les dépenses de fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux et celles des réseaux d'enseignement connaissent une hausse de 210,9 M$ et celles associées aux autres bénéficiaires, un accroissement de 5,6 M$.

Cet accroissement de 211,7 M$ résulte principalement des variations suivantes:

— au réseau de la santé et des services sociaux, l'augmentation de 151,6 M$ est essentiellement attribuable au maintien de la qualité des services destinés aux diverses clientèles desservies par le réseau;

— aux réseaux d'éducation, l'augmentation de 70,5 M$ est requise pour maintenir et préserver la qualité de l'enseignement et pour accroître les services éducatifs;

— au portefeuille « Sécurité publique », l'augmentation de 28,3 M$ provient des ressources additionnelles consacrées à la Sûreté du Québec notamment pour la lutte contre le crime organisé et pour l'optimisation de la sécurité sur le réseau autoroutier;

— au portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique », on constate une diminution de 71,3 M$ au Fonds de suppléance.

4. LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses prévues pour le capital totalisent 1 556,4 M$ pour 2001-2002, soit 32,9 M$ de plus que l'exercice précédent.

Un peu plus de la moitié du budget prévu est affecté aux municipalités et aux institutions d'enseignement, qui reçoivent respectivement 401,6 M$, soit 25,8 % et 363,2 M$, soit 23,3 %.

La portion reliée aux entreprises est de 239,3 M$, soit 15,4 % et celle des établissements de santé et de services sociaux s'établit à 212,2 M$, soit 13,7 %.

Les ministères et les autres bénéficiaires se répartissent les autres dépenses de capital, avec respectivement 224,5 M$, soit 14,4 % et 115,6 M$, soit 7,4 %. Pour les fins de l'illustration, les autres bénéficiaires comprennent les personnes, les organismes à but non lucratif et les entreprises et organismes d'État.

Le graphique 3.5 donne le portrait global de la répartition par bénéficiaires des dépenses de capital.

Graphique 3.5 : Dépenses de capital par bénéficiaires : 1 556,4 M$

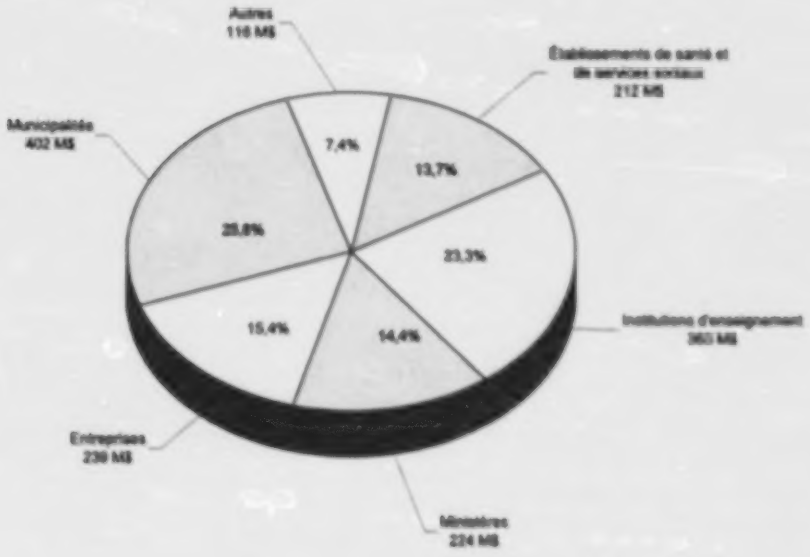

Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'interventions privilégiés par le gouvernement : les dépenses affectées au remboursement du principal sur la dette subventionnée, les dépenses affectées à des fonds spéciaux administrés par les ministères et les subventions pour des fins d'immobilisations.

Les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée sont de l'ordre de 957,4 M$ en 2001-2002 et représentent 61,5 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Les dépenses affectées aux fonds spéciaux administrés par les ministères s'élèvent à 224,5 M$, soit 14,4 %. Les subventions pour des fins d'immobilisations s'élèvent à 374,5 M$, soit 24,1 %.

Le graphique 3.6 répartit les dépenses de capital selon les modes d'interventions privilégiés par le gouvernement.

Graphique 3.6 : Dépenses de capital prévues en 2001-2002 : 1 556,4 M$

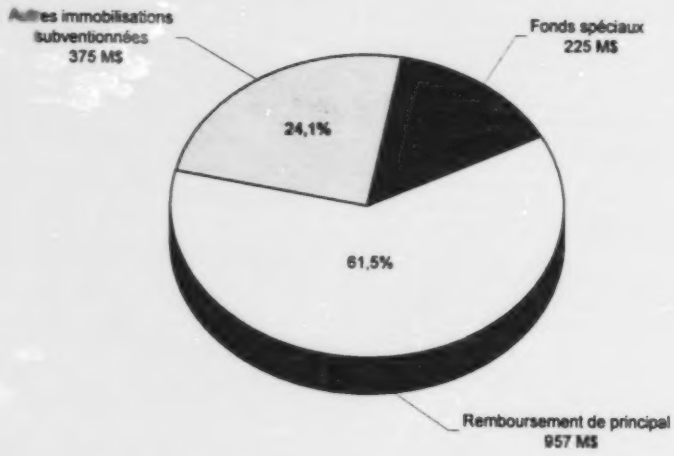

Le tableau 3.5 présente les dépenses de capital prévues en 2001-2002.

Tableau 3.5 : Dépenses de capital prévues en 2001-2002 par bénéficiaires

	Fonds spéciaux[1]	Immobilisations subventionnées		Total
		Remboursement du principal	Autres	
	M$	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX				
Établissements de santé et de services sociaux	—	192,4	19,8	212,2
Autres bénéficiaires	—	—	2,6	2,6
	—	192,4	22,4	214,8
ÉDUCATION				
Institutions d'enseignement	—	347,8	15,4	363,2
Autres bénéficiaires	—	—	2,0	2,0
	—	347,8	17,4	365,2
AUTRES				
Ministères	224,5	—	—	224,5
Aide aux entreprises	—	9,2	230,1	239,3
Aide aux municipalités	—	357,1	44,5	401,6
Autres bénéficiaires	—	50,9	60,1	111,0
	224,5	417,2	334,7	976,4
TOTAL	224,5	957,4	374,5	1 556,4
COMPARATIF 2000-2001	280,9	798,3	444,3	1 523,5

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Crédits affectés en capital aux fonds spéciaux

Les sommes allouées pour les dépenses de capital des fonds spéciaux connaissent une baisse de 56,4 M$, passant de 280,9 M$ en 2000-2001 à 224,5 M$ en 2001-2002.

Cette variation s'explique principalement par la fin des opérations du Fonds spécial de financement des activités locales, ce qui entraîne une diminution des dépenses de 88,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. On constate par contre une majoration de 34,4 M$ des dépenses comptabilisées au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Les dépenses pour le remboursement du principal

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements acquis par les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les établissements de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux municipalités dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, aux institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

Les dépenses relatives au remboursement du principal passent de 798,3 M$ en 2000-2001 à 957,4 M$ en 2001-2002, soit une hausse de 159,1 M$ qui s'explique principalement de la façon suivante :

— une hausse de 67,8 M$ est attribuable aux travaux de construction réalisés par l'entremise des plans d'investissements pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, des commissions scolaires, des CEGEP et des universités;

— au portefeuille « Affaires municipales et de la Métropole », une augmentation de 97,7 M$ s'explique principalement par l'injection dans le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) de dépenses qui étaient auparavant financées par le Fonds spécial de financement des activités locales;

— au portefeuille « Transports », l'augmentation de 20,4 M$ s'explique principalement par les investissements requis pour le début de la construction du métro à Laval;

— à la Société de la faune et des parcs du Québec, une baisse de 27,0 M$ provient du fait que la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) a effectué un versement ponctuel en 2000-2001, notamment pour rembourser les emprunts contractés afin d'améliorer les infrastructures dans les parcs.

Les autres immobilisations subventionnées

Les dépenses relatives aux autres immobilisations subventionnées passent de 444,3 M$ en 2000-2001 à 374,5 M$ en 2001-2002, en baisse de 69,8 M$. Il s'agit d'une baisse résultant essentiellement des mesures annoncées au Discours sur le budget 2001-2002 et dont l'impact budgétaire se limite à l'exercice 2000-2001 seulement.

5. LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt se retrouvent non seulement dans les dépenses de programmes mais également au service de la dette.

Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 8 951,1 M$ pour l'exercice 2001-2002, comparativement à 8 454,4 M$ pour l'exercice précédent. Elles représentent ainsi 18,2 % de l'ensemble des dépenses prévues en 2001-2002.

Les dépenses d'intérêt comprennent les dépenses affectées au service de la dette subventionnée et les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Les dépenses affectées au service de la dette subventionnée s'établissent à 1 708,1 M$ en 2001-2002, comparativement à 1 458,4 M$ en 2000-2001. Tel que mentionné à la section 1 de ce chapitre, ces dépenses représentent 4,1 % des dépenses de programmes en 2001-2002. Leur poids relatif est toutefois de 3,5 % lorsqu'elles sont considérées par rapport à l'ensemble des dépenses du gouvernement.

Les dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale prévues pour 2001-2002 s'élèvent à 7 243,0 M$ comparativement à 6 996,0 M$ pour 2000-2001. Les paiements d'intérêts calculés sur la dette du gouvernement comptent ainsi pour 14,7 % du budget de dépenses.

Le graphique 3.7 illustre la part des dépenses d'intérêt sur les dépenses totales du gouvernement.

Graphique 3.7 : Part des dépenses d'intérêt dans les dépenses totales en 2001-2002 : 8 951,1 M$

Le tableau 3.6 répartit, pour 2001-2002, les dépenses d'intérêt calculées sur la dette gouvernementale et sur la dette subventionnée.

Tableau 3.6 : Dépenses d'intérêt prévues en 2001-2002

	Dette subventionnée et autres[1]	Dette gouvernementale	Total
	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	324,1	—	324,1
	324,1	—	324,1
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	666,0	—	666,0
	666,0	—	666,0
AUTRES			
Ministères	125,4	—	125,4
Aide aux municipalités	489,0	—	489,0
Autres bénéficiaires	103,6	—	103,6
	718,0	—	718,0
DÉPENSES DE PROGRAMME	1 708,1	—	1 708,1
SERVICE DE LA DETTE			
Dette directe	—	4 632,0	4 632,0
Compte des régimes de retraite	—	2 611,0	2 611,0
	—	7 243,0	7 243,0
TOTAL	1 708,1	7 243,0	8 951,1
COMPARATIF 2000-2001	1 458,4	6 996,0	8 454,4

[1] Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les intérêts sur la dette gouvernementale

Les dépenses d'intérêt sur la dette gouvernementale s'élèvent à 7 243,0 M$ en 2001-2002, en hausse de 247,0 M$ par rapport à l'exercice précédent. Elles comprennent deux éléments : les frais financiers attribuables à la dette directe et ceux attribuables au compte des régimes de retraite.

Les frais financiers attribuables à la dette directe s'établissent à 4 632,0 M$ pour 2001-2002. Les frais financiers attribuables au compte des régimes de retraite sont prévus à 2 611,0 M$ pour 2001-2002.

Le paiement d'intérêt sur la dette directe augmente de 198,0 M$ suite aux dépôts dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite et à l'évolution des taux de change. Par ailleurs, les dépenses d'intérêts sur le compte des régimes de retraite diminuent de 49,0 M$ en 2001-2002.

Les intérêts sur la dette subventionnée

Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 708,1 M$ pour l'exercice 2001-2002 tel qu'indiqué au graphique 3.8. Les bénéficiaires sont les suivants :

- les institutions d'enseignement avec 666,0 M$, représentant 39,0% du total des dépenses d'intérêt subventionnées;
- les municipalités avec 489,0 M$, soit 28,6 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées;
- les établissements de la santé et des services sociaux avec 324,1 M$, comptant pour 19,0 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées;
- les autres bénéficiaires avec 103,6 M$, pour 6,1 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées;
- les ministères avec 125,4 M$, pour 7,3 % du total des dépenses d'intérêts subventionnées.

Les intérêts sur la dette subventionnée s'élèvent à 1 708,1 M$ pour l'exercice 2001-2002 comparativement à 1 458,4 M$ en 2000-2001, en hausse de 249,7 M$. Trois éléments principaux expliquent cette croissance :

— 216,0 M$, au portefeuille « Affaires municipales et de la Métropole » qui s'explique principalement par l'injection dans le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) de dépenses qui étaient auparavant financées par le Fonds spécial de financement des activités locales;

— 14,4 M$, pour défrayer les coûts d'intérêt découlant des emprunts additionnels contractés par les établissements du réseau de l'éducation;

— 9,3 M$, pour couvrir les coûts additionnels d'intérêt encourus au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier du ministère des Transports.

Graphique 3.8 : Dépenses d'intérêt sur la dette subventionnée par bénéficiaires : 1 708,1 M$

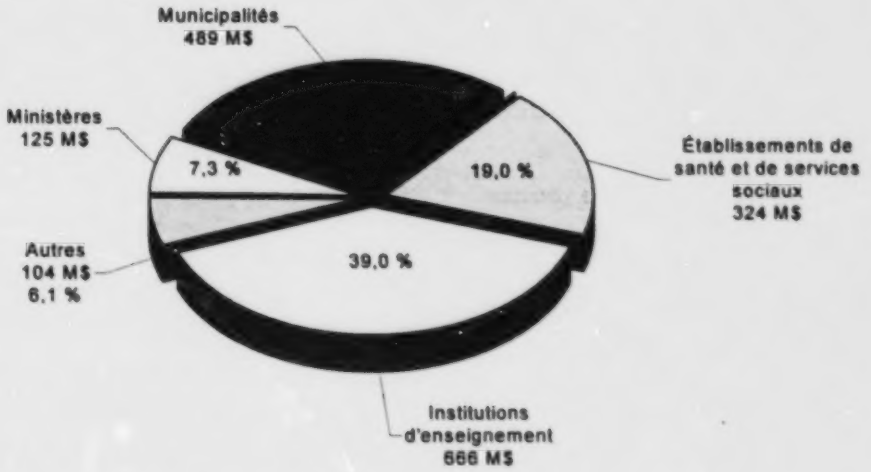

6. LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de la catégorie « Support » regroupent divers programmes de soutien et d'aide destinés principalement aux personnes, aux organismes à but non lucratif, aux entreprises et aux municipalités. Elles comprennent notamment :

— au portefeuille « Santé et Services sociaux », les programmes d'assistance maladie et d'assurance médicaments administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que l'aide aux ressources de type familial, l'aide aux organismes communautaires et les subventions d'appoint du réseau de la santé et des services sociaux;

— au portefeuille « Éducation », le programme d'aide au transport scolaire et le programme d'aide financière aux études;

— au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », les mesures d'aide financière et les mesures d'aide à l'emploi;

— au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », les programmes d'allocation pour enfants et le soutien aux centres de la petite enfance et autres services de garde;

— dans les autres portefeuilles, des programmes tels que :

- le programme d'aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat gérés par la Société d'habitation du Québec;

- les programmes de compensations financières au ministère des Affaires municipales et Métropole;

- les programmes de soutien financier aux agriculteurs et d'aide aux entreprises agro-alimentaires au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

- les programmes d'aide aux municipalités pour le transport en commun au ministère des Transports;

- le programme de soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux et le développement du commerce extérieur au ministère de l'Industrie et du Commerce;

- le soutien financier au développement de la recherche et de l'innovation au portefeuille « Recherche, Science et Technologie ».

Tableau 3.7 : Dépenses de support prévues en 2001-2002

	Transfert	Autres[1]	Total
	M$	M$	M$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX			
Établissements de santé et de services sociaux	83,2	—	83,2
Aide aux personnes	1 177,6	—	1 177,6
Autres bénéficiaires	641,4	—	641,4
	1 902,2	—	1 902,2
ÉDUCATION			
Institutions d'enseignement	402,9	—	402,9
Aide aux personnes	262,3	—	262,3
Autres bénéficiaires	34,9	—	34,9
	700,1	—	700,1
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE			
Institutions d'enseignement	—	96,7	96,7
Aide aux personnes	2 519,1	362,5	2 881,6
Autres bénéficiaires	12,8	327,5	340,3
	2 531,9	786,7	3 318,6
FAMILLE, ENFANCE ET CONDITION FÉMININE			
Aide aux personnes	578,9	—	578,9
Autres bénéficiaires	1 027,4	—	1 027,4
	1 606,3	—	1 606,3
AUTRES			
Aide aux entreprises	706,5	14,7	721,2
Aide aux municipalités	589,6	1,2	590,8
Aide aux personnes	244,3	—	244,3
Autres bénéficiaires	583,7	55,9	639,6
	2 124,1	71,8	2 195,9
TOTAL	8 864,6	858,5	9 723,1
COMPARATIF 2000-2001	9 087,4	884,3	9 971,7

[1] Incluant les dépenses de la catégorie Support de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les dépenses de support s'élèvent à 9 723,1 M$ en 2001-2002 alors qu'en 2000-2001 elles atteignaient 9 971,7 M$. La réduction des dépenses de 248,6 M$ se justifie essentiellement par les variations suivantes:

Diminutions

— Au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », une diminution de l'ordre de 180,0 M$ résulte principalement d'une baisse prévue du nombre de ménages à la sécurité du revenu en 2001-2002 par rapport à l'année précédente;

— Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une diminution de 112,9 M$ s'explique d'une part par des besoins exceptionnels au niveau de l'assurance agricole en 2000-2001 et d'autre part par la mise en place de la Financière agricole du Québec à compter de 2001-2002 et l'engagement du gouvernement de consentir à cet organisme une enveloppe budgétaire annuelle de 300,0 M$ durant une période de sept ans;

— Au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, une diminution de 84,8 M$ est essentiellement attribuée à la non-récurrence de sommes allouées pour certaines mesures dont celles pour la transition et le renforcement des agglomérations urbaines et des municipalités régionales de comté (MRC);

— Au ministère de l'Environnement, une diminution de 40,1 M$ provient principalement de l'ajout de sommes non récurrentes en 2000-2001, notamment pour soutenir le développement de la Capitale nationale et pour les besoins de la Régie des installations olympiques.

Augmentations

— Au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine », il y a une hausse de 115,9 M$ qui s'explique par l'augmentation de la capacité d'accueil du réseau des services de garde éducatifs, l'annualisation de la mise en place du programme de places à contribution réduite pour les enfants de moins de 24 mois ainsi que l'effet de la poursuite du redressement de la rémunération du personnel et des responsables des services de garde éducatifs;

— Au ministère de l'Éducation, on constate une augmentation de 63,0 M$ qui résulte principalement de bonifications prévues au régime d'aide financière aux études de même qu'au soutien à des partenaires en éducation et à l'aide au transport scolaire;

— Au ministère de la Santé et des Services sociaux, on constate une augmentation de 120,2 M$ qui est attribuable principalement à la croissance des coûts du programme de services pharmaceutiques et médicaments pour les personnes âgées et les prestataires de la sécurité du revenu;

— Au ministère des Régions, les dépenses de support augmentent de 34,7 M$ en raison de la mise en oeuvre du Plan d'action pour les régions ressources.

Plus de la moitié des dépenses de support sont versées à des personnes. En 2001-2002, 52,9% de ces dépenses, soit 5 144,8 M$, sont prévues être versées à des personnes. Le graphique 3.9 montre le partage des dépenses de support entre les bénéficiaires.

Graphique 3.9 : Répartition des dépenses de support 2001-2002 par bénéficiaires : 9 723,1 M$

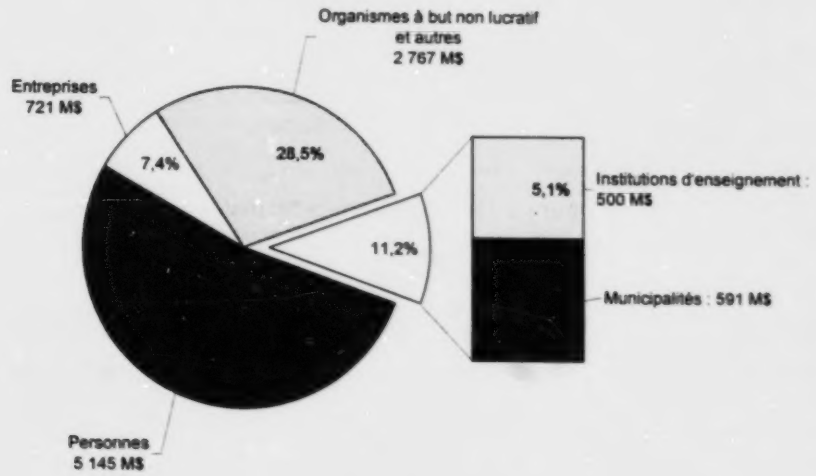

7. LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES

Le tableau 3.8 présente les dépenses inhérentes à la variation de la provision pour créances douteuses ainsi qu'à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement. Elles sont regroupées à la supercatégorie « Créances douteuses et autres ». Pour 2001-2002, elles s'élèvent à 379,6 M$ comparativement à 425,4 M$ pour l'exercice 2000-2001.

La provision pour créances douteuses

En 2001-2002, les dépenses liées à la variation de la provision pour créances douteuses totalisent 318,7 M$, en baisse de 36,1 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte de la variation de la provision pour créances douteuses au ministère du Revenu.

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement

Les dépenses relatives aux pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement sont en baisse de 9,7 M$ et atteignent 60,9 M$ en 2001-2002. Cette baisse se situe au ministère de l'Éducation, elle est attribuable à une réduction des pertes sur les prêts contractées par les étudiants auprès des institutions financières.

Tableau 3.8 : Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres 2001-2002

	Créances douteuses	Pertes sur interventions financières garanties	Total
	M$	M$	M$
Éducation	62,6	15,3	77,9
Emploi et Solidarité sociale	34,8	—	34,8
Finances	—	44,0	44,0
Revenu	203,0	—	203,0
Autres ministères	18,3	1,6	19,9
TOTAL	318,7	60,9	379,6
COMPARATIF 2000-2001	354,8	70,6	425,4

Répartition du Budget de dépenses 2001-2002 par grandes catégories (en millions de $)

	Rémunération	Fonctionnement[1]	Capital	Intérêt	Support	Total
Assemblée nationale[2]	61,6	22,3	—	—	0,1	84,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[2]	26,7	14,2	—	—	2,7	43,6
Affaires municipales et Métropole	68,0	29,0	265,1	474,3	609,5	1 445,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	154,4	51,1	43,4	—	378,3	627,2
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	395,0	151,0	1,3	0,2	10,6	558,1
Conseil exécutif	26,7	19,8	—	—	24,6	71,1
Culture et Communications	133,6	96,9	41,4	52,2	155,8	479,9
Éducation	7 963,4	940,1	365,2	666,0	700,1	10 634,8
Emploi et Solidarité sociale	357,0	187,4	46,2	4,4	3 318,6	3 913,6
Environnement	101,2	42,0	10,2	0,8	39,8	194,0
Famille, Enfance et Condition féminine	29,8	16,6	25,0	—	1 606,3	1 677,7
Faune et Parcs	56,2	31,9	1,9	0,1	23,9	114,0
Finances	93,0	152,7	143,8	—	181,6	571,1
Industrie et Commerce	48,3	34,1	—	0,3	61,4	144,1
Justice	298,4	143,9	0,5	—	25,9	468,7
Recherche, Science et Technologie	19,4	8,5	—	—	193,6	221,5
Régions	12,1	10,2	3,9	—	168,1	194,3
Relations avec les citoyens et Immigration	109,6	46,0	—	—	24,5	180,1
Relations internationales	49,5	32,1	1,1	0,4	22,5	105,6
Ressources naturelles	125,4	103,7	41,4	0,1	39,8	310,4
Revenu	302,0	352,6	24,7	4,5	0,1	683,9
Santé et Services sociaux	12 202,3	2 072,4	214,8	324,1	1 902,2	16 715,8
Sécurité publique	474,5	245,1	3,8	0,2	22,0	745,6
Tourisme, Loisir et Sport	24,6	28,7	7,4	4,3	73,8	138,8
Transports	270,9	648,0	315,3	176,2	121,1	1 531,5
Travail	41,4	16,2	—	—	16,2	73,8
Dépenses de programmes	23 445,0	5 496,5	1 556,4	1 708,1	9 723,1	41 929,1
Service de la dette gouvernementale	—	—	—	7 243,0	—	7 243,0
Dépenses totales	23 445,0	5 496,5	1556,4	8 951,1	9 723,1	49 172,1

[1] Cette rubrique comprend la provision pour créances douteuses et autres.
[2] Les informations portant sur les crédits et dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent au volume I.

Répartition des dépenses de programmes 2001-2002 par bénéficiaires (en millions de $)

	Ministères[1]	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes	Municipalités	Entreprises	Autres[2]	Total
Assemblée nationale[3]	63,9	-	-	0,1	-	-	-	84,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[3]	40,9	-	-	-	-	-	2,7	43,6
Affaires municipales et Métropole	61,6	-	0,3	136,9	1 064,8	16,6	165,7	1 445,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	159,2	-	3,9	-	4,4	405,4	54,3	627,2
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	526,8	1,4	19,3	-	0,8	3,7	6,1	558,1
Conseil exécutif	46,5	-	0,3	-	-	3,4	20,9	71,1
Culture et Communications	97,8	-	0,6	8,3	38,6	40,9	293,7	479,9
Éducation	196,7	-	10 126,2	262,4	-	-	49,5	10 634,8
Emploi et Solidarité sociale	585,3	-	98,7	2 881,6	0,5	70,6	278,9	3 913,6
Environnement	143,0	-	-	-	18,6	2,0	30,4	194,0
Famille, Enfance et Condition féminine	46,4	-	-	578,9	-	148,6	903,8	1 677,7
Faune et Parcs	88,1	-	-	8,0	5,2	-	12,7	114,0
Finances	203,8	-	-	35,1	1,0	273,0	58,2	571,1
Industrie et Commerce	82,4	-	-	-	-	49,3	12,4	144,1
Justice	327,9	-	-	64,3	-	-	76,5	468,7
Recherche, Science et Technologie	22,8	59,9	47,8	40,8	-	5,3	44,9	221,5
Régions	22,4	0,2	0,7	-	4,7	91,5	74,8	194,3
Relations avec les citoyens et Immigration	155,6	-	0,4	12,2	0,6	-	11,3	180,1
Relations internationales	83,1	-	0,6	2,2	0,1	0,1	19,5	105,6
Ressources naturelles	226,3	-	1,5	-	1,5	44,9	36,2	310,4
Revenu	683,8	-	-	-	-	-	0,1	683,9
Santé et Services sociaux	108,5	11 583,5	-	4 298,4	-	124,9	600,5	16 715,8
Sécurité publique	723,8	-	2,9	2,9	15,5	-	0,7	745,6
Tourisme, Loisir et Sport	47,1	1,6	-	-	1,6	11,0	77,5	138,8
Transports	1 156,6	-	0,6	0,3	319,2	18,2	36,6	1 531,5
Travail	57,6	-	-	-	-	-	16,2	73,8
Dépenses totales	**5 977,7**	**11 646,6**	**10 301,8**	**8 332,4**	**1 477,1**	**1 308,4**	**2 884,1**	**41 929,1**

[1] Incluant les dépenses comptabilisées dans les fonds spéciaux.

[2] Incluant les organismes sans but lucratif et les entreprises et organismes d'État.

[3] Les informations portant sur les crédits et dépenses portant sur l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent au volume I.

CHAPITRE 4

L'EFFECTIF APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002

CHAPITRE 4

L'EFFECTIF APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002

Ce chapitre porte sur l'ensemble de l'effectif, tant régulier qu'occasionnel, des ministères et organismes présentés au *Budget de dépenses 2001-2002*. Dans un premier temps, on situe l'effectif des ministères et organismes dans l'ensemble des secteurs public et parapublic. Par la suite, une évolution de l'effectif des ministères et organismes au cours des dix dernières années est présentée. Les changements survenus au cours de l'exercice 2000-2001 ainsi que les variations prévues pour l'exercice 2001-2002 sont ensuite décrits. Les dernières sections traitent des actions prises pour le rajeunissement de la fonction publique ainsi que pour l'embauche des étudiants stagiaires.

L'effectif de ce chapitre est représenté en nombre d'équivalents temps complet (ETC), calculés pour chaque année budgétaire. L'ETC est une mesure qui exprime une prestation de travail équivalente à celle d'un employé à plein temps.

1. L'EFFECTIF DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC EN 2000-2001

L'effectif de l'ensemble des secteurs public et parapublic compte quelque 415 300 ETC en 2000-2001. La répartition de l'effectif entre les différents secteurs est illustrée au graphique 4.1. L'effectif des ministères et organismes présenté au *Budget de dépenses 2001-2002* s'élève à quelque 55 600 ETC. Il représente 13 % de l'effectif de l'administration publique et parapublique.

Une estimation de l'effectif du réseau de la santé et des services sociaux démontre que celui-ci se situe à 162 100 ETC. Pour sa part, l'effectif des réseaux de l'éducation est évalué à 155 500 ETC. Les deux réseaux représentent plus de 75 % de l'effectif de l'ensemble des secteurs. Quant à l'effectif des entreprises du gouvernement et des autres organismes, il totalise près de 42 100 ETC ou 11 % de l'ensemble des secteurs.

Seulement une partie de l'effectif des secteurs public et parapublic est assujettie à la Loi sur la fonction publique, soit 63 526 ETC en 2000-2001. Cet effectif se retrouve principalement dans les ministères et organismes présentés au volume II du *Budget de dépenses 2001-2002* et également dans certaines entreprises du gouvernement et d'autres organismes gouvernementaux. L'annexe A présente cette distribution et compare l'effectif assujetti à celui non assujetti pour chacun des deux secteurs concernés.

Graphique 4.1 : Répartition de l'effectif des secteurs public et parapublic en 2000-2001 (exprimé en ETC)

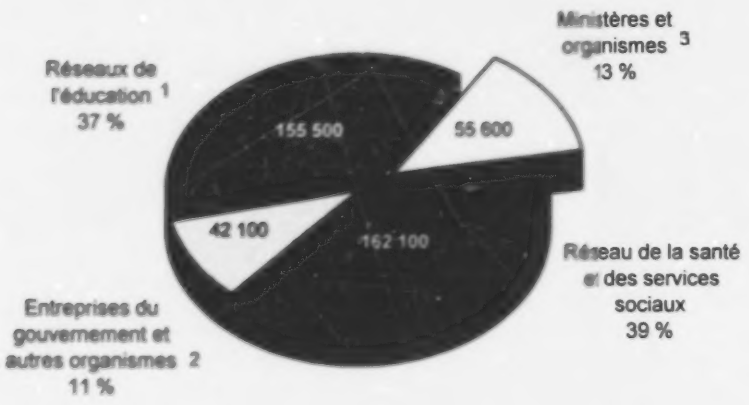

[1] Comprenant les commissions scolaires, les collèges publics et les universités.

[2] Comprenant les entreprises du gouvernement, les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire et les organismes consolidés.

[3] L'effectif utilisé des ministères et organismes s'établit à 55 639 ETC en 2000-2001. Cette prévision inclut les fonds spéciaux et le Compte de gestion TPS.

2. L'EFFECTIF DES MINISTÈRES ET ORGANISMES AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Globalement, l'effectif des ministères et organismes a diminué au cours des années 90. Il est passé de 60 148 ETC en 1990-1991 à 55639 ETC en 2000-2001, en baisse de 4 509 ETC. Cette décroissance est néanmoins ponctuée d'ajouts pour certaines années budgétaires.

En 1991-1992 et 1992-1993, des ajouts ont ainsi été consentis pour la mise en oeuvre de l'entente Canada-Québec concernant le plan d'action gouvernemental sur l'accueil et l'intégration des immigrants, ainsi que pour la mise en place de la TVQ et la prise en charge de la TPS par le ministère du Revenu.

Par la suite, l'effectif a fléchi de près de 9 500 ETC entre les années 1992-1993 et 1997-1998. Une augmentation totale de près de 2 900 ETC est constatée pour les années subséquentes.

La hausse de l'effectif en 1998-1999 découle notamment de l'Entente Canada-Québec sur le développement de la main-d'oeuvre. De plus, l'intensification des activités reliées à la perception des revenus dus au gouvernement, telles que l'évasion fiscale au ministère du Revenu, le recouvrement des mauvaises créances ainsi que la lutte contre le travail au noir dans le domaine de la construction, explique en grande partie l'augmentation de l'effectif au cours des années 1998-1999 à 2000-2001.

Le graphique 4.2 illustre l'évolution de l'effectif utilisé par les ministères et organismes depuis 1990-1991. Un tableau détaillé présenté à l'annexe B compare l'effectif utilisé au cours de la dernière décennie par rapport à l'effectif prévu.

Graphique 4.2 : Évolution de l'effectif des ministères et organismes (en milliers d'ETC) [1]

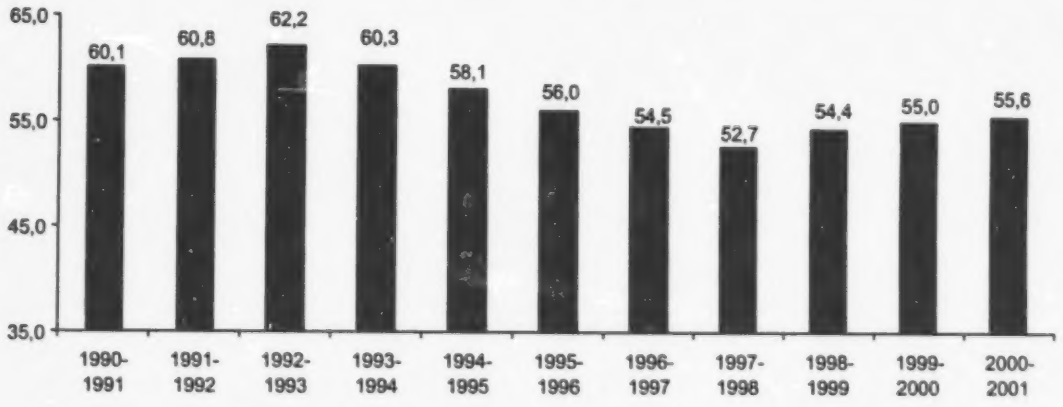

[1] Ces données correspondent à l'effectif utilisé et sont présentées pour chacune des années sur la même base que celles de 2001-2002.

3. L'EFFECTIF PRÉVU EN 2000-2001

Des redressements ont a été apportés à l'effectif apparaissant au *Budget de dépenses 2000-2001* afin de présenter les données sur la même base qu'au *Budget de dépenses 2001-2002*. Les redressements effectués portent sur les éléments suivants :

— Au portefeuille de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : retrait de 613 ETC découlant de la création de la Financière agricole comme organisme subventionné. La Financière agricole résulte de la fusion de la Société de financement agricole et de la Régie des assurances agricoles du Québec;

— Au portefeuille Culture et Communications : retrait de 51 ETC découlant de la conversion de la Régie du cinéma en organisme non subventionné n'apparaissant plus au volume II du *Budget de dépenses 2001-2002*;

— Au portefeuille Santé et Services sociaux : retrait de 56 ETC relié à un transfert d'effectif à la Corporation d'hébergement du Québec, entreprise qui n'est pas incluse au volume II du *Budget de dépenses 2001-2002*.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le niveau de l'effectif de certains ministères a été ajusté entraînant une hausse globale de l'effectif comparatif 2000-2001 de 881 ETC. Après les ajustements suivants, l'effectif comparatif 2000-2001 s'élève à 56334 ETC :

— Au portefeuille Sécurité publique : hausse de 245 ETC dont 152 ETC pour le mise en place du plan de renforcement de la lutte contre le crime organisé et 62 ETC à la Sûreté du Québec pour optimiser la sécurité sur le réseau autoroutier québécois;

— Au portefeuille de la Justice : une augmentation de 187 ETC dont 90 ETC pour le soutien à la magistrature, 31 ETC pour la lutte contre le crime organisé et la mise en place d'une entente multisectorielle pour le signalement des agressions sexuelles ainsi que 27 ETC pour le programme de médiation familiale;

— Au portefeuille Tourisme, Loisir et Sport : hausse de 100 ETC pour consolider les services de renseignements touristiques;

— Au portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine : hausse de 71 ETC pour assurer le suivi et la mise en oeuvre de la politique familiale;

— Au portefeuille de la Recherche, de la Science et de la Technologie : hausse de 67 ETC afin de compléter la mise en place du ministère;

— Au portefeuille Santé et Services sociaux : hausse de 53 ETC relié au repositionnement du rôle du ministère en relation avec celui des régies régionales et des établissements du réseau;

— Au portefeuille Travail : hausse de 50 ETC dont 32 ETC au ministère du Travail et 18 ETC à la Commission de l'équité salariale afin de les assurer des ressources nécessaires pour assumer les obligations inhérentes à leur mission respective.

Le tableau 4.1 résume les changements apportés à l'effectif initialement prévu pour 2000-2001 aux fins de comparaison au Budget de dépenses 2001-2002.

Tableau 4.1 : L'effectif comparatif 2000-2001 apparaissant au *Budget de dépenses* (en nombre d'ETC)

EFFECTIF 2000-2001 AU LIVRE DES CRÉDITS 2000-2001		56 173
Redressements :		
— Agriculture, Pêcheries et Alimentation : création de la Financière agricole du Québec	(613)	
— Culture et Communications : conversion de la Régie du cinéma en organisme non subventionné	(51)	
— Santé et Services sociaux : transfert d'effectif à la Corporation d'hébergement du Québec	(56)	
		(720)
EFFECTIF 2000-2001 REDRESSÉ		55 453
Ajustements en cours d'exercice :		
— Sécurité publique : renforcement de la lutte contre le crime organisé et sécurité policière sur le réseau autoroutier québécois	245	
— Justice : soutien à la magistrature et autres	187	
— Tourisme, Loisir et Sport : consolidation des services de renseignements touristiques	100	
— Famille, Enfance et Condition féminine : suivi et mise en oeuvre de la politique familiale	71	
— Recherche, Science et Technologie : poursuite de la mise en place du ministère	67	
— Santé et Services sociaux : repositionnement du ministère par rapport au réseau	53	
— Travail : ressources additionnelles pour assumer des obligations inhérentes à sa mission	50	
— Divers ministères	108	
		881
EFFECTIF COMPARATIF 2000-2001 AU BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002		56 334

4. L'EFFECTIF PRÉVU EN 2001-2002

L'effectif total prévu pour 2001-2002 est légèrement supérieur, en hausse de 152 ETC par rapport à l'effectif comparatif 2000-2001. Ces augmentations se retrouvent dans les portefeuilles suivants :

— Au portefeuille de la Sécurité publique, hausse de 49 ETC dont 46 ETC à la Sûreté du Québec pour optimiser la sécurité sur le réseau autoroutier québécois;

— Au portefeuille de la Justice, hausse de 47 ETC dont 33 ETC pour le Bureau du traitement des infractions et des amendes;

— Au portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine, hausse de 31 ETC pour assurer la mise en oeuvre et le suivi de la politique familiale.

Le tableau 4.2 résume les principales variations prévues à l'effectif prévu entre les années budgétaires 2000-2001 et 2001-2002. La répartition par ministères est présentée à l'annexe C.

Tableau 4.2 : Effectif prévu au *Budget de dépenses 2001-2002* (en nombre d'ETC)

EFFECTIF COMPARATIF 2000-2001		56 334
Ajustements prévus pour l'exercice 2001-2002		
— Sécurité publique	49	
— Justice	47	
— Famille, Enfance et Condition féminine	31	
— Divers ministères	25	
		152
EFFECTIF PRÉVU EN 2001-2002		56 486

5. RECRUTEMENT ET RAJEUNISSEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Au cours de l'année financière 2000-2001, le Secrétariat du Conseil du trésor a poursuivi ses efforts afin d'inciter les ministères et organismes à tenir des concours de recrutement aux conditions minimales d'admission, et ce, dans le but de procéder au rajeunissement de la fonction publique. Dans ce cadre, et pour une deuxième année consécutive, des concours de recrutement réservés aux finissants des établissements d'enseignement ont été tenus. Cette opération a permis la tenue de 14 concours réservés aux finissants universitaires en décembre 2000 et février 2001.

Environ 80 % des nouvelles entrées en fonction de l'année 2000-2001 proviennent de ces concours aux conditions minimales d'admission. Tous ces efforts ont fait en sorte que 59 % des personnes recrutées au cours de l'année 2000-2001 avaient moins de 35 ans, exception faite des nominations issues des concours tenus pour les occasionnels de longue durée.

En raison de l'élargissement du régime de mérite aux emplois occasionnels et afin de faire face à l'ensemble des besoins de la fonction publique, une vaste opération de recrutement public débutera en 2001-2002 par la tenue de concours aux conditions minimales d'admission, permettant ainsi la constitution de listes de déclaration d'aptitudes dans toutes les classes d'emplois.

6. LES ÉTUDIANTS STAGIAIRES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉTUDE

De 1996-1997 à 1999-2000, la présence des étudiants stagiaires a presque triplé au sein de la fonction publique. L'augmentation du nombre d'étudiants stagiaires s'explique par le fait, qu'en plus des sommes consenties par les ministères et les organismes à même leur budget, le gouvernement a augmenté les sommes prévues à cet effet.

À partir de 2001-2002, le gouvernement allouera une somme de 2 M$ par année devant permettre l'embauche de 1 200 étudiants stagiaires, et ce, pour chacune des trois prochaines années. Cet investissement s'inscrit dans l'orientation du gouvernement consistant à augmenter le nombre de stages en entreprise et les formules d'alternance travail-études. En outre, en plus d'être profitable aux étudiants dans le cadre de leurs études, l'accueil d'étudiants stagiaires permet d'intéresser de futurs diplômés aux possibilités de carrière dans la fonction publique. Ce geste revêt un caractère stratégique dans un contexte où la fonction publique connaîtra un renouvellement important de ses effectifs au cours des prochaines années.

Tableau 4.3 : Nombre d'étudiants stagiaires embauchés dans le cadre d'un programme d'étude dans la fonction publique

	Étudiants stagiaires	Montant alloué
1996-1997	341	—
1997-1998	596	1,2 M$
1998-1999	962	2,9 M$
1999-2000	932	1,8 M$
2000-2001	940	1,5 M$
2001-2002	1 200	2,0 M$

7. LES ÉTUDIANTS D'ÉTÉ ET LES STAGIAIRES NOUVEAUX DIPLÔMÉS

À chaque année, les ministères et les organismes embauchent des étudiants d'été pendant la période estivale. Les étudiants d'été et les stagiaires ne sont pas compris dans l'effectif apparaissant au Budget de dépenses 2001-2002. Les ministères et les organismes en accueillent cependant un grand nombre. De 1996-1997 à 1999-2000, la présence des étudiants d'été a presque triplé au sein de la fonction publique passant de 300 ETC à 835 ETC. L'augmentation du nombre d'étudiants s'explique par le fait qu'en plus des sommes consenties par les ministères et les organismes à même leur budget, le gouvernement a augmenté ses investissements. En 2000-2001, les ministères et organismes ont embauché l'équivalent de 811 ETC dans des emplois d'été, ce qui a donné de l'emploi à près de 4000 étudiants. À ce nombre s'ajoute 208 ETC dans des stages pour nouveaux diplômés, pour un total de 1019 ETC. Pour l'année 2001-2002, on prévoit un niveau d'embauche comparable à l'année précédente.

ANNEXE A

L'effectif assujetti à la Loi sur la fonction publique

Une partie seulement de l'effectif des secteurs public et parapublic est assujettie à la *Loi sur la fonction publique*. Le nombre d'ETC réguliers et occasionnels y étant assujettis est de 63 526 ETC en 2000-2001, se retrouvent principalement dans les ministères et organismes.

Le graphique ci-dessous illustre cette distribution et compare l'effectif assujetti à celui non assujetti pour chacun des deux secteurs concernés. L'effectif des ministères et organismes comprend 50 932 ETC assujettis à la *Loi sur la fonction publique* sur les 55 639 ETC réguliers et occasionnels. Les 4707 ETC qui ne sont pas assujettis incluent notamment l'effectif policier de la Sûreté du Québec, les juges et les substituts du Procureur général. En ce qui concerne les entreprises du gouvernement et les autres organismes, l'effectif total comprend 12 594 ETC assujettis à la *Loi sur la fonction publique* et 29 469 ETC qui ne le sont pas.

Répartition de l'effectif assujetti à la Loi sur la fonction publique en 2000-2001 (en nombre d'ETC)

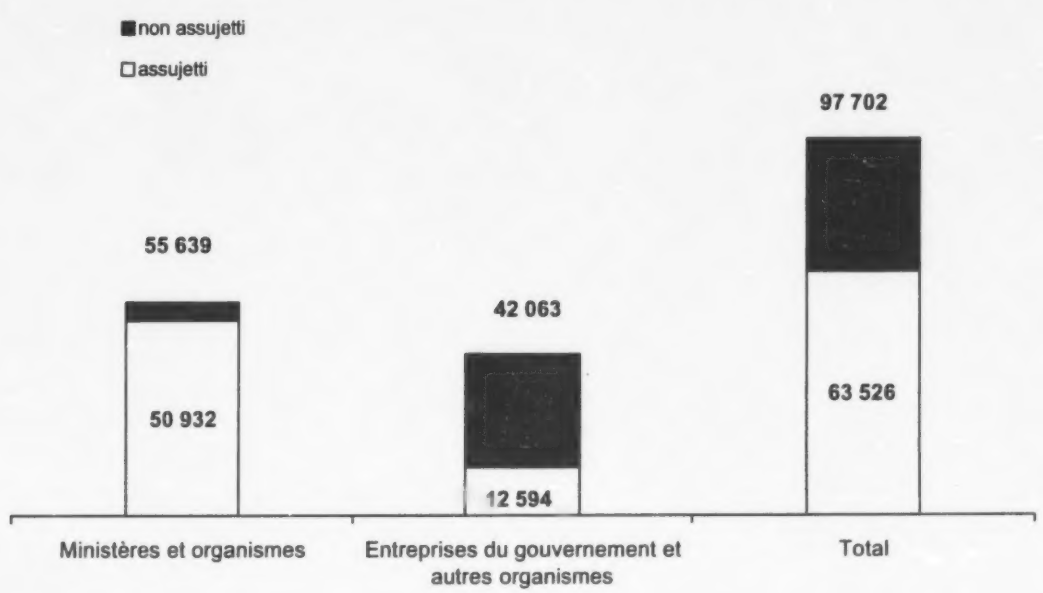

ANNEXE B

Évolution de l'effectif des ministères et organismes présentés au *Budget de dépenses 2001-2002*

Le tableau ci-dessous montre l'évolution depuis 1990-1991 de l'effectif redressé, tant pour l'effectif prévu à chaque exercice, que pour l'effectif réellement utilisé, en termes d'ETC.

Évolution de l'effectif [1] des ministères et organismes présentés au *Budget de dépenses 2001-2002* (en nombre d'ETC)

	Effectif prévu		Effectif utilisé	
	ETC	Variation	ETC	Variation
1990-1991	64 313	—	60 148	—
1991-1992	66 305	1 992	60 886	738
1992-1993	65 192	(1 113)	62 158	1 272
1993-1994	63 352	(1 840)	60 341	(1 817)
1994-1995	60 599	(2 753)	58 072	(2 269)
1995-1996	59 743	(856)	55 997	(2 075)
1996-1997	56 820	(2 923)	54 492	(1 505)
1997-1998	54 555	(2 265)	52 672	(1 820)
1998-1999	55 310	755	54 447	1 775
1999-2000	55 413	103	54 985	538
2000-2001[2]	56 334	921	55 639	654

1 Les données sont redressées pour être présentées sur la même base que celles de l'exercice financier 2001-2002.

2 L'effectif prévu en 2000-2001 correspond à l'effectif comparatif apparaissant aux volumes I et II du *Budget de dépenses 2001-2002* et l'effectif utilisé est un estimé probable au 31 mars 2001.

ANNEXE C

Effectif total en 2000-2001 et 2001-2002 pour les ministères et organismes apparaissant au *Budget de dépenses 2001-2002* (en nombre d'ETC)[1]

	Livre des crédits [2] 2000-2001	Variations	Effectif comparatif 2000-2001	Variations	Budget de dépenses 2001-2002
Assemblée nationale[3]	480	25	505	43	548
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[3]	441	—	441	1	442
Affaires municipales et Métropole	744	(1)	743	—	743
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 162	—	2 162	—	2 162
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	1 684	4	1 688	8	1 696
Conseil exécutif	383	(2)	381	1	382
Culture et Communications	1 007	11	1 018	6	1 024
Éducation	1 389	—	1 389	7	1 396
Emploi et Solidarité sociale	6 383	—	6 383	(2)	6 381
Environnement	1 756	32	1 788	—	1 788
Famille, Enfance et Condition féminine	443	71	514	31	545
Faune et Parcs	1 052	3	1 055	—	1 055
Finances	1 089	25	1 114	—	1 114
Industrie et Commerce	783	1	784	18	802
Justice	3 198	187	3 385	47	3 432
Recherche, Science et Technologie	158	67	225	(7)	218
Régions	170	—	170	—	170
Relations avec les citoyens et Immigration	2 402	(1)	2 401	(47)	2 354
Relations internationales	561	22	583	4	587
Ressources naturelles	3 504	(11)	3 493	(10)	3 483
Revenu	8 294	(5)	8 289	—	8 289
Santé et Services sociaux	848	53	901	—	901
Sécurité publique	9 050	245	9 295	49	9 344
Tourisme, Loisir et Sport	327	100	427	—	427
Transports	6 369	6	6 375	—	6 375
Travail	776	50	826	2	828
TOTAL	55 453	881	56 334	152	56 486

[1] L'effectif comprend les fonds spéciaux et le Compte de gestion de la TPS.

[2] L'effectif est après redressements (voir le tableau 4.1).

[3] L'information sur le budget de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière apparaît dans le volume I du *Budget de dépenses 2001-2002*.

CHAPITRE 5

LA MISE EN OEUVRE DE LA *LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE*

CHAPITRE 5

LA MISE EN OEUVRE DE LA *LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE*

1. INTRODUCTION

Ce chapitre présente les principales actions réalisées depuis la sanction de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) le 30 mai 2000. À cette fin, il décrit l'objet et la finalité recherchés par une gestion axée sur les résultats, énumère les principaux changements introduits par la Loi afin de rendre le cadre de gestion plus souple et fait état de la responsabilité de l'administration gouvernementale à rendre compte de ses résultats. Le président du Conseil du trésor déposera annuellement à l'Assemblée nationale un rapport sur l'application de cette Loi à compter de 2002.

La *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) place les services aux citoyens au centre des choix de gestion de l'administration. La mise en oeuvre de cette Loi amène des changements dans la manière de concevoir et de livrer les services. Plus que jamais, l'administration doit tenir compte des attentes des citoyens dans ses choix de gestion, agir en toute transparence et rendre compte de ses actions et de ses résultats.

Le mode de gestion retenu, celui axé sur les résultats, engage l'administration à faire part de ses objectifs, à décrire les actions à entreprendre pour atteindre les résultats souhaités, à rendre compte annuellement du degré d'atteinte des résultats et d'être imputable de sa gestion devant l'Assemblée nationale. En outre, la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) reconnaît le rôle des parlementaires et leur contribution à l'amélioration des services aux citoyens en favorisant l'imputabilité de l'administration gouvernementale et en leur donnant accès à une meilleure information sur les activités de l'administration.

Les actions décrites dans le présent chapitre s'inscrivent en continuité avec les différentes initiatives prises au cours des dernières années afin de rendre l'État plus performant et concurrentiel. Avec l'adoption de cette Loi, l'administration gouvernementale dispose d'un cadre de gestion adapté lui permettant d'accompagner efficacement le développement de la société québécoise dans le XXI^{e} siècle.

La Loi et sa mise en vigueur

30 mai 2000	Sanction du projet de loi
1er octobre 2000	Mise en vigueur de la majorité des dispositions de la Loi
31 mars 2001	Dépôt des plans stratégiques
1er avril 2001	Déclaration de services aux citoyens
1er avril 2002	Mise en vigueur des dispositions relatives au rapport annuel de gestion

2. S'ENGAGER À LIVRER DES SERVICES DE QUALITÉ : LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

La gestion axée sur les résultats consiste à se doter d'orientations stratégiques, à établir des priorités en fonction des attentes des citoyens et des ressources disponibles, à se fixer des objectifs et à rendre des comptes. Cela signifie qu'il faut démontrer comment les résultats obtenus se comparent aux objectifs de départ.

À cet effet, la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) prévoit que les ministères et organismes budgétaires rendront publics les différents documents qui traduisent la gestion axée sur les résultats comme les déclarations de services aux citoyens, les plans stratégiques, les plans annuels de gestion des dépenses, les diverses conventions de performance et d'imputabilité ainsi que les ententes de gestion qui auront été conclues. Ce faisant, ils font état de leurs intentions et de leurs engagements à rendre des services de qualité aux citoyens.

Les ministères et organismes budgétaires sont touchés par les dispositions de la Loi concernant le nouveau cadre de gestion. Une liste des 72 ministères et organismes budgétaires visés se retrouve à l'annexe A. En vertu de l'article 5 de la Loi, la gestion axée sur les résultats peut s'appliquer à plusieurs organismes non budgétaires si le ministre responsable les désigne à cette fin. La Société de l'assurance automobile du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Régie du cinéma et la Régie des rentes du Québec ont déjà fait l'objet d'une telle désignation. L'annexe B présente la liste des 49 organismes non budgétaires susceptibles de s'inscrire en tout ou en partie dans cette démarche.

La déclaration de services aux citoyens

En 2001, les ministères et organismes budgétaires qui livrent des services directs aux citoyens doivent produire une déclaration de services aux citoyens. En fonction des attentes des citoyens et des ressources disponibles, les ministères et organismes se fixent des standards de qualité liés notamment à l'accessibilité, à l'accueil et au comportement du personnel ainsi qu'aux traitements des demandes et des plaintes. Le rapport annuel de gestion rendra compte de l'atteinte des engagements contractés avec les clientèles. L'administration gouvernementale doit rendre publiques ces déclarations. Environ 65 ministères et organismes produiront une telle déclaration. Avant même l'adoption de la Loi, le ministère du Revenu, la Régie de l'assurance maladie et la Régie des rentes s'étaient fixés des normes de services envers leurs clientèles.

Exemple d'engagements inscrits dans une Déclaration de services aux citoyens

La Charte des services à la clientèle de la Régie des rentes du Québec[1]

Des services fiables : services fiables, équitables et confidentiels.

Des démarches faciles : simplifier l'exercice de vos droits et faciliter vos rapports avec elle.

Des services courtois et humains : vous accueillir de façon courtoise et vous accorder toute l'attention et la compréhension que votre situation peut exiger.

De l'information adéquate sur les droits et responsabilités : mettre à votre disposition toute l'information dont vous avez besoin pour prendre vos décisions, exercer pleinement vos droits et assumer vos responsabilités.

Une gestion efficace et une équipe compétente : gérer efficacement ses programmes et services, et vous fournir, en tout temps, l'aide d'un personnel compétent.

Des services accessibles à tous, partout au Québec : garantir l'accessibilité à ses services, que vous habitiez ou non près des grands centres urbains.

[1] Selon la charte disponible au moment de la rédaction du *Budget des dépenses 2001-2002*.

Les plans stratégiques pluriannuels

Les plans stratégiques pluriannuels constituent la pierre d'assise de la gestion axée sur les résultats. Les plans déposés à l'Assemblée nationale, fournissent aux citoyens et aux parlementaires des renseignements sur la mission, les clientèles desservies et les partenaires et traitent du contexte et des enjeux dans lesquels évolue l'organisation. Plus spécifiquement, ces plans fixent les priorités des organisations sous la forme d'orientations, d'axes d'intervention et d'objectifs traduits en termes de résultats. La mesure des résultats se fera à l'aide d'indicateurs libellés dans le plan.

En établissant l'ordre des priorités en fonction des attentes de la clientèle, de ses responsabilités et des capacités de l'organisation à les réaliser, ces plans sont de nature à permettre une meilleure allocation des ressources en fonction d'une saine gestion des finances publiques. En outre, avec ce type d'engagement appuyé par des indicateurs, les parlementaires ont l'information pertinente pour se faire une opinion sur la qualité de la gestion de l'administration gouvernementale.

Contenu des plans stratégiques pluriannuels

Structure de présentation des résultats :

Les orientations : les choix et les priorités de l'organisation.

Les axes d'intervention : une direction, un secteur d'activité, un ensemble de moyens, des grandes stratégies.

Les objectifs : précis, ciblés, mesurables avec une date prévue d'atteinte de l'objectif.

Les indicateurs : l'instrument de mesure des résultats, favoriser la comparaison dans le temps et avec d'autres juridictions.

Exemples d'objectifs (reproduits à partir des Plans annuels de gestion des dépenses 2001-2002)*:*

Ministère des Régions :

Réaliser, d'ici la fin de l'année 2003, trois expériences pilotes sur la simplification, l'amélioration et l'harmonisation de l'offre des services gouvernementaux en région.

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration :

Permettre aux citoyens, d'ici février 2002, de faire en une seule démarche leur changement d'adresse auprès des ministères et des organismes gouvernementaux.

Les plans annuels de gestion des dépenses

Ces documents regroupés dans le volume III du *Budget des dépenses 2001-2002* font le lien entre les objectifs des plans stratégiques pluriannuels et les actions à réaliser dans l'année financière pour permettre d'atteindre les résultats souhaités. Ce volume est présenté selon la structure par portefeuille. La section portant sur *Les priorités d'action* décrit les choix budgétaires et les principales actions, mesurables, qui découlent des orientations et objectifs inscrits dans les différents plans stratégiques du portefeuille. Ce document présente également le plan budgétaire du portefeuille et explique les variations budgétaires par programmes.

Le plan annuel de gestion des dépenses fournit aux parlementaires des informations leur permettant de connaître les choix et les priorités des ministères et organismes pour l'année en cours. Le rapport annuel de gestion fera état des résultats atteints à ce chapitre.

Exemples de choix budgétaires et d'actions déterminantes apparaissant dans les Plans annuels de gestion des dépenses

Extraits du Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002 du ministère du Revenu :

Choix budgétaire : Ajout de 1,6 M$ pour le développement des services d'aide aux entreprises en démarrage (fonction conseil aux entreprises).

Action déterminante : Implanter dans chaque direction régionale, suite aux projets pilotes, des services d'aide aux entreprises en démarrage.

Indicateur : Taux d'implantation dans les directions régionales des services d'aide aux entreprises en démarrage.

3. ASSOUPLIR LE MODE DE GESTION POUR ATTEINDRE DE MEILLEURS RÉSULTATS

La *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) accorde une plus grande flexibilité de gestion aux ministères et organismes budgétaires, afin de leur octroyer les marges de manoeuvre requises pour atteindre de meilleurs résultats. Les assouplissements s'appliquent aux ressources humaines, budgétaires, matérielles et contractuelles.

L'entrée en vigueur de la Loi a permis de réviser selon une approche d'allégement un certain nombre de règles de gestion et de les adapter à la situation budgétaire de chacun des ministères et organismes. En outre, la mise en place d'un cadre de gestion plus souple est de nature à favoriser une plus grande efficacité de l'administration gouvernementale et à fournir des services de qualité aux citoyens. Cette volonté d'une plus grande souplesse permet de faire face aux situations particulières vécues par les ministères et aide au respect de la politique budgétaire du gouvernement. À cet égard, la formule des conventions de performance et d'imputabilité ainsi que des ententes de gestion constitue le véhicule privilégié pour donner accès à des marges de manoeuvre susceptibles de permettre l'atteinte de meilleurs résultats en termes d'efficacité ou d'efficience. Conséquemment, les unités administratives liées à une convention de performance et d'imputabilité auront un accès privilégié aux assouplissements.

La volonté d'assouplir les règles de gestion de l'administration gouvernementale était déjà présente avant l'adoption de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8). D'ailleurs, les assouplissements possibles dans le précédent cadre de gestion ont, pour la plupart, déjà été accordés. Avec le nouveau cadre de gestion, l'administration gouvernementale franchit une nouvelle étape permettant d'aller plus loin et de lier plus étroitement souplesse avec résultats. Les exemples présentés ci-dessous démontrent la volonté de gérer différemment afin d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les assouplissements portant sur les ressources budgétaires

À compter de 2001-2002, le Budget des dépenses contient de nouveaux mécanismes afin d'accorder une plus grande flexibilité aux ministères et organismes.

— *Le report de crédits* permet d'améliorer les pratiques de gestion en permettant d'utiliser l'année suivante certaines sommes économisées au cours de l'année courante.

— *Le virement de crédits entre programmes* est permis, sous certaines conditions, à l'intérieur d'un même portefeuille. Cette approche permet d'assurer une plus grande cohérence avec l'approche des enveloppes fermées.

— *Le crédit au net* permet d'établir une correspondance plus étroite entre les coûts et les revenus reliés à certaines activités. Cette souplesse est particulièrement utile dans les cas où les revenus et les dépenses fluctuent en fonction d'un volume d'activités.

— *Le crédit pluriannuel* permet qu'un crédit soit voté sur une période de plus d'un an sans toutefois excéder trois ans. Cet assouplissement peut donner accès à une stabilité en matière de financement. Il permet également d'alléger les processus administratifs relatifs au vote de certains crédits.

— *L'échange de services* entre les ministères et les organismes vise à leur permettre de partager des services ou de réduire les coûts.

Exemples d'assouplissements portant sur les ressources budgétaires

- *Report de crédits* : Le *Budget de dépenses* prévoit la possibilité de reporter à l'exercice suivant le solde de certains crédits non utilisés jusqu'à un maximum de 3 %.
- *Virement de crédits entre programmes* : Le *Budget de dépenses* propose de permettre des transferts de crédits entre programmes d'un même portefeuille à l'intérieur d'une limite de 10 %.
- *Crédit au net* : Quatre cas de crédits au net ont été prévus en 2001-2002. Par exemple, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration bénéficie de cet assouplissement dans la gestion du Programme d'accueil des immigrants investisseurs et immigrants travailleurs.
- *Crédit pluriannuel* : Dans le présent budget de dépenses, les crédits pluriannuels prévus sont de l'ordre de 417,4 M$ pour les portefeuilles « Emploi et Solidarité sociale » et « Famille, Enfance et Condition féminine » afin d'assurer les premiers versements en début d'année à certains bénéficiaires.

Les assouplissements portant sur les ressources humaines

Pour les ministères et organismes dont le personnel est assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), les assouplissements aux règles en matière de gestion des ressources humaines ont pour objectif d'améliorer l'efficience de l'administration en introduisant plus de flexibilité en matière de dotation des emplois et de développement des ressources humaines.

En outre, la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) rend possible la mise en place d'un cadre de gestion plus flexible en ce qui concerne la gestion des ressources humaines dans les organismes dont le personnel n'est pas assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Exemples d'assouplissement portant sur les ressources humaines

- *Marge de manoeuvre de 3 % sur l'effectif autorisé en 2000-2001 pour les ministères et organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) : Cette disposition offre la souplesse nécessaire pour faire face ou s'adapter rapidement à des situations non prévisibles en matières de gestion des ressources humaines.
- *Simplification de l'accès aux emplois dans la fonction publique par l'instauration d'un mécanisme unique de qualification pour les emplois réguliers et occasionnels.*
- *Transformation de plus de 2 000 postes en emplois réguliers pour certains occasionnels admissibles.*
- *Délai pour interjeter appel devant la Commission de la Fonction publique pour les concours de promotion* : Le délai est ramené à quinze (15) jours ouvrables au lieu de trente (30) jours de calendrier.

Les assouplissements portant sur les ressources matérielles et contractuelles

Ces assouplissements visent à simplifier les règles et les processus d'acquisition et à en assurer l'équité et la transparence. Ils favorisent également la conclusion de contrats forfaitaires et une utilisation accrue d'un système électronique d'appel d'offres. La responsabilité des ministères et des organismes est augmentée. En contrepartie, leur imputabilité est plus grande.

Exemples d'assouplissement portant sur les contrats

Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et organismes publics (en vigueur le 1er octobre 2000) : Ce règlement a permis de fondre en un seul les six règlements touchant la gestion contractuelle.

- Le seuil des contrats sans appel d'offres a été augmenté.
- La publication des appels d'offres de 25 000 $ et plus s'effectue obligatoirement dans un système électronique d'appel d'offres.
- Plusieurs autorisations en gestion contractuelle seront accordées par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme.
- Les ministères et organismes devront faire rapport annuellement au Conseil du trésor sur leur gestion contractuelle.
- La *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) permet que les conditions stipulées dans le règlement précité puissent être différentes pour certaines catégories de contrats.

Les Conventions de performance et d'imputabilité et l'Entente de gestion

La gestion axée sur les résultats est poussée plus loin avec la signature entre le ministre responsable et le sous-ministre ou le dirigeant d'un organisme d'une convention de performance et d'imputabilité.

Cette convention consiste essentiellement en un engagement d'une unité administrative qui a un rôle opérationnel à atteindre des objectifs précis en matière de livraison de services. En contrepartie, l'unité sous convention a accès à des modalités et des marges de manoeuvre en matière de ressources de la part du ministère ou de l'organisme de qui il relève afin de pouvoir atteindre les résultats décrits dans la convention. Elle peut également avoir accès à d'autres marges de manoeuvre consenties cette fois par le Conseil du trésor à l'intérieur d'une entente de gestion signée entre le Conseil du trésor et le ministre responsable de l'unité. Le nom d'agence identifie l'unité signataire d'une convention de performance et d'imputabilité.

À titre d'exemple, le Centre de signalisation au ministère des Transports s'est doté d'une convention de performance et d'imputabilité et bénéficie d'une entente de gestion signée entre le président du Conseil du trésor et le ministre des Transports. D'autres unités administratives sont en pourparlers avec les organismes centraux pour se transformer en agences. Également, les 14 unités autonomes mises en place depuis 1995 se transformeront en agences. Les conventions de performance et d'imputabilité et les ententes de gestion, le cas échéant, doivent être déposées à l'Assemblée nationale.

Principaux éléments d'une Convention de performance et d'imputabilité

Une description de la mission et les orientations stratégiques de l'unité administrative.
Une description des responsabilités du dirigeant de l'unité.
Un plan d'action annuel, les moyens pris pour réaliser ce plan ainsi que les ressources disponibles.
Les principaux indicateurs.
L'engagement de l'unité à produire un rapport de gestion sur l'atteinte des résultats et de comparer ceux-ci avec des organismes semblables.

Autres allégements au mode de gestion

D'autres allégements ont été réalisés afin d'accorder plus de responsabilités aux gestionnaires dans la gestion et dans l'exercice des contrôles relatifs à la gestion axée sur les résultats. Ainsi, les organismes centraux, au lieu de procéder par directives, fournissent des orientations aux ministères et organismes prenant la forme de guides de gestion préparés en consultation avec eux. En outre, une responsabilité plus grande est reconnue aux ministères et organismes quant au contrôle à exercer sur l'utilisation des subventions versées à des entreprises ou des organismes. De cette façon, les ministères et organismes seront en mesure d'exercer les contrôles appropriés pour s'assurer que les subventions versées répondent aux fins visées.

- Pour inciter les ministères et organismes à recourir à l'évaluation de programme, un guide faisant état des avantages et de la responsabilité des sous-ministres et dirigeants d'organismes en matière d'évaluation est maintenant accessible.
- Des guides sont actuellement disponibles pour accompagner les ministères et organismes dans la réalisation de conventions de performance et d'imputabilité, d'ententes de gestion et de déclarations de services aux citoyens.
- À compter du 1er avril 2001, le ministère ou l'organisme qui verse une subvention aura à définir lui-même les éléments du rapport à produire par les organismes subventionnés et, s'il y a lieu, à demander que certains organismes soient dispensés de la production d'un tel rapport.

4. RENDRE COMPTE DES RÉSULTATS AFIN DE RENFORCER L'IMPUTABILITÉ DEVANT LES PARLEMENTAIRES

Les orientations prises de même que les actions envisagées en 2001-2002 par l'administration gouvernementale seront mesurées en termes de résultats à l'intérieur du rapport annuel de gestion. Chacun des ministères et organismes devra produire un rapport annuel de gestion à compter de 2002 pour rendre compte des résultats. Les sous-ministres et dirigeants d'organismes auront à attester de la fiabilité des données présentées dans ce rapport. Conséquemment, les citoyens et, plus particulièrement les parlementaires, auront accès à une information fiable et adéquate pour discuter de la gestion administrative des ministères et organismes.

Enfin, la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) en intégrant la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* (L.R.Q., c. I-4.1) élargit entre autres, l'objet de la reddition de comptes à la déclaration de services aux citoyens et au rapport annuel de gestion. Ces dispositions ont pour effet d'appuyer le rôle des parlementaires en conformité avec le premier article de la Loi :

> « (...)
> Elle reconnaît le rôle des parlementaires à l'égard de l'action gouvernementale et leur contribution à l'amélioration des services aux citoyens en favorisant l'imputabilité de l'administration gouvernementale devant l'Assemblée nationale » (2000, c. 8. a. 1).

5. CONCLUSION

Le nouveau cadre de gestion met à la disposition des parlementaires, du gouvernement, des gestionnaires et du personnel de la fonction publique les instruments requis pour que l'administration gouvernementale québécoise puisse poursuivre sa mission première : servir le citoyen.

Depuis l'adoption de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8.), l'ensemble de l'administration gouvernementale s'est mise à l'oeuvre pour faire de ce défi un succès. Les ministères et organismes ont déployé les efforts requis pour faire part de leurs engagements envers les citoyens et les parlementaires en rendant publics les plans stratégiques, les plans annuels de gestion des dépenses et les déclarations des services aux citoyens.

Concurremment, les organismes centraux s'appliquent à réduire les contrôles *a priori* et à simplifier les règles qui régissent la prestation de services. À cet effet, ils privilégient une approche basée sur l'élaboration et la diffusion d'orientations et d'énoncés de politiques gouvernementales en matière de gestion des ressources et en assurent le suivi. En outre, ils accompagnent les ministères et organismes dans la mise en oeuvre du nouveau cadre de gestion en leur procurant des outils de gestion adaptés à la gestion axée sur les résultats.

Les initiatives prises depuis la mise en vigueur de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) démontrent la compétence du personnel de la fonction publique québécoise et sa capacité d'innover pour servir les citoyens.

ANNEXE A

Ministères et organismes budgétaires assujettis de facto à la gestion axée sur les résultats

Affaires municipales et Métropole
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- Commission municipale du Québec
- Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Commission de protection du territoire agricole
- Régie des assurances agricoles
- Régie des marchés agricoles
- Société de financement agricole

Conseil du trésor, Administration et Fonction publique
- Conseil du trésor
- Commission de la fonction publique *

Conseil exécutif
- Ministère du Conseil exécutif
- Conseil permanent de la jeunesse

Culture et Communications
- Ministère de la Culture et des Communications
- Commission des biens culturels du Québec
- Commission de protection de la langue française
- Commission de toponymie
- Conseil de la langue française
- Office de la langue française

Éducation
- Ministère de l'Éducation
- Commission consultative de l'enseignement privé
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec
- Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Commission des partenaires du marché du travail

Environnement
- Ministère de l'Environnement
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille, Enfance et Condition féminine
- Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Conseil de la famille et de l'enfance
- Conseil des aînés
- Conseil du statut de la femme
- Secrétariat à la condition féminine

ANNEXE A

Ministères et organismes budgétaires assujettis de facto à la gestion axée sur les résultats (suite)

Faune et Parcs
Société de la faune et des parcs

Finances
Ministère des Finances
Inspecteur général des institutions financières

Industrie et Commerce
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Justice
Ministère de la Justice
Conseil de la justice administrative

Recherche, Science et Technologie
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
Conseil de la science et de la technologie
Conseil québécois de la recherche sociale

Régions
Ministère des Régions

Relations avec les citoyens et Immigration
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Commission d'accès à l'information *
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse *
Conseil des relations interculturelles
Curateur public
Office de la protection du consommateur

Relations internationales
Ministère des Relations internationales

Ressources naturelles
Ministère des Ressources naturelles

Revenu
Ministère du Revenu

Santé et Services sociaux
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux
Conseil de la santé et du bien-être
Conseil médical du Québec
Office des personnes handicapées du Québec

F2

ANNEXE A

Ministères et organismes budgétaires assujettis de facto à la gestion axée sur les résultats (suite)

Sécurité publique

Ministère de la Sécurité publique
Comité de déontologie policière
Commissaire à la déontologie policière
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Coroner
Régie des alcools, des courses et des jeux
Sûreté du Québec

Tourisme, Loisir et Sports

Tourisme Québec
Secrétariat au loisir et au sport

Transports

Ministère des Transports
Commission des transports du Québec

Travail

Ministère du Travail
Commission de l'équité salariale
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
Conseil des services essentiels
Régie du bâtiment du Québec

* Ces organismes déposent directement leur plan stratégique à l'Assemblée nationale.

ANNEXE B

Organismes non budgétaires du gouvernement qui peuvent être désignés par leur ministre à la gestion axée sur les résultats

Affaires municipales et Métropole
- Société d'habitation du Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Conseil du trésor, Administration et Fonction publique
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Société immobilière du Québec

Culture et Communications
- Régie du cinéma
- Bibliothèque nationale du Québec
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Grande bibliothèque du Québec
- Musée d'art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée du Québec
- Société de développement des entreprises culturelles
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société du Grand Théâtre de Québec

Éducation
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Emploi et Solidarité sociale
- Office de la Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Régie des rentes du Québec

Environnement
- Commission de la qualité de l'environnement Kativik
- Régie des installations olympiques

Finances
- Institut de la statistique du Québec
- Investissement Québec
- Régie de l'assurance-dépôts du Québec
- Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel

Industrie et Commerce
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise d'assainissement des eaux

ANNEXE B

Organismes non budgétaires du gouvernement qui peuvent être désignés par leur ministre à la gestion axée sur les résultats (suite)

Justice

Commission des services juridiques
Fonds d'aide aux recours collectifs
Office des professions du Québec
Tribunal administratif du Québec
Commission de la Capitale nationale

Recherche, Science et Technologie

Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche

Relations internationales

Office Québec-Amériques pour la jeunesse

Ressources naturelles

Agence de l'efficacité énergétique

Santé et Services sociaux

Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain
Héma-Québec
Institut national de la santé publique du Québec
Régie de l'assurance maladie du Québec

Sécurité publique

École nationale des pompiers du Québec

Tourisme, Loisir et Sports

Société du Centre des congrès de Québec

Transports

Société de l'assurance automobile du Québec
Société des traversiers du Québec

Travail

Commissaire de l'industrie de la construction
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail

CHAPITRE 6

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2001-2002

CHAPITRE 6

LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2001-2002

Ce chapitre présente les données globales sur les investissements en immobilisations du gouvernement prévus pour 2001-2002. Ces investissements y sont présentés en trois groupes :

- Les investissements réalisés par des entités non incluses au périmètre comptable du gouvernement mais qui dépendent de l'aide financière du gouvernement : ces investissements se retrouvent surtout dans le réseau de la santé et des services sociaux et les réseaux de l'éducation et les municipalités. Ils se retrouvent également dans des institutions non gouvernementales généralement à caractère culturel telles des bibliothèques, musées, salles de spectacles, ou en ce qui a trait à la conservation du patrimoine religieux, des diocèses, des fabriques ou des communautés religieuses. Dans ce chapitre, l'expression « institutions culturelles » désigne l'ensemble de ces institutions non gouvernementales;
- Les investissements effectués directement par les ministères et les fonds spéciaux que ceux-ci administrent, et dont une partie importante concerne le réseau routier;
- Les investissements effectués par les organismes gouvernementaux qui n'apparaissent pas au volume II du *Budget de dépenses 2001-2002* mais dont les états financiers sont consolidés avec ceux du gouvernement. Soulignons que les investissements en immobilisations des organismes consolidés incorporent les sociétés d'État du domaine de la culture ainsi que l'Agence métropolitaine de transport.

Les investissements en immobilisations des entreprises du gouvernement sont toutefois exclus de ces trois groupes et ne sont pas traités dans ce chapitre.

1. LE TOTAL DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS PRÉVUS EN 2001-2002

En 2001-2002, l'ensemble des investissements en immobilisations atteint 3 303,8 M$ y incluant la quote-part du gouvernement et celles des partenaires. La répartition des investissements apparaissant au graphique 6.1 se présente comme suit :

— La part la plus importante correspond aux investissements en immobilisations des réseaux, des municipalités et des institutions culturelles qui représentent 1 781,4 M$, soit 54 % du total;

— Les ministères et les fonds spéciaux représentent 34 % du total, avec 1 132,7 M$;

— Enfin, la prévision d'investissements en immobilisations des organismes consolidés atteint 389,7 M$, soit 12 % du total.

Graphique 6.1 : Répartition des investissements en immobilisations en 2001-2002 : 3 303,8 M$

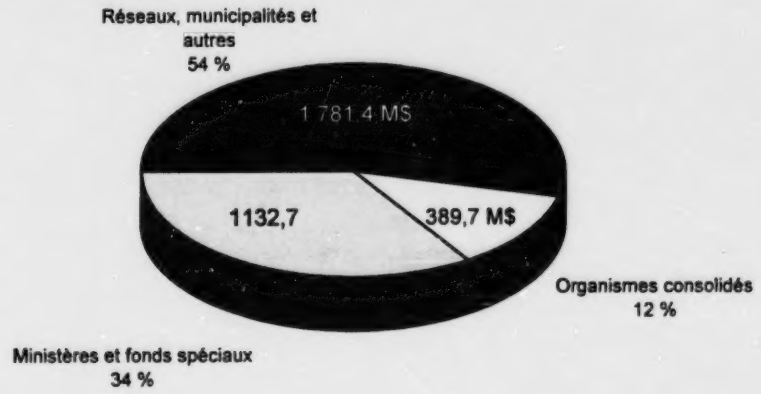

Le tableau 6.1 montre la prévision 2001-2002 d'investissements en immobilisations des réseaux ainsi que les déboursés probables en 2000-2001. Les données présentées à ce tableau montrent que les investissements en immobilisations sont passés de 2 616,5 M$ en 1997-1998 à 3 303,8 M$ en 2001-2002, soit une augmentation globale de 687,3 M$. On observe une augmentation de 54,0 M$ des immobilisations des réseaux, des municipalités et des institutions culturelles qui sont passées de 1 727, 4 M$ en 1997-1998 à 1 781,4 M$ en 2001-2002. Sur la même période, les investissements des ministères et fonds spéciaux ont augmenté de 450,2 M$, passant de 682,5 M$ à 1 132,7 M$, et ceux des organismes consolidés ont augmenté de 183,1 M$, passant de 206,6 M$ à 389,7 M$.

Tableau 6.1 : Évolution des investissements en immobilisations

	Déboursés réels 1997-1998 M$	Déboursés réels 1998-1999 M$	Déboursés réels 1999-2000 M$	Déboursés probables 2000-2001 M$	Prévisions d'investissements 2001-2002 M$
Réseaux, municipalités et institutions culturelles	1 727,4	1 739,7	1 565,4	1 884,2	1 781,4
Ministères et fonds spéciaux	682,5	740,5	775,7	909,2	1 132,7
Organismes consolidés	206,6	266,7	273,9	295,6	389,7
TOTAL	2 616,5	2 746,9	2 615,0	3 089,0	3 303,8

2. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES RÉSEAUX, LES MUNICIPALITÉS ET LES INSTITUTIONS CULTURELLES

Les investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités et les institutions culturelles servent à l'acquisition et à l'entretien des équipements et infrastructures des commissions scolaires, des cégeps, des universités, des établissements de santé et de services sociaux ainsi que pour les projets d'assainissement des eaux, de transport en commun, d'équipements culturels et de conservation du patrimoine religieux.

Ces investissements sont financés au moyen d'emprunts à long terme contractés par les organismes subventionnés. La contribution du gouvernement est répartie sur une durée de vie pouvant aller jusqu'à 25 ans et prend la forme d'une prise en charge totale ou partielle du service de dette. Au volume II du *Budget de dépenses 2001-2002* portant sur les *Crédits des ministères et organismes*, la dépense correspondant au service de dette subventionné est inscrite à la supercatégorie « Transfert » et se compose des sommes versées aux organismes pour le remboursement du capital emprunté ainsi que pour les intérêts.

Chaque année, les ministères qui administrent un programme d'immobilisations préparent des plans triennaux d'immobilisations qui sont ensuite approuvés par le Conseil du trésor. Ces plans indiquent les investissements liées au parachèvement des projets autorisés antérieurement, aux besoins en matière de maintien des actifs ainsi que le coût des nouvelles initiatives. Le déboursé probable 2000-2001 découle des plans approuvés tandis que la prévision pour 2001-2002 comprend, en plus, l'impact des mesures du Discours sur le budget.

Niveau des investissements en immobilisations et part des partenaires

Le tableau 6.2 présente le niveau global des investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités et les institutions culturelles pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002. La contribution des partenaires en 2001-2002 s'élève à 17,1 %, représentant un montant d'investissements de 305,4 M$.

Tableau 6.2 : Niveau global des investissements en immobilisations des réseaux, des municipalités et des institutions culturelles et part des partenaires

	Prévisions d'investissements 2001-2002	Déboursés probables 2000-2001
	M$	M$
Quote-part du gouvernement	1 476,0	1 568,6
Quote-part des partenaires	305,4	315,6
TOTAL	1 781,4	1 884,2
Part des partenaires en %	17,1 %	16,7 %

Répartition par secteur

Le graphique 6.2 montre la répartition en cinq secteurs des investissements pour l'exercice 2001-2002.

— La santé et les services sociaux;

— L'éducation qui comprend les commissions scolaires, les cégeps et les universités;

— L'assainissement des eaux;

— Le transport en commun;

— Les équipements culturels et le patrimoine.

En 2001-2002, le secteur de la santé et des services sociaux représente 49 % des investissements totaux avec 875,0 M$, le secteur de l'éducation 29 % avec 512,5 M$. L'assainissement des eaux, le transport en commun ainsi que les équipements culturels et le patrimoine représentent 22 %, soit respectivement 8 %, 7 % et 7 % des investissements en immobilisations.

Graphique 6.2 : Répartition par secteur des investissements en immobilisations des réseaux, municipalités et institutions culturelles en 2001-2002 : 1 781,4 M$

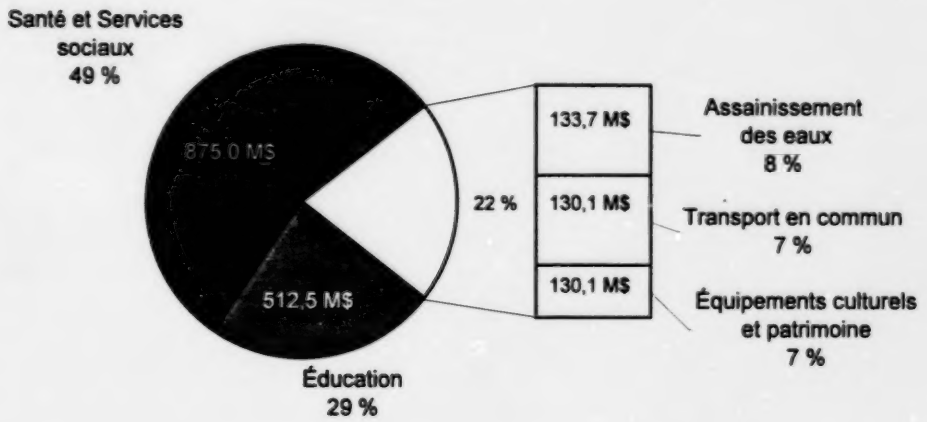

Les montants indiqués dans le tableau 6.3 regroupent la quote-part du gouvernement ainsi que celle des partenaires.

Tableau 6.3 : Investissements en immobilisations dans les réseaux, les municipalités et les institutions culturelles

	Prévisions d'investissements 2001-2002 M$	Déboursés probables 2000-2001 M$	Variation M$
ÉDUCATION			
Commissions scolaires	316,6	401,2	(84,6)
Cégeps et universités	195,9	437,7	(241,8)
	512,5	838,9	(326,4)
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	875,0	798,2	76,8
AUTRES SECTEURS			
Assainissement des eaux	133,7	97,8	35,9
Transport en commun[1]	130,1	62,1	68,0
Équipements culturels et patrimoine[2]	130,1	87,2	42,9
TOTAL	1 781,4	1 884,2	(102,8)

[1] Les montants présentés excluent les projets de transport en commun sous la responsabilité de l'Agence métropolitaine de transport puisqu'on les retrouve dans la section sur les organismes consolidés.

[2] Les montants présentés excluent les projets des sociétés d'État du domaine de la culture puisqu'on les retrouve dans la section sur les organismes consolidés.

Éducation

Dans le secteur de l'éducation, les investissements réalisés par les commissions scolaires, les cégeps ou les universités visent principalement l'agrandissement, la rénovation, la réfection et la construction d'écoles ou de pavillons d'enseignement ainsi que l'acquisition du mobilier, des équipements et des appareillages requis au fonctionnement des bâtiments. Le gouvernement assume en moyenne 95 % du coût des projets.

En 2001-2002, il est prévu que les investissements réalisés dans ce secteur s'élèveront à 512,5 M$: 316,6 M$ dans les commissions scolaires et 195,9 M$ dans les cégeps et universités. Les prévisions indiquent une décroissance de 326,4 M$ par rapport à 2000-2001 qui se répartit comme suit : 241,8 M$ dans le secteur collégial et universitaire et 84,6 M$ dans les commissions scolaires.

La diminution prévue des investissements découle du fait que les sommes inscrites au parachèvement sont moindres en 2001-2002 puisque de nombreux projets se terminent en 2000-2001.

Santé et services sociaux

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés visent la construction, l'agrandissement, la rénovation et la réfection de centres hospitaliers, de centres d'hébergement et de soins de longue durée, de centres de réadaptation et de CLSC, l'acquisition de mobilier, d'équipements médicaux et non médicaux ainsi que le développement et l'achat de systèmes informatiques. Le gouvernement assume en moyenne 85 % du coût des projets.

En 2001-2002, il est prévu que les investissements réalisés dans ce secteur s'élèveront à 875,0 M$ comparativement à 798,2 M$ en 2000-2001, soit 76,8 M$ de plus.

Assainissement des eaux

Les projets réalisés dans le secteur de l'assainissement des eaux comprennent la construction des usines d'épuration des eaux usées, les travaux d'interception des eaux usées et de réhabilitation des réseaux d'égout vers les stations d'épuration ainsi que des projets d'aqueducs et d'égouts. Ces investissements incluent le programme « Les eaux vives du Québec » qui vise à permettre aux municipalités de réaliser des travaux de mise en place, de remplacement ou d'amélioration d'infrastructures pour l'eau potable et pour les eaux usées. Le gouvernement assume en moyenne 85 % du coût des immobilisations qu'il partage avec les municipalités.

Selon les prévisions, les investissements seront de 133,7 M$ en 2001-2002, soit 35,9 M$ de plus qu'en 2000-2001.

Transport en commun

Les investissements en immobilisations dans ce secteur correspondent, entre autres, à l'achat d'autobus urbains, à des travaux relatifs au maintien des infrastructures du métro dont la restauration des stations et le remplacement d'escaliers mécaniques, à des projets de financement de certains équipements de perception électronique ainsi qu'à l'aménagement de voies réservées aux autobus et de stationnements d'incitation.

Pour 2001-2002, les investissements prévus dans ce secteur correspondent à 130,1 M$ comparativement à 62,1 M$ en 2000-2001, soit une augmentation de 68,0 M$. L'augmentation s'explique principalement par les projets du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal et du Plan de transport de l'agglomération de la Capitale nationale. Les deux plans présentent les interventions proposées afin de résoudre les problèmes qui affectent les différents réseaux de transport de la région métropolitaine de Montréal et de l'agglomération de la Capitale nationale. La participation gouvernementale moyenne pour ces investissements est estimée à 58 %, en 2001-2002, bien qu'elle puisse varier de 50 % à 100 % selon le type d'équipement subventionné. Ces prévisions ne comprennent pas les investissements de l'Agence métropolitaine de transport qui sont expliqués à la section suivante portant sur les organismes consolidés.

Équipements culturels et patrimoine

Les projets d'immobilisations subventionnés par service de dette par le ministère de la Culture et des Communications comprennent notamment des projets de construction, d'agrandissement et de rénovation de bibliothèques publiques, de salles de spectacles, de centres d'archives, de musées et de centres d'interprétation ainsi que des projets de restauration et de conservation du patrimoine religieux. Le gouvernement participe au financement du coût des immobilisations réalisées par des municipalités ou des institutions culturelles dans une proportion variant généralement de 40 % à 90 %.

Les dépenses d'investissements prévues en 2001-2002 sont évaluées à 130,1 M$ comparativement à 87,2 M$ en 2000-2001. L'augmentation de 42,9 M$ des dépenses s'explique notamment par les mesures du Discours sur budget relatives aux immobilisations pour les équipements culturels ainsi que pour les arts du cirque. Rappelons que ces prévisions excluent les investissements des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications, ceux-ci étant considérés à la section portant sur les organismes consolidés.

3. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DANS LES MINISTÈRES ET LES FONDS SPÉCIAUX

Comme l'indique le tableau 6.4, les investissements en immobilisations des ministères et fonds spéciaux s'établissent en 2001-2002 à 1 132,7 M$ par rapport à 909,2 M$ en 2000-2001. Ce sont les investissements des fonds, en augmentation de 197,1 M$, qui contribuent principalement à l'augmentation globale de 223,5 M$. Pour leur part, les investissements en immobilisations des ministères atteignent 183,5 M$ en 2001-2002 par rapport à 157,1 M$ en 2000-2001, soit une augmentation de 26,4 M$.

Les investissements des fonds spéciaux proviennent principalement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Les investissements du fonds correspondent aux travaux de conservation des chaussées et des structures ainsi qu'à l'amélioration et au développement du réseau routier. En 2001-2002, ils montrent, avec 694,4 M$ d'investissements, une augmentation de 153,6 M$ par rapport à 2000-2001. Cet écart s'explique par les projets du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal et du Plan de transport de l'agglomération de la Capitale nationale. Il s'explique également par des investissements additionnels dans les autres régions du Québec.

En ce qui concerne les fonds des technologies de l'information le niveau prévu de leurs investissements en 2001-2002 se situe à 102,2 M$ par rapport à 78,7 M$ en 2000-2001. L'augmentation de 23,5 M$ s'explique principalement par la hausse de 17,5 M$ des immobilisations du Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour refaire le parc technologique du Ministère.

Les investissements des autres fonds spéciaux évoluent également à la hausse, passant de 132,6 M$ en 2000-2001 à 152,6 M$ en 2001-2002. La variation est attribuable à diverses augmentations dont principalement celle de 28,1 M$ au Fonds d'information foncière du ministère des Ressources naturelles ainsi que de la diminution de 16,1 M$ au Fonds de gestion de l'équipement roulant du ministère des Transports.

Par ailleurs, les investissements en immobilisations des ministères devraient atteindre 183,5 M$ en 2001-2002 par rapport à 157,1 M$ en 2000-2001. L'augmentation de 26,4 M$ s'explique principalement par les investissements des ministères suivants :

— Le ministère de la Justice avec une augmentation de 15 M$ des investissements pour la mise à niveau et le développement de systèmes informatiques du ministère;

— Le ministère de la Sécurité publique avec un investissement de 8,0 M$ pour la lutte contre le crime organisé.

Tableau 6.4 : Investissements en immobilisations des ministères et des fonds spéciaux

	Prévisions d'investissements 2001-2002	Déboursés probables 2000-2001	Variation
	M$	M$	M$
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	694,4	540,8	153,6
Fonds des technologies de l'information	102,2	78,7	23,5
Autres fonds spéciaux	152,6	132,6	20,0
	949,2	752,1	197,1
Ministères : crédits pour immobilisations	183,5	157,1	26,4
TOTAL	1 132,7	909,2	223,5

4. LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS, AUTRES QUE LES FONDS SPÉCIAUX

Comme le montre le tableau 6.5, les prévisions d'investissements des organismes consolidés excluant les fonds spéciaux s'élèvent à 389,7 M$ en 2001-2002, par rapport à 295,6 M$ en 2000-2001, soit une augmentation de 94,1 M$. Les organismes effectuant les plus importants investissements, en 2001-2002, sont la Société immobilière du Québec avec 167,1 M$ et l'Agence métropolitaine de transport avec 118,2 M$.

La Société immobilière du Québec (SIQ) a pour mission de loger les ministères et organismes québécois et gère donc le parc immobilier du gouvernement. Les immobilisations de la SIQ comprennent, en plus des montants relatifs aux travaux d'amélioration d'immeubles, la rénovation du Palais de justice de Trois-Rivières, l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, la restauration et le réaménagement des édifices Cook et Chauveau à Québec et l'agrandissement du Palais de Justice de St-Jérôme. Pour 2001-2002, les investissements prévus dans ce secteur correspondent à 167,1 M$ comparativement à 179,1 M$ en 2000-2001 soit, une diminution de 12,0 M$.

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) planifie, coordonne, intègre et fait la promotion des services de transport en commun et intervient pour améliorer l'efficacité des routes ayant une envergure métropolitaine. L'augmentation de 54,1 M$ des investissements prévus par l'AMT s'explique principalement par l'ajout de nouveaux projets en 2001-2002 dont le système de transport léger sur rails sur l'autoroute 10. En outre, l'AMT contribue au Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal.

Les sociétés d'État du domaine de la culture montrent une variation de 12,5 M$ qui s'explique notamment par l'augmentation de l'investissement de la Grande bibliothèque du Québec et par la création de réserves muséologiques collectives pour la Métropole et la Capitale nationale.

Enfin, le niveau d'investissements de 74,7 M$ en 2001-2002 ainsi que l'augmentation de 39,5 M$ associés aux autres organismes consolidés s'expliquent principalement par l'augmentation des investissements à la Régie des installations olympiques et à la Commission des normes du travail.

Tableau 6.5 : Investissements en immobilisations des organismes consolidés, autres que les fonds spéciaux

	Prévisions d'investissements 2001-2002	Déboursés probables 2000-2001	Variation
	M$	M$	M$
Société immobilière du Québec	167,1	179,1	(12,0)
Agence métropolitaine de transport	118,2	64,1	54,1
Sociétés d'État du domaine de la culture	29,7	17,2	12,5
Autres organismes	74,7	35,2	39,5
TOTAL	389,7	295,6	94,1

CHAPITRE 7

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

CHAPITRE 7

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT ET LES RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Depuis la réforme comptable annoncée lors du Discours sur le budget 1998-1999, les prévisions budgétaires du gouvernement sont présentées sur une base consolidée. Toutefois, le Volume II du *Budget de dépenses* portant sur les *Crédits des ministères et des organismes* n'inclut pas l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux sur les dépenses des divers portefeuilles.

Ce chapitre présente le périmètre comptable du gouvernement et montre l'effet de la consolidation des organismes et des fonds spéciaux sur les prévisions budgétaires gouvernementales.

1. LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

La consolidation vise à regrouper toutes les opérations et les ressources financières dont le gouvernement est responsable. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement en incluant toutes les informations qui ont trait aux activités des ministères, des organismes, des fonds spéciaux et des entreprises du gouvernement.

Depuis la réforme comptable, le périmètre comptable du gouvernement englobe non seulement les ministères et les organismes dirigés par un ministre et dont le budget est financé par des crédits à voter par l'Assemblée nationale, mais aussi l'ensemble des organismes, fonds spéciaux et entreprises qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et leurs ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale, et qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle.

Deux méthodes de consolidation sont utilisées selon la nature des entités visées :

— Une première méthode, la consolidation intégrale consiste à additionner, ligne par ligne, les comptes des ministères, des organismes et des fonds spéciaux. Elle intègre donc aux états financiers du gouvernement leurs opérations financières telles les dépenses et la dette des organismes. Cette méthode s'applique aux entités publiques apparaissant à l'annexe A;

— Une deuxième, la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation s'applique aux entreprises du gouvernement apparaissant à l'annexe B. Elle consiste à ajouter aux revenus du gouvernement les résultats nets de ces entreprises, c'est-à-dire leur surplus ou déficit.

La consolidation des résultats des entreprises du gouvernement apparaissant à l'annexe B n'est pas considérée dans le présent chapitre car elle n'a pas d'impact direct sur les dépenses du gouvernement. Elle est toutefois considérée dans les documents accompagnant le *Discours sur le budget* puisque les résultats des entreprises du gouvernement sont pris en compte dans l'équilibre budgétaire du gouvernement.

Il importe de noter que les établissements de santé et de services sociaux, les institutions d'enseignement ainsi que les biens détenus par les organismes exerçant des activités de nature fiduciaire (annexe C) ne sont pas inclus au périmètre comptable du gouvernement.

La suite de ce chapitre traite donc uniquement des entités consolidées selon la méthode de consolidation intégrale, c'est-à-dire celles dont les prévisions financières apparaissent à l'annexe A.

2. LES ORGANISMES ET LES FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Parmi les entités consolidées, il faut distinguer deux groupes : les organismes gouvernementaux et les fonds spéciaux.

Le gouvernement a créé différents types d'organismes pour la mise en oeuvre de ses politiques et pour fournir certains services à la population. Bien qu'ils soient variés par leur taille ou leur statut, ces organismes, comme les régies, les commissions et les sociétés, ont pour trait commun une plus grande autonomie par rapport aux ministères. Les pouvoirs délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus en matière de finances et de fonctionnement. Ces organismes disposent de plus de latitude pour établir leurs systèmes et pratiques, par exemple, pour déterminer leurs propres conventions comptables ou les conditions de travail de leurs employés. Ils peuvent aussi recourir à des sources de financement extérieures au gouvernement. Cependant, ils relèvent de l'autorité d'un ministre à qui ils doivent rendre compte de l'ensemble de leur gestion financière.

Les fonds spéciaux, pour leur part, constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds produisent et fournissent des biens ou des services et tirent en tout ou en partie leur financement de la vente de ces biens et services.

Il s'est ajouté six organismes ou fonds spéciaux dont les dépenses sont consolidées avec celles du gouvernement et trois sont retirés.

Organismes et fonds ajoutés	
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	Financière agricole du Québec (celle-ci intègre la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles)
Conseil exécutif	Fonds jeunesse Québec
Culture et Communications	Régie du cinéma (auparavant un organisme financé par crédits)
Relations internationales	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Sécurité publique	École nationale des pompiers du Québec
Transports	Fonds pour la vente de biens et services

Organismes et fonds retirés	
Affaires municipales et Métropole	Fonds spécial de financement des activités locales
Industrie et Commerce	Parc technologique du Québec métropolitain (privatisé)
	Société d'investissement jeunesse (privatisée)

En outre, certains organismes et fonds ont changé de dénomination et ont vu leur mandat modifié. Ainsi, au portefeuille « Ressources naturelles», le Fonds d'information géographique et foncière et le Fonds de la réforme du cadastre québécois deviennent respectivement le Fonds d'information géographique et le Fonds d'information foncière. Au portefeuille « Sécurité publique », l'École nationale de police du Québec succède à l'Institut de police du Québec.

Par ailleurs, trois organismes, auparavant rattachés au portefeuille des Affaires municipales et de la Métropole, sont maintenant déplacés à d'autres portefeuilles ministériels. L'Agence métropolitaine de transport est maintenant rattachée à celui des Transports. La Société québécoise d'assainissement des eaux est maintenant rattachée au portefeuille de l'Industrie et Commerce. Enfin, la Régie des installations olympiques est maintenant rattachée au portefeuille de l'Environnement.

3. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, en plus des dépenses de programmes et de celles dévolues au service de la dette, les dépenses effectuées par les fonds spéciaux et les organismes du gouvernement.

Le tableau 7.1 présente les dépenses consolidées du gouvernement pour 2000-2001 et 2001-2002. Les dépenses des organismes et des fonds spéciaux qui s'ajoutent à celles du gouvernement sont celles qui subsistent une fois éliminées les opérations inter-entités et après harmonisation des conventions comptables lorsqu'il y a lieu.

Les dépenses de programmes pour l'année financière débutant le 1er avril 2001 s'établissent à 41 929,0 M$ auxquelles s'ajoutent 7 243,0 M$ pour le service de la dette gouvernementale. La consolidation des fonds spéciaux et des organismes gouvernementaux ajoute 1 964 M$ à ces dépenses pour un total consolidé de 51 136 M$ pour l'année financière 2001-2002.

Tableau 7.1 : Dépenses consolidées du gouvernement

	2001-2002 M$	2000-2001 M$
Dépenses de programmes	41 929	40 691
Service de la dette	7 243	6 996
	49 172	47 687
Consolidation des organismes et des fonds spéciaux	1 964	1 766
DÉPENSES CONSOLIDÉES	51 136	49 453

Le graphique 7.1 montre l'incidence des dépenses additionnelles encourues par les fonds spéciaux et les organismes gouvernementaux sur les dépenses du gouvernement. La consolidation des organismes et des fonds spéciaux représente 1 964,1 M$, soit 3,8 % des dépenses gouvernementales consolidées en 2001-2002.

Graphique 7.1 : Proportion des dépenses des organismes et fonds spéciaux en 2001-2002 dans les dépenses gouvernementales

4. LES PRÉVISIONS DE RÉSULTATS DES ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX CONSOLIDÉS

Les organismes et les fonds spéciaux dépendent grandement des ministères pour leur financement. C'est pourquoi, la budgétisation et la gestion des enveloppes ministérielles tiennent compte à la fois des organismes, des fonds spéciaux et du ministère d'un même portefeuille. Plus précisément, les enveloppes ministérielles se composent :

— D'une part, de l'enveloppe de dépenses prévue au Volume II du *Budget de dépenses* portant sur les *Crédits des ministères et des organismes*;

— D'autre part, du résultat net des organismes et des fonds spéciaux, c'est-à-dire l'écart entre leurs revenus et leurs dépenses.

Il revient à chaque ministre de veiller à ce que les organismes consolidés sous sa responsabilité n'aient pas d'impact négatif sur les résultats financiers du gouvernement.

L'annexe A présente, par portefeuilles, les prévisions de résultats des fonds spéciaux et des organismes gouvernementaux ainsi que leurs prévisions de revenus et dépenses, au brut, c'est-à-dire avant d'avoir effectué les ajustements de consolidation requis pour les rendre conformes aux conventions comptables du gouvernement.

Le tableau 7.2 montre que les prévisions de revenus et de dépenses des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent respectivement à 12 287,9 M$ et 12 341,8 M$. Cependant, une fois considérés les ajustements de consolidation, les organismes et fonds spéciaux ont un impact sur les résultats du gouvernement qui s'établit globalement à 57,0 M$.

En ce qui concerne les fonds spéciaux, leur surplus passe de 57,1 M$ en 2000-2001 à un déficit de 40,9 M$ en 2001-2002. Cet écart s'explique principalement par le fait que deux fonds ayant enregistré un surplus en 2000-2001 prévoient plutôt un déficit en 2001-2002 soit :

- Fonds de développement du marché du travail : surplus de 10,6 M$ en 2000-2001 et déficit de 30,6 M$ en 2001-2002;

- Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail : surplus de 12,5 M$ en 2000-2001 et déficit de 34,8 M$ en 2001-2002.

Dans ces deux cas, il faut mentionner que les déficits prévus sont couverts par des surplus accumulés au cours des exercices précédents.

De leur côté, les organismes gouvernementaux, dans leur ensemble, enregistrent des surplus. Les résultats probables pour l'année financière 2000-2001 représentent un surplus de 59,6 M$ par rapport à un déficit de 13,0 M$ pour les prévisions de l'année financière 2001-2002.

Il faut noter que pour sa première année d'opération, la Financière agricole prévoit un déficit de 31,5 M$. Cependant, la Financière a conclu une convention avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation selon laquelle le ministère s'engage à verser une somme totale de 2,1 milliards de dollars sur une période de sept ans. La Financière s'engage de son côté à respecter cette enveloppe budgétaire et, en conséquence, elle devra réaliser l'équilibre financier sur un cycle de sept ans.

Tableau 7.2 : Impact de la consolidation des fonds spéciaux et des organismes sur les résultats du gouvernement

	2001-2002			2000-2001
	Revenus M$	Dépenses M$	Résultat	Résultat M$
Fonds spéciaux	3 608,6	3 649,5	(40,9)	57,1
Organismes	8 679,3	8 692,3	(13,0)	59,6
	12 287,9	12 341,8	(53,9)	116,7
Ajustements de la consolidation[1]	(10 266,8)	(10 377,7)	110,9	65,7
IMPACT DE LA CONSOLIDATION	2 021,1	1 964,1	57,0	182,4

[1] Ces ajustements sont de deux ordres. Le premier consiste à éliminer les opérations conclues par ces entités entre elles ou avec les ministères ou organismes budgétaires. Ces éliminations sont nécessaires pour ne pas comptabiliser la même dépense en double. Le deuxième type d'ajustement résulte de l'harmonisation des conventions comptables des fonds spéciaux et organismes à celles du gouvernement.

L'écart des résultats entre les deux exercices s'explique en outre par les prévisions des organismes suivants :

— Trois organismes ayant enregistré des surplus en 2000-2001 prévoient des surplus moindres ou nuls en 2001-2021, soit :

- Société immobilière du Québec : surplus de 9,8 M$ en 2000-2001 et équilibre en 2001-2002;
- Commission des normes du travail : le surplus de 9,3 M$ en 2000-2001 diminue à 4,3 M$ en 2001-2002;
- Société québécoise de récupération et de recyclage : surplus de 4,9 M$ en 2000-2001 et équilibre en 2001-2002.

— De son côté, la Commission des valeurs mobilières du Québec, après avoir enregistré des surplus de 13,4 M$ en 2000-2001, prévoit plutôt un déficit de 5,1 M$ en 2001-2002.

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2001-2002			2000-2001
	Revenus M$	Dépenses M$	Résultat M$	Résultat M$
Affaires municipales et Métropole				
Société d'habitation du Québec	539,4	539,4	0,0	0,0
Société du Palais des congrès de Montréal	26,6	26,6	0,0	0,0
	566,0	566,0	0,0	0,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation				
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	0,2	0,2	0,0	0,0
Financière agricole du Québec	400,6	432,1	(31,5)	-
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers[1]	18,3	9,5	8,8	8,5
	419,1	441,8	(22,7)	8,5
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique				
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	32,2	32,2	0,0	0,0
Fonds des services gouvernementaux	270,9	263,7	7,2	9,9
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	1,5	1,5	0,0	0,0
Fonds relatif à la tempête de verglas	39,5	39,5	0,0	0,0
Société immobilière du Québec	520,4	520,4	0,0	9,8
	864,5	857,3	7,2	19,7
Conseil exécutif				
Fonds Jeunesse Québec	40,7	40,7	0,0	0,0
Culture et Communications				
Bibliothèque nationale du Québec	10,9	10,9	0,0	0,0
Commission de la reconnaissance des associations d'artistes	0,4	0,4	0,0	0,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	56,5	56,5	0,0	0,0
Grande bibliothèque du Québec	11,1	12,3	(1,2)	0,2
Musée d'art contemporain de Montréal	10,2	10,2	0,0	0,0
Musée de la civilisation	24,5	24,5	0,0	0,0
Musée du Québec	16,0	16,0	0,0	0,0
Régie du cinéma	9,5	4,1	5,4	1,4
Société de développement des entreprises culturelles	46,9	46,9	0,0	0,0
Société de la Place des Arts de Montréal	30,7	30,7	0,0	0,0
Société de télédiffusion du Québec	68,5	68,5	0,0	0,0
Société du Grand Théâtre de Québec	7,9	7,9	0,0	0,0
	293,1	288,9	4,2	1,6
Éducation				
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	20,8	20,9	(0,1)	0,3

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2001-2002			2000-2001
	Revenus M$	Dépenses M$	Résultat M$	Résultat M$
Emploi et Solidarité sociale				
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	18,1	18,5	(0,4)	(0,2)
Fonds de développement du marché du travail	959,9	990,5	(30,6)	10,6
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	36,7	71,5	(34,8)	12,5
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	50,9	50,9	0,0	0,0
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	17,5	17,5	0,0	0,0
	1 083,1	1 148,9	(65,8)	22,9
Environnement				
Commission de la capitale nationale du Québec	14,2	14,2	0,0	0,0
Régie des installations olympiques[2]	39,4	41,0	(1,6)	(1,4)
Société québécoise de récupération et de recyclage	20,8	20,8	0,0	4,9
	74,4	76,0	(1,6)	3,5
Faune et Parcs				
Fondation de la faune du Québec	3,9	3,9	0,0	(0,1)
Finances				
Commission des valeurs mobilières du Québec	25,4	30,5	(5,1)	13,4
Fonds de financement	310,4	308,4	2,0	4,3
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	14,5	14,5	0,0	0,0
Fonds du Centre financier international de Montréal	1,2	1,2	0,0	0,2
Fonds spécial olympique	83,0	83,0	0,0	0,5
Institut de la statistique du Québec	21,8	21,8	0,0	0,0
Investissement-Québec	347,8	331,7	16,1	17,4
Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel	5,1	5,1	0,0	0,0
	809,2	796,2	13,0	35,8
Industrie et Commerce				
Sidbec	0,3	0,3	0,0	0,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	4,9	5,9	(1,0)	(1,0)
Société québécoise d'assainissement des eaux	255,4	258,5	(3,1)	(3,0)
	260,6	264,7	(4,1)	(4,0)
Justice				
Commission des services juridiques	106,5	106,5	0,0	3,8
Fonds d'aide aux recours collectifs[1]	1,6	1,7	(0,1)	(0,4)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	2,0	2,0	0,0	0,4
Fonds des registres	24,6	23,4	1,2	0,5
Office des professions du Québec	4,7	5,4	(0,7)	(0,6)
Société québécoise d'information juridique	9,0	9,0	0,0	0,3
Tribunal administratif du Québec	27,0	27,0	0,0	(0,2)
	175,4	175,0	0,4	3,8

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2001-2002			2000-2001
	Revenus M$	Dépenses M$	Résultat M$	Résultat M$
Recherche, Science et Technologie				
Fonds de la recherche en santé du Québec[1]	90,1	90,1	0,0	0,8
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche[1]	86,2	86,4	(0,2)	(0,2)
	176,3	176,5	(0,2)	0,6
Régions				
Fonds de développement régional	21,9	21,9	0,0	0,0
Relations avec les citoyens et Immigration				
Fonds de l'état civil	10,8	10,7	0,1	(0,8)
Fonds de l'information gouvernementale	46,9	47,1	(0,2)	0,1
	57,7	57,8	(0,1)	(0,7)
Relations internationales				
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	10,5	10,5	0,0	0,0
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2,0	2,0	0,0	0,1
	12,5	12,5	0,0	0,1
Ressources naturelles				
Agence de l'efficacité énergétique	6,5	6,5	0,0	(0,1)
Fonds d'information foncière	73,2	51,2	22,0	29,5
Fonds d'information géographique	2,0	2,0	0,0	0,0
Fonds forestier	91,5	96,0	(4,5)	(8,9)
Régie de l'énergie	6,7	7,8	(1,1)	(0,7)
Société nationale de l'amiante	0,0	0,6	(0,6)	(0,8)
	179,9	164,1	15,8	19,0
Revenu				
Fonds de perception	66,2	68,7	(2,5)	0,3
Fonds des pensions alimentaires[3]	42,6	42,6	0,0	0,0
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	34,3	34,3	0,0	0,0
	143,1	145,6	(2,5)	0,3
Santé et Services sociaux				
Corporation d'urgence-santé de la région de Montréal métropolitain	71,5	70,4	1,1	0,8
Fonds de l'assurance médicaments	443,7	443,7	0,0	0,0
Héma-Québec	200,4	200,4	0,0	0,0
Institut national de santé publique	19,2	19,2	0,0	0,1
Régie de l'assurance maladie du Québec	5 077,8	5 077,8	0,0	0,0
	5 812,6	5 811,5	1,1	0,9

ANNEXE A

Résultats des organismes et des fonds spéciaux

	2001-2002			2000-2001
	Revenus M$	Dépenses M$	Résultat M$	Résultat M$
Sécurité publique				
École nationale de police du Québec	14,5	14,5	0,0	0,1
École nationale des pompiers du Québec	1,2	1,2	0,0	0,1
Fonds des services de police	227,0	227,0	0,0	0,0
	242,7	242,7	0,0	0,2
Tourisme, Loisir et Sport				
Fonds de partenariat touristique	94,8	95,1	(0,3)	(0,5)
Société du Centre des congrès de Québec	19,6	19,5	0,1	(1,3)
	114,4	114,6	(0,2)	(1,8)
Transports				
Agence métropolitaine de transport[2]	210,9	210,9	0,0	0,0
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	435,7	435,7	0,0	0,0
Fonds de gestion de l'équipement roulant	56,6	56,6	0,0	(1,3)
Fonds pour la vente de biens et services	4,0	4,1	(0,1)	-
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	60,8	60,8	0,0	0,0
Société des traversiers du Québec	52,1	53,0	(0,9)	(0,5)
	820,1	821,1	(1,0)	(1,8)
Travail				
Commissaire de l'industrie de la construction	1,0	1,1	(0,1)	0,1
Commission des lésions professionnelles	47,9	49,4	(1,5)	(1,5)
Commission des normes du travail	47,0	42,7	4,3	9,3
	95,9	93,2	2,7	7,9
TOTAL	12 287,9	12 341,8	(53,9)	116,7
Ajustement de consolidation	(10 266,8)	(10 377,7)	110,9	65,7
Impact de la consolidation	2 021,1	1 964,1	57,0	182,4

[1] Ce fonds doit être considéré comme un organisme et non un fonds spécial.

[2] Les données prévisionnelles correspondent uniquement au fonds d'exploitation de l'organisme.

[3] Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE B

Entreprises du gouvernement

Centre de recherche industrielle du Québec

Commission de la santé et de la sécurité du travail

Corporation d'hébergement du Québec

Financement - Québec

Fonds d'indemnisation du courtage immobilier

Hydro-Québec [1]

Immobilière SHQ

Loto-Québec

Régie de l'assurance-dépôt du Québec

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Société de l'assurance automobile du Québec

Société des alcools du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société générale de financement du Québec

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière – Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

[1] Cet organisme effectue aussi des activités de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE C

Organismes et fonds exerçant des activités de nature fiduciaire

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Curateur public (Le)

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance récolte

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds de contrat à terme

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommis

Fonds national de la formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Caisse de retraite

Régie des rentes du Québec

CHAPITRE 8
LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

CHAPITRE 8

LES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

Ce chapitre présente les comptes à fin déterminée et leurs prévisions de dépenses pour l'exercice 2001-2002, telles qu'établies par les ministères et les organismes qui administrent ces comptes.

Les comptes à fin déterminée ne sont pas présentés au *Budget de dépenses* parce qu'ils concernent des sommes qui sont reçues en vertu d'un contrat ou d'une entente en prévoyant l'affectation à une fin spécifique. Les dépenses effectuées à même ces comptes ne sont pas non plus incluses dans les dépenses consolidées du gouvernement. Elles sont fournies afin de compléter l'information sur les opérations des ministères, même si elles ne font pas partie de leur budget de dépenses.

Ces comptes correspondent à la notion de revenus faisant l'objet d'affectations d'origine externe telle que présentée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés. Tant que le service n'est pas rendu ou l'activité réalisée, ces sommes sont considérées comme des dettes ou des éléments de passif envers le bailleur de fonds.

1. L'OBJET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

De façon générale, tous les revenus du gouvernement sont versés au Fonds consolidé du revenu sauf lorsqu'un contrat ou une entente en limite l'utilisation à une fin spécifique, comme le financement d'une activité ou la coopération avec un autre pays. C'est dans de tels cas qu'un compte à fin déterminée peut être constitué par le gouvernement, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'administration financière* (2000, chapitre 15).

Les opérations financières qui transitent par un compte à fin déterminée sont régies par tous les règlements, politiques ou directives applicables aux transactions effectuées à même les crédits d'un ministère. De plus, les dépenses des comptes sont soumises à la vérification du Vérificateur général.

Plusieurs comptes à fin déterminée sont en vigueur au sein de l'appareil gouvernemental en 2001-2002; il y en a 34 répartis dans 19 ministères. Deux d'entre eux ont un caractère général et peuvent être utilisés, en respectant certaines conditions, par différents ministères. Il s'agit du « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'événements spéciaux » et du « Compte pour le financement des unités autonomes de service (UAS) ». Ces comptes permettent de regrouper des activités de même nature, associées à la formation, au partenariat, à l'organisation d'événements spéciaux ou au financement des UAS, mais qui sont administrées par divers ministères. Cette façon de faire simplifie le suivi de ce type d'activité et évite la création d'un compte à fin déterminée distinct pour chaque activité d'un ministère respectant les conditions d'utilisation de ces comptes.

2. LES DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

Le tableau 8.1 présente les données sur les paiements et débits prévus par les ministères en 2001-2002 pour les principaux comptes à fin déterminée. L'ensemble des dépenses assumées par ces comptes totalise un montant de 383,7 M$. Les données détaillées sur chacun des comptes à fin déterminée se retrouvent en annexe à ce chapitre.

Huit comptes à fin déterminée regroupent une grande partie des paiements effectués à partir de ces revenus affectés. Parmi ceux-ci, il y en a deux qui, à eux seuls, comptent pour plus de la moitié des dépenses effectuées à même ces comptes. Il s'agit premièrement du « Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services » qui atteint 107,6 M$, soit 28,0 % du total. Le deuxième est le « Compte relatif au programme d'infrastructures 2000-2007 » avec un montant global qui s'élève à 109,2 M$, soit 28,5 % du total; ce compte est réparti entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour 60,0 % des paiements et autres débits prévus et le ministère des Transports pour 40,0 %.

Neuf comptes à fin déterminée comportent des effectifs assujettis à *la Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1.), soit 1 881 équivalents à temps complet (ETC). Les deux comptes comportant le plus grand nombre d'effectifs sont le « Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services » avec 1 393 ETC et le « Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu » avec 366 ETC.

Tableau 8.1 : Paiements et autres débits prévus des principaux comptes à fin déterminée en 2001-2002

	(000 $)	%
REVENU		
- Gestion de la taxe sur les produits et services	107 582,5	28,0
AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE		
- Programme d'infrastructures 2000-2007	65 492,4	17,1
TRANSPORTS		
- Programme d'infrastructures 2000-2007	43 661,6	11,4
ÉDUCATION		
- Financement des bourses d'études du millénaire	71 800,0	18,7
- Enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde	12 403,0	3,2
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
- Administration de la Loi sur les armes à feu	16 522,0	4,3
FINANCES		
- Financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	14 500,0	3,8
CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE		
- Compte d'aide financière concernant la catastrophe du 5 au 9 janvier 1998 (verglas)	9 880,0	2,6
AUTRES	41 879,4	10,9
TOTAL	383 720,9	100,0

Annexe A

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2001-2002

	(000 $)
AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE	
- Travaux d'infrastructures 1994-1997	412,6
- Programme d'infrastructures 2000-2007	65 492,4
AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	
- Financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches	5 000,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3 011,0
CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE	
- Compte d'aide financière concernant la catastrophe du 5 au 9 janvier 1998 (verglas)	9 880,0
CULTURE ET COMMUNICATIONS	
- Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	400,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	90,0
- Stabilisation financière de certains organismes culturels	170,5
ÉDUCATION	
- Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	12 403,0
- Financement des bourses d'études du millénaire	71 800,0
- Formation dans les pénitenciers fédéraux	4 233,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	200,0
- Programme d'alphabétisation	539,2
EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	
- Financement des projets pilotes pour les travailleurs âgés	5 000,0
ENVIRONNEMENT	
- Financement des unités autonomes de service - Centre d'expertise en analyse environnementale	850,0
FAUNE ET PARCS	
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	33,1
FINANCES	
- Financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	14 500,0
INDUSTRIE ET COMMERCE	
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	550,0

Annexe A

Comptes à fin déterminée : paiements et autres débits des ministères en 2001-2002

	(000 $)
JUSTICE	
- Accord relatif à la Loi sur les contrevenants	1 575,0
RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION	
- Accueil et hébergement des réfugiés du Kosovo	1 327,5
RELATIONS INTERNATIONALES	
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1 015,0
RESSOURCES NATURELLES	
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	285,1
- Projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier	1 000,0
REVENU	
- Gestion de la taxe sur les produits et services	107 582,5
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	
- Financement de certains organismes, projets et activités du secteur du loisir et du sport	400,0
- Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	8 000,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	24,6
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
- Administration de la Loi sur les armes à feu	16 522,0
- Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	900,0
- Financement du programme conjoint de protection civile	530,0
- Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	664,8
TRANSPORTS	
- Programme d'infrastructures 2000-2007	43 661,6
- Amélioration du réseau routier de la région québécoise de l'Outaouais	26,0
TRAVAIL	
- Financement du Bureau d'évaluation médicale	2 242,0
- Financement du Bureau du commissaire général du travail	3 400,0
Total	383 720,9

CHAPITRE 9

LE BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002 PAR MISSIONS

CHAPITRE 9

LE BUDGET DE DÉPENSES 2001-2002 PAR MISSIONS

Ce chapitre examine la composition du budget de dépenses 2001-2002 selon l'axe des missions. Les programmes apparaissant au *Budget de dépenses 2001-2002* sont regroupés selon six missions correspondant aux grandes fonctions de l'État.

L'examen des dépenses par missions porte sur les dépenses de programmes et n'inclut pas des dépenses des fonds spéciaux ni celles des organismes du gouvernement dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale.

1. LES GRANDES MISSIONS DE L'ÉTAT

La structure de missions en 2001-2002 est la même que celle utilisée pour 2000-2001. Ainsi, on retrouve les missions « Santé et Services sociaux », « Éducation et Culture », « Économie et Environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et Justice » et « Paiement de la dette ». On trouvera en annexe la liste complète des 28 portefeuilles et 96 programmes qui composent chacune des missions.

Le graphique 9.1 illustre le poids, en pourcentage et en milliards de dollars, de chacune des missions de l'État.

Graphique 9.1 : Répartition du *Budget de dépenses* par missions, 49,2 milliards de dollars en 2001-2002

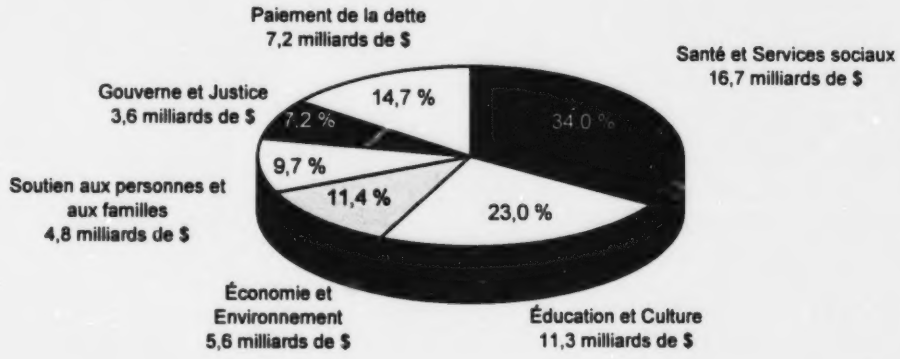

Le *Budget de dépenses 2001-2002* d'un montant de 49,2 milliards de dollars se répartit comme suit entre les différentes missions.

— 16,7 milliards de dollars sont affectés à la mission « Santé et Services sociaux » qui compte pour 34,0 % des dépenses totales. Cette mission correspond au portefeuille «Santé et des Services sociaux»;

— 11,3 milliards de dollars vont à la mission « Éducation et Culture » qui représente 23,0 % du total des dépenses. Cette mission regroupe principalement les programmes du ministère de l'Éducation et du ministère de la Culture et des Communications ainsi que des programmes à vocation similaire se trouvant dans d'autres portefeuilles;

— 5,6 milliards de dollars sont dédiés à la mission « Économie et Environnement » qui absorbe 11,4 % des dépenses. Elle regroupe les dépenses prévues au soutien de l'économie, à l'agriculture, à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles;

— 4,8 milliards de dollars sont affectés à la mission « Soutien aux personnes et aux familles » qui requiert 9,7 % de l'ensemble des dépenses. Elle comprend l'ensemble des programmes de soutien financier dans les domaines de la famille, de l'aide sociale ou de l'aide juridique;

— 3,6 milliards de dollars vont à la mission « Gouverne et Justice » qui compte pour 7,2 % des dépenses. Cette mission se compose de dépenses pour la gouverne de l'État, l'administration de la justice et la sécurité publique. Elle inclut également des dépenses qui affectent plusieurs secteurs de la société comme la jeunesse, la condition féminine ou la recherche;

— 7,2 milliards de dollars sont dédiés à la mission « Paiement de la dette » qui occupe 14,7 % des dépenses totales. Cette mission comprend uniquement le service de dette du gouvernement.

2. LA STRUCTURE DES DIFFÉRENTES MISSIONS POUR 2001-2002

Cette section décrit les principales composantes de chacune des missions, avec leur importance relative à l'intérieur de la mission. La mission « Paiement de la dette » n'est pas décrite puisqu'elle est constituée d'un seul programme.

Les dépenses de la mission « Santé et Services sociaux »

La mission « Santé et Services sociaux » regroupe les programmes du portefeuille du même nom. Cette mission se compose principalement du réseau des établissements de la santé et des services sociaux et de la Régie de l'assurance maladie.

Comme l'indique le graphique 9.2, les dépenses du réseau représentent 73,9 % des dépenses de cette mission. De son côté, la Régie de l'assurance maladie qui défraie le coût des services professionnels de santé et administre l'assurance médicaments compte pour 24,4 %. Les autres dépenses représentent quant à elles 1,7 % des dépenses de la mission.

Graphique 9.2 : Mission « Santé et Services sociaux », 16,7 milliards de dollars en 2001-2002

Les dépenses de la mission « Éducation et Culture »

La mission « Éducation et Culture » regroupe les réseaux, la culture, l'aide financière aux études et les autres programmes.

— Les réseaux de l'éducation, se composent des établissements des niveaux primaire et secondaire, des cégeps et des universités;

— La culture correspond au portefeuille « Culture et Communications »à l'exception de « Charte de la langue française »;

— L'aide financière aux études recoupe l'ensemble du soutien financier aux étudiants;

— Les autres dépenses concernent le support administratif du ministère de l'Éducation, ainsi que l'intégration des immigrants, l'application de la Charte de la langue française et le développement du loisir et du sport.

Le graphique 9.3 présente la répartition de chaque composante à l'intérieur de la mission. Les réseaux représentent 90,2 % des dépenses de cette mission. La culture compte pour 4,1 %, alors que l'aide financière aux études compte pour 3,1 %. Les autres dépenses représentent 2,6 % des dépenses de la mission.

Graphique 9.3 : Mission « Éducation et Culture », 11,3 milliards de dollars en 2001-2002

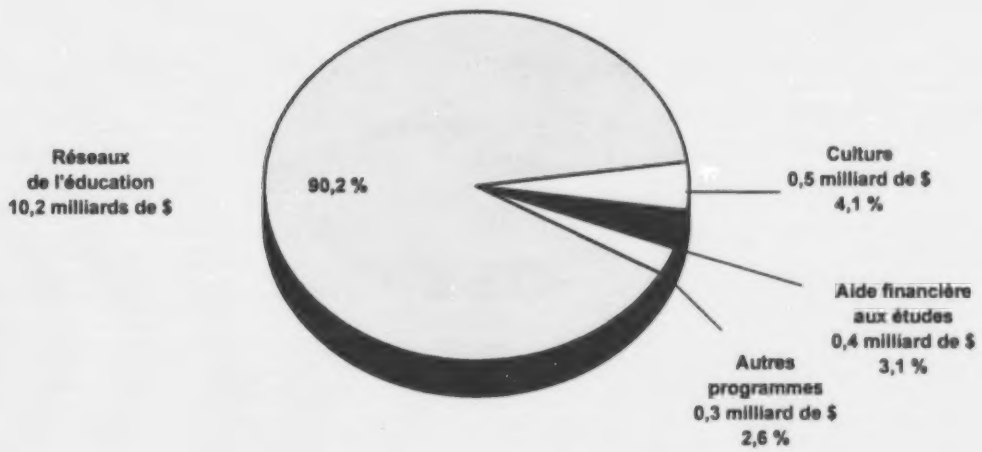

Les dépenses de la mission « Économie et Environnement »

La mission « Économie et Environnement » se compose des éléments suivants : soutien à l'économie, mesures d'aide à l'emploi, environnement et soutien aux infrastructures.

— Le soutien à l'économie regroupe des programmes de divers portefeuilles visant à supporter le développement de l'économie en fonction d'un secteur particulier : agro-alimentaire, ressources naturelles, tourisme, industrie, transport, commerce extérieur, ou en fonction d'une région particulière : métropole, régions, capitale nationale;

— Les mesures d'aide à l'emploi se retrouvent au programme du même nom du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale »;

— Le soutien aux infrastructures regroupe les montants destinés aux infrastructures de transport, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et à l'assainissement des eaux;

— L'environnement regroupe les programmes du ministère de l'Environnement « Protection de l'environnement » et « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement » ainsi que le portefeuille « Faune et Parcs ».

La répartition de chaque composante à l'intérieur de la mission est présentée au graphique 9.4. Les dépenses liées au développement de l'économie ont la plus grande part avec 46,8 % des dépenses de cette mission, le soutien aux infrastructures compte pour 31,1 % des dépenses alors que les mesures d'aide à l'emploi en absorbent 17,1 %. Enfin, l'environnement requiert pour sa part 5,0 % des dépenses de cette mission.

Graphique 9.4 : Mission « Économie et Environnement », 5,6 milliards de dollars en 2001-2002

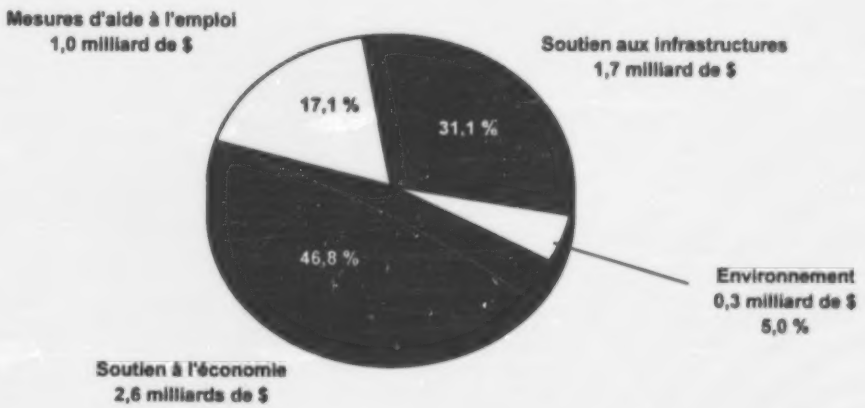

Les dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles »

La mission « Soutien aux personnes et aux familles » est divisée de la façon suivante : sécurité du revenu, famille et enfance et aide aux justiciables.

— La sécurité du revenu regroupe les dépenses liées à l'aide sociale;

— La famille et enfance regroupe l'ensemble des programmes du portefeuille du même nom;

— L'aide aux justiciables correspond à l'aide juridique qui assure l'accès au régime juridique pour les citoyens à faible revenu.

Tel qu'illustré au graphique 9.5, la sécurité du revenu requiert 62,1 % des dépenses de cette mission, alors que les dépenses liées au domaine de la famille et de l'enfance comptent pour 35,1 %. Les dépenses finançant l'aide aux justiciables représentent 2,8 % des dépenses de la mission.

Graphique 9.5 : Mission « Soutien aux personnes et aux familles », 4,8 milliards de dollars en 2001-2002

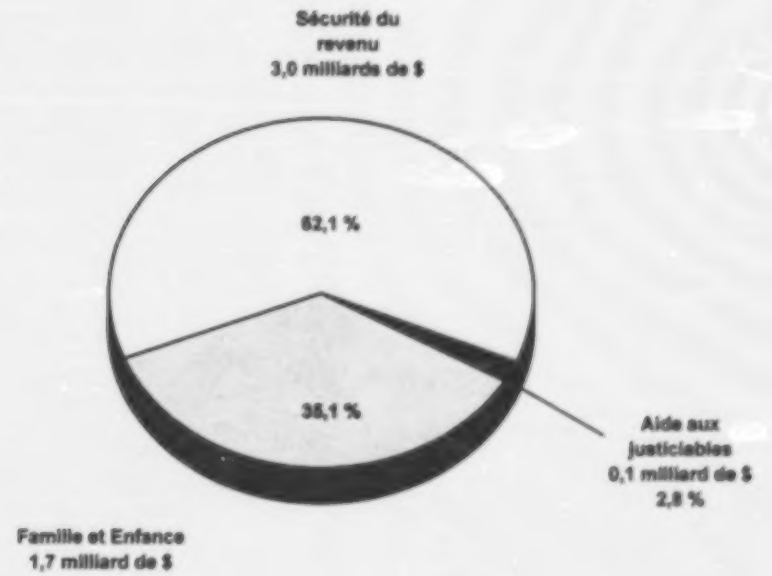

Les dépenses de la mission « Gouverne et justice »

La mission « Gouverne et Justice » se compose des éléments suivants : l'administration fiscale, sécurité publique, organismes centraux et pouvoir législatif, aide aux municipalités et autres programmes.

— L'administration fiscale recoupe la totalité du portefeuille du ministère du Revenu;

— La sécurité publique correspond au portefeuille du même nom;

— Les organismes centraux et le pouvoir législatif regroupent d'une part, les ministères et organismes occupant une fonction centrale dans l'exercice du pouvoir exécutif : le Conseil exécutif, le Conseil du trésor et le ministère des Finances, et d'autre part, l'Assemblée nationale et les organismes qui en relèvent directement, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général et le Directeur général des élections;

— L'aide aux municipalités regroupe les compensations tenant lieux de taxes faites aux municipalités par le gouvernement et les autres formes d'aide financière aux municipalités;

— Les autres programmes regroupent divers programmes associés aux fonctions administratives du gouvernement se situant dans les portefeuilles : « Affaires municipales et Métropole », « Justice », « Famille, Enfance et Condition féminine », « Recherche, Science et Technologie », « Relations avec les citoyens et Immigration » et « Travail ».

Le graphique 9.6 présente la structure de la mission « Gouverne et Justice ». Les organismes centraux et le pouvoir législatif comptent pour 22,0 % des dépenses de cette mission. La sécurité publique représente 21,0 % des dépenses. L'administration fiscale accapare 19,2 % des dépenses alors que l'aide aux municipalités en représente 12,0 %. Enfin, les autres programmes regroupent 25,8 % des dépenses de la mission : ils comprennent le Fonds de suppléance dont les sommes seront réparties en cours d'année dans les différents portefeuilles du budget de dépenses.

Graphique 9.6 : Mission « Gouverne et Justice », 3,6 milliards de dollars en 2001-2002

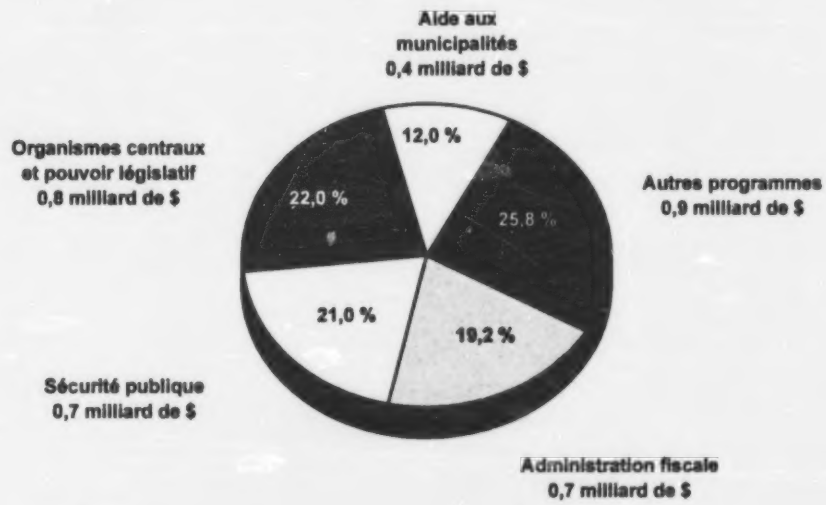

3. L'ÉVOLUTION DES MISSIONS DE 1997-1998 à 2001-2002

Le graphique 9.7 présente la croissance annuelle moyenne pour les années 1997-1998 à 2001-2002 de chacune des grandes missions de l'État.

— Au global, la dépense totale a augmenté en moyenne annuelle de 3,8 % au cours de cette période;

— La mission « Santé et Services sociaux » a connu une croissance annuelle moyenne de 6,6 % : C'est cette mission qui a connu la croissance la plus forte au cours des dernières années;

— La mission « Économie et Environnement » a connu une croissance annuelle moyenne de 4,1 % en excluant l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail;

— La mission « Éducation et Culture » a augmenté en moyenne de 3,0 %;

— La mission « Gouverne et Justice » a diminué en moyenne annuelle de 0,3 %;

— La mission « Soutien aux personnes et aux familles » a diminué de 0,2 % annuellement en raison de la baisse du nombre de ménages à la sécurité du revenu;

— La mission « Paiement de la dette » a connu une croissance de 1,7 % annuellement.

Graphique 9.7 : Croissance annuelle moyenne du budget de dépenses de 1997-1998 à 2001-2002, par missions (en %)

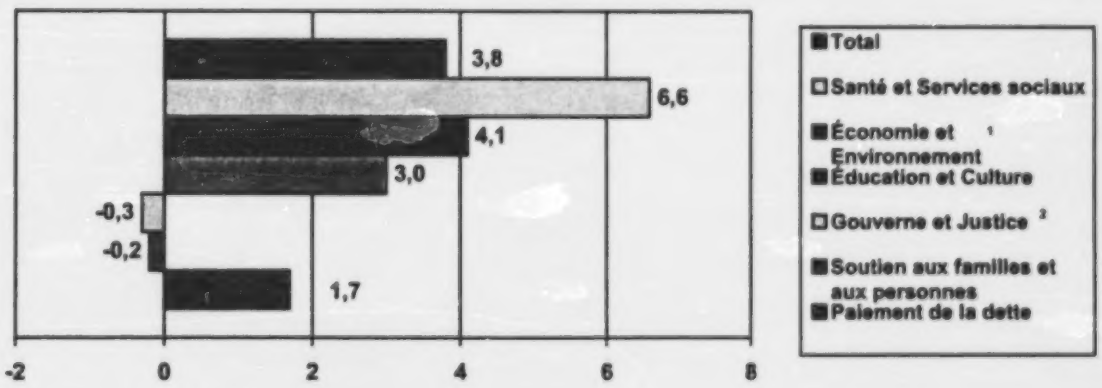

1 Excluant l'impact de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail prenant effet à partir de 1998-1999.

2 Le fonds de suppléance a été retiré de la mission « Gouverne et Justice » afin de tenir compte du fait qu'il sera réparti vers d'autres missions en cours d'année.

ANNEXE A

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Santé et Services sociaux	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépenses probable 2000-2001	Dépenses 1999-2000	Dépenses 1998-1999
			(000 000 $)		
Santé et Services sociaux					
Fonctions nationales	**231,7**	205,5	205,2	226,9	160,4
Fonctions régionales	**12 351,1**	11 849,0	11 838,3	10 910,9	11 027,5
Office des personnes handicapées du Québec	**47,3**	45,0	59,4	47,9	42,8
Régie de l'assurance maladie du Québec	**4 085,7**	3 889,8	3 889,8	3 642,6	3 365,5
Total de la mission	**16 715,8**	15 989,2	15 992,8	14 828,2	14 596,1

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE B

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Éducation et Culture	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépense probable 2000-2001	Dépenses 1999-2000	Dépenses 1998-1999
			(000 000 $)		
Culture et Communications					
Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	**73,5**	70,1	70,6	68,3	64,4
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	**382,1**	436,3	437,7	402,7	434,5
Charte de la langue française	**24,2**	22,9	23,5	21,6	20,5
Régie du cinéma	**-**	-	-	3,4	3,6
Éducation					
Administration et consultation	**109,2**	106,3	108,4	107,7	99,5
Formation en tourisme et hôtellerie	**16,1**	16,8	16,8	15,2	15,0
Aide financière aux études	**352,8**	314,3	308,1	330,4	395,3
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	**6 397,3**	6 068,8	6 093,9	5 962,4	5 753,9
Enseignement supérieur	**3 222,3**	3 080,8	3 038,5	2 939,0	2 922,4
Régimes de retraite	**537,2**	513,1	513,1	470,7	393,5
Relations avec les citoyens et Immigration					
Immigration, intégration et régionalisation	**103,9**	96,5	100,2	98,8	92,0
Tourisme, Loisir et Sport					
Développement du loisir et du sport	**60,1**	57,8	63,7	59,5	46,4
Total de la mission	**11 278,7**	10 783,6	10 774,6	10 479,7	10 240,9

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE C

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Économie et Environnement	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépense probable 2000-2001	Dépenses 1999-2000	Dépenses 1998-1999
			(000 000 $)		
Affaires municipales et Métropole					
Promotion et développement de la Métropole	**77,4**	109,5	109,6	58,2	56,5
Réseaux d'aqueduc et d'égout, assainissement des eaux et infrastructures	**628,9**	400,9	396,8	434,9	221,1
Habitation	**249,3**	302,6	318,8	270,4	342,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Formation, recherche et développement technologique	**34,6**	33,7	33,6	33,7	31,5
Financière agricole du Québec	**300,0**	403,9	324,5	225,8	265,4
Aide aux entreprises agroalimentaires	**181,7**	175,8	212,0	167,4	156,9
Appui réglementaire	**40,0**	38,5	39,4	38,6	36,7
Gestion interne et soutien	**50,7**	48,9	50,1	48,3	45,1
Développement des pêches et de l'aquiculture	**20,2**	18,7	17,6	17,3	14,2
Emploi et Solidarité sociale					
Mesures d'aide à l'emploi	**961,5**	979,8	970,1	934,8	923,3
Environnement					
Protection de l'environnement	**161,2**	139,6	143,8	216,8	156,2
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	**4,5**	4,4	5,1	5,5	4,7
Développement de la Capitale nationale	**28,3**	43,4	43,4	31,6	16,2
Régie des installations olympiques	**-**	42,7	42,7	17,5	12,5
Faune et Parcs					
Société de la faune et des parcs du Québec	**114,0**	144,8	147,2	79,5	111,3
Finances					
Soutien au développement de l'économie	**158,7**	179,3	229,0	214,7	272,6
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	**244,7**	260,2	119,4	-	-
Industrie et Commerce					
Soutien technique et financier aux entreprises et au développement des marchés	**138,9**	142,1	265,8	155,0	129,9
Placement étudiant du Québec	**5,2**	9,4	-	-	-
Régions					
Mesures de soutien au développement local et régional	**194,3**	158,1	143,6	151,8	135,0
Relations internationales					
Affaires internationales	**105,7**	88,0	102,4	98,4	87,9

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE C

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Économie et Environnement (suite)	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépense probable 2000-2001	Dépenses 1999-2000	Dépenses 1998-1999
			(000 000 $)		
Ressources naturelles					
Connaissance et gestion du territoire	25,9	27,5	26,5	26,9	23,1
Connaissance et gestion du patrimoine forestier	143,5	151,0	155,8	295,8	189,0
Financement forestier	2,0	2,1	2,2	2,1	2,3
Gestion et développement de la ressource minérale	32,1	46,5	45,9	46,7	45,9
Direction et soutien administratif	60,0	58,2	61,2	62,7	60,9
Développement énergétique	46,9	45,0	45,7	50,9	48,2
Tourisme, Loisir et Sport					
Promotion et développement du tourisme	78,7	70,3	70,7	113,8	75,1
Transports					
Infrastructures de transport	1 118,9	1 111,4	1 103,2	1 189,5	1 104,9
Systèmes de transport	322,7	304,9	305,0	310,3	324,0
Administration et services corporatifs	90,0	81,3	82,4	78,4	77,7
Total de la mission	5 620,4	5 622,8	5 613,4	5 377,1	4 970,1

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE D

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Soutien aux personnes et aux familles	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépense probable 2000-2001 **	Dépenses 1999-2000 **	Dépenses 1998-1999 **
			(000 000 $)		
Emploi et Solidarité sociale					
Mesures d'aide financière	**2 754,0**	2 931,8	2 930,8	2 954,3	3 080,3
Soutien à la gestion	**198,2**	198,1	200,2	174,6	154,0
Famille, Enfance et Condition féminine					
Planification, recherche et administration	**40,2**	34,3	33,4	31,0	26,6
Services à la famille et à l'enfance	**1 024,4**	847,3	817,6	625,1	505,0
Prestations familiales	**603,9**	665,6	676,7	831,5	931,1
Organismes-conseils	**2,0**	1,8	1,8	1,9	1,4
Justice					
Aide aux justiciables	**133,6**	140,8	148,0	141,5	164,8
Total de la mission	**4 756,3**	4 819,7	4 808,5	4 760,0	4 863,2

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

** Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense 2000-2001 et antérieures sur la même base qu'en 2001-2002. Ce redressement entraîne, pour 2000-2001, une hausse de 43,4 M$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE E

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Gouverne et Justice	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépense probable 2000-2001	Dépenses 1999-2000	Dépenses 1998-1999
			(000 000 $)		
Assemblée nationale					
Secrétariat général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	**14,1**	12,4	12,5	10,9	9,7
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	**27,1**	26,3	26,3	24,9	23,9
Services statutaires de soutien aux parlementaires	**42,8**	41,1	41,9	38,6	40,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Le Protecteur du citoyen	**7,0**	6,6	7,0	6,2	5,7
Le Vérificateur général	**15,4**	15,2	15,0	14,8	14,4
Administration du système électoral	**21,1**	20,9	20,6	20,3	73,6
Affaires municipales et Métropole					
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	**429,0**	453,5	458,7	281,5	296,0
Administration générale	**44,8**	41,2	42,5	39,1	64,4
Commission municipale du Québec	**2,8**	2,3	2,6	2,2	2,4
Régie du logement	**13,7**	13,2	13,7	13,2	13,4
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique					
Secrétariat du Conseil du trésor	**56,3**	57,2	49,0	51,2	48,9
Fonctions gouvernementales	**90,5**	96,6	134,6	128,0	194,6
Commission de la fonction publique	**2,5**	2,1	2,2	2,3	2,2
Régimes de retraite et d'assurances	**291,1**	269,0	269,0	190,7	166,1
Fonds de suppléance	**117,7**	186,2	36,2	-	-
Conseil exécutif					
Cabinet du lieutenant-gouverneur	**0,9**	0,9	0,9	0,9	0,7
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	**28,5**	28,0	25,8	30,3	27,1
Affaires intergouvernementales canadiennes	**9,9**	9,7	9,7	11,8	9,6
Affaires autochtones	**22,3**	16,0	16,0	10,9	4,3
Jeunesse	**9,5**	7,9	8,7	125,4	2,7
Famille, Enfance et Condition féminine					
Condition féminine	**7,1**	7,0	6,9	6,9	5,7

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE E

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Gouverne et Justice (suite)	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépense probable 2000-2001	Dépenses 1999-2000	Dépenses 1998-1999
			(000 000 $)		
Finances					
Politiques économiques et fiscales	**35,1**	29,8	28,3	22,7	18,9
Politiques et opérations financières	**19,4**	17,6	18,4	10,9	10,6
Contrôleur des finances	**16,8**	16,6	15,9	13,9	14,8
Gestion interne et soutien	**23,8**	22,7	22,7	18,3	17,0
L'Inspecteur général des institutions financières	**24,7**	23,1	23,1	22,3	20,2
Provision pour des initiatives concernant les revenus	**47,9**	42,0	8,4	-	-
Justice					
Formulation de jugements	**63,0**	57,0	62,2	60,6	58,7
Administration de la justice	**262,4**	249,2	249,4	246,7	251,2
Justice administrative	**9,7**	9,9	9,9	10,2	11,8
Recherche, Science et Technologie					
Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	**22,8**	18,9	18,6	13,9	6,1
Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	**198,7**	236,0	238,9	284,7	252,1
Relations avec les citoyens et Immigration					
Relations civiques et relations avec les citoyens	**16,7**	16,5	20,7	21,0	33,7
Conseil et organismes de protection relevant du ministre	**24,2**	23,5	23,2	22,1	21,7
Curateur public	**35,3**	37,3	35,2	-	-
Revenu					
Administration fiscale	**683,9**	711,4	709,6	720,6	845,3
Sécurité publique					
Sécurité, prévention et gestion interne	**342,1**	328,6	352,5	336,1	344,0
Sûreté du Québec	**380,0**	321,3	366,0	337,7	334,2
Organismes relevant du ministre	**23,5**	22,8	26,8	26,8	25,3
Travail					
Travail	**73,8**	68,4	71,9	81,4	72,0
Total de la mission	**3 557,9**	3 565,7	3 501,5	3 259,8	3 343,4

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE F

Dépenses par missions, portefeuilles et programmes

Paiement de la dette	Budget de dépenses 2001-2002	Budget de dépenses 2000-2001 *	Dépense probable 2000-2001	Dépenses 1999-2000	Dépenses 1998-1999
			(000 000 $)		
Finances					
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	**7 243,0**	6 996,0	6 996,0	6 751,6	6 573,3
Total de la mission	**7 243,0**	6 996,0	6 996,0	6 751,6	6 573,3
Crédits non dépensés	-	(133,7)	-	-	-
Redressements	-	43,4	-	-	-
Total des missions	**49 172,1**	47 686,8	47 686,8	45 456,3	44 587,1

* Les données sur le budget de dépenses 2000-2001 comprennent les dépenses inscrites au Livre des crédits de la même année et, pour certains programmes, l'effet des crédits supplémentaires de décembre 2000 et mars 2001. Ils incorporent également les augmentations de crédits permanents ainsi que les virements de crédits en provenance du programme « Fonds de suppléance » qui ont un caractère récurrent.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

CHAPITRE 10

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET COMPARAISONS AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS

CHAPITRE 10

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET COMPARAISONS AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS

INTRODUCTION

Ce chapitre analyse l'évolution globale des dépenses gouvernementales depuis l'année financière 1991-1992, soit sur une période de 10 ans. Il situe aussi le Québec par rapport aux autres juridictions en présentant quelques comparaisons d'indicateurs de dépenses avec le reste du Canada (excluant le Québec et les territoires) et certains pays de l'OCDE.

L'analyse comparée de l'évolution des indicateurs de dépenses met l'accent sur la description quantitative et sur l'illustration graphique des taux de variation des variables pertinentes, à partir de données qui ont été redressées préalablement pour permettre des comparaisons adéquates sur les périodes retenues. Dans tous les cas, les taux de variation sont calculés sur une base annuelle. Les données détaillées utilisées se trouvent en annexe.

Le chapitre comprend quatre sections :

— La première section présente l'évolution globale des dépenses gouvernementales et de ses grandes composantes, entre 1991-1992 et 2001-2002, cette dernière année financière étant celle du Budget de dépenses 2001-2002. Pour fins de synthèse, les années 1991-1992 à 2000-2001 sont regroupées en trois périodes, soit 1991-1992 à 1994-1995, 1995-1996 à 1997-1998 et 1998-1999 à 2000-2001;

— La deuxième section présente l'évolution des dépenses par grands secteurs d'activité au cours des mêmes périodes;

— La troisième section compare l'évolution des dépenses du gouvernement du Québec par rapport au reste du Canada, notamment au plan de l'importance et de la croissance des dépenses de programmes et des dépenses du service de la dette;

— La quatrième section présente une comparaison du niveau des dépenses totales (publiques et privées) dans le domaine de la santé et celui de l'éducation au Québec, avec celui du reste du Canada et de certains pays de l'OCDE.

1. L'ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉPENSES DEPUIS 1991-1992

Cette section présente l'évolution des dépenses et de ses grandes composantes entre 1991-1992 et 2001-2002, soit sur une période de 10 ans.

Évolution du niveau global des dépenses

Le graphique 10.1 présente l'évolution annuelle des dépenses totales et des dépenses de programmes en milliards de dollars, entre 1991-1992 et 2001-2002. Les dépenses totales englobent les dépenses de programmes et les dépenses du service de la dette.

Les dépenses de programmes sont passées de 34,7 milliards de dollars en 1991-1992 à 41,9 milliards de dollars en 2001-2002 et les dépenses totales de 39,4 à 49,2 milliards de dollars.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses de programmes, le graphique indique :

— Un ralentissement de la croissance des dépenses entre 1991-1992 et 1994-1995;

— Une réduction du niveau des dépenses au cours de la période 1995-1996 à 1997-1998;

— Un retour à la croissance des dépenses à partir de 1998-1999.

Graphique 10.1 : Évolution des dépenses depuis l'année financière 1991-1992 (en milliards de $)

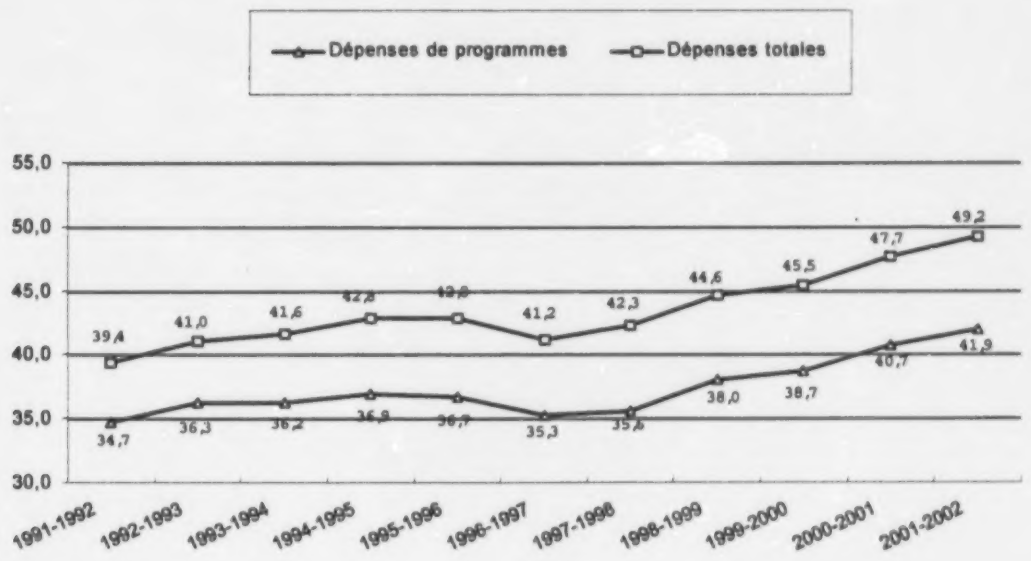

Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor. Pour 2000-2001, il s'agit d'estimations et pour 2001-2002 de prévisions. Voir note en annexe pour d'autres détails.

Évolution des dépenses en proportion du Produit intérieur brut (PIB)

Le ratio dépenses/PIB est un indicateur de l'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie. Le graphique 10.2 ci-après représente l'évolution annuelle des dépenses de programmes en proportion du PIB depuis 1991-1992. Ce graphique montre que :

— Le niveau des dépenses de programmes en termes du PIB a baissé graduellement depuis dix ans, en passant de 22,4 % en 1991-1992 à 18,5 % en 2001-2002, soit une baisse de presque quatre points de pourcentage en dix ans;

— Ce ratio indique aussi une tendance à la stabilisation depuis les trois dernières années. On prévoit qu'il se maintiendra à 18,5 % en 2001-2002.

Graphique 10.2 : Évolution des dépenses de programmes, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), de 1991-1992 à 2001-2002

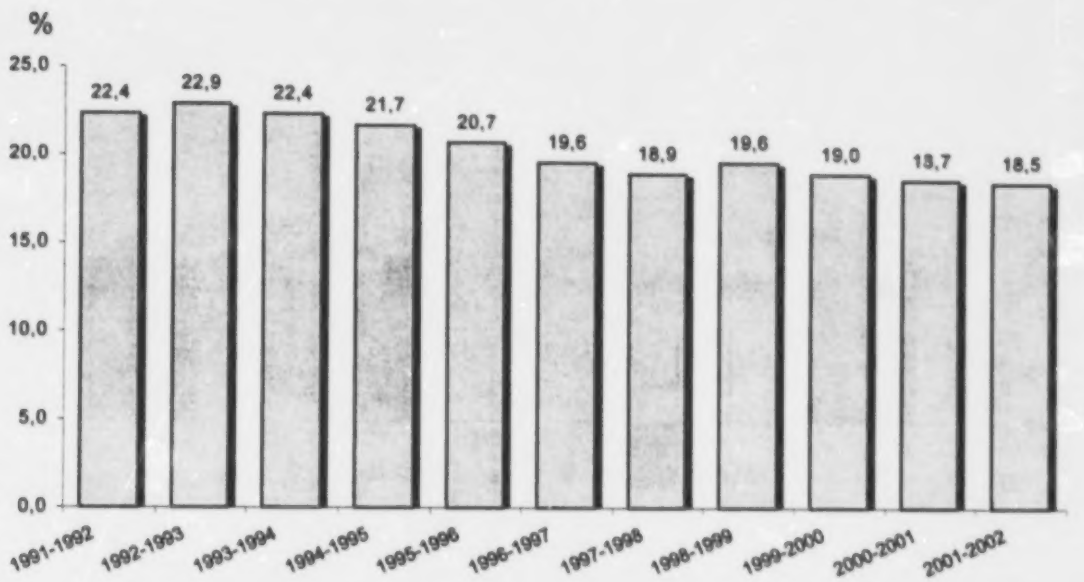

Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses, Statistique-Canada et ministère des Finances du Québec pour les données sur le PIB.

Variations moyennes des dépenses

Le graphique 10.3 montre les taux moyens de variation, sur base annuelle, des dépenses totales et des dépenses de programmes, comparativement à celui de l'indice des prix à la consommation (IPC) et ce, pour les trois périodes retenues, soit de 1991-1992 à 1994-1995, de 1995-1996 à 1997-1998 et de 1998-1999 à 2000-2001, ainsi que pour l'année du budget 2001-2002. Ce graphique permet de faire les constatations suivantes :

— Les dépenses ont été en baisse au cours de la période 1995-1996 à 1997-1998. Par la suite, les dépenses de programmes ont augmenté à un rythme de 3,2 % par an au cours de la période 1998-1999 à 2000-2001;

— Pour 2001-2002, on prévoit une croissance des dépenses de programmes de 3,0 %, comparativement à 3,2 % au cours des trois dernières années, avec un taux d'inflation inchangé à 1,8 %.

Graphique 10.3 : Taux moyen de variation sur base annuelle des dépenses et de l'IPC (%)

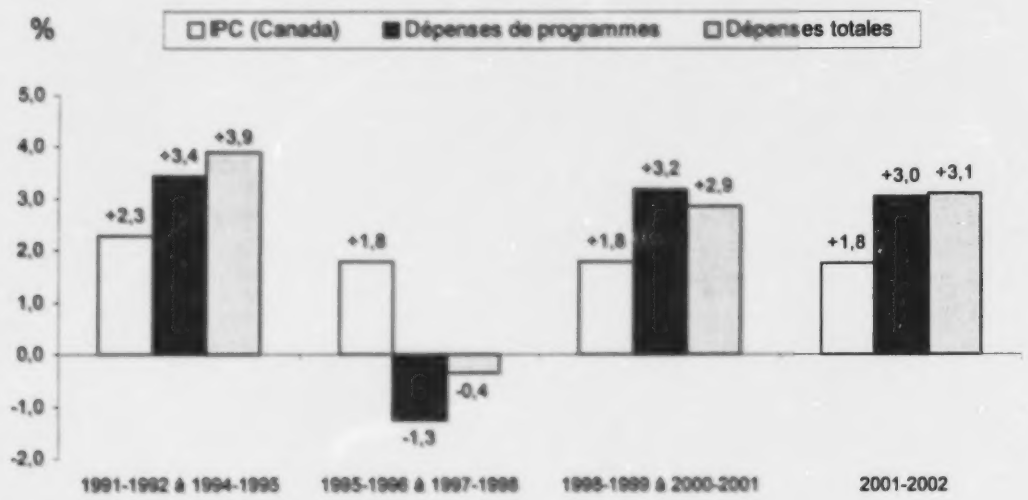

Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor pour les données sur les dépenses, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec pour les données relatives à l'IPC.

Évolution de la dépense de programmes par habitant

La dépense de programmes par habitant est un indicateur du volume des services publics offerts. L'évolution de cet indicateur en dollars courants et en dollars constants (c'est-à-dire en y excluant l'effet de l'inflation des prix), est illustrée par le graphique 10.4.

En dollars courants, il indique :

— La dépense de programmes par habitant est passée de 5 048 $ au cours de la période 1991-1992 à 1994-1995 à 4 932 $ au cours de la période 1995-1996 à 1997-1998, soit une baisse de 2,3 %. Par la suite, elle est passée à 5 326 $ au cours de la période 1998-1999 à 2000-2001, soit une augmentation de 8,0 %;

— Cette dépense continuera à augmenter pour atteindre 5 667 $ en 2001-2002, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à l'année précédente.

En dollars constants de 1992, le graphique indique une évolution similaire, mais avec une dépense par habitant en 2001-2002 qui n'atteint pas encore le niveau enregistré au cours de la période 1991-1992 à 1994-1995.

Graphique 10.4 : Évolution de la dépense de programmes en $, par habitant

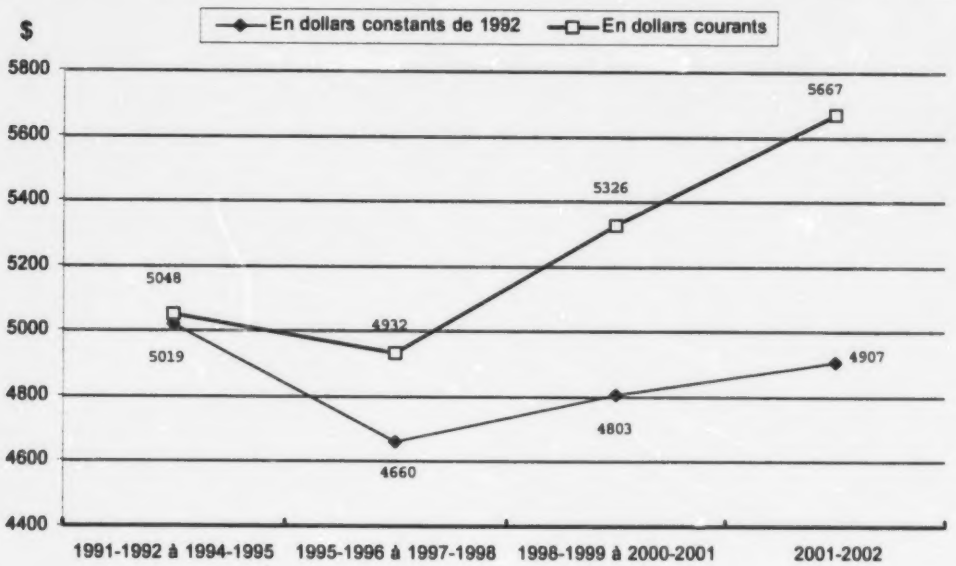

Source des données : Secrétariat du Conseil du trésor pour les dépenses, Statistique Canada, ISQ et ministère des Finances du Québec pour la population au 1er juillet de chaque année.

Évolution des dépenses du service de la dette

Le graphique 10.5 illustre l'évolution depuis 1991-1992 des dépenses du service de la dette gouvernementale en milliards de dollars. À cet égard, il y a lieu de relever les points suivants :

— Les dépenses du service de la dette gouvernementale ont augmenté de plus de 50 % en dix ans, en passant de 4,7 milliards de dollars en 1991-1992, à 7,2 milliards de dollars en 2001-2002;

— Pour 2001-2002, on prévoit que le service de la dette augmentera de 2,8 % par rapport à 2000-2001 pour atteindre 7,2 milliards de dollars.

Le ralentissement de la croissance du service de la dette est dû principalement à l'atteinte de l'équilibre budgétaire depuis trois ans, et à la stabilisation du niveau de la dette du gouvernement.

Graphique 10.5 : Évolution annuelle des dépenses du service de la dette depuis 1991-1992, en milliards de dollars

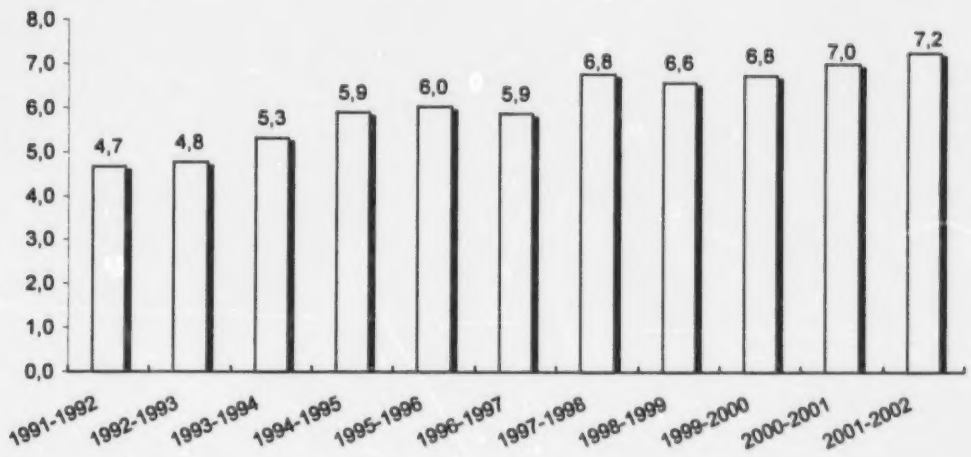

2. ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR GRANDS SECTEURS

Pour les fins de cette analyse, les dépenses de programmes sont regroupées en quatre grands secteurs, soit « Santé et Services sociaux », « Éducation », « Emploi et Solidarité sociale », « Famille, Enfance et Condition féminine » qui regroupent les dépenses de programmes des portefeuilles portant le même titre. Les dépenses des autres portefeuilles et programmes sont regroupées sous le vocable « Autres portefeuilles ».

Poids des dépenses de programmes par grands secteurs depuis 1991-1992

Le graphique 10.6 à la page suivante montre la répartition des dépenses de programmes par grands secteurs en 1991-1992 et en 2001-2002. L'illustration graphique montre un changement significatif dans la structure de répartition durant la période de dix ans. On peut ainsi noter les changements suivants, par ordre d'importance:

— En gros, deux secteurs, celui de la « Santé et des Services sociaux » et celui de la « Famille, de l'Enfance et de la Condition féminine », ont vu leur poids dans les dépenses de programmes s'accroître d'une manière significative, alors que deux autres, celui de « l'Éducation » et celui des « Autres portefeuilles », ont vu leur poids diminuer.

— Le poids des dépenses du secteur « Santé et Services sociaux » s'est accru d'une façon significative depuis dix ans, passant de 35,6 % des dépenses de programmes en 1991-1992 à 39,9 % en 2001-2002;

Graphique 10.6 : Répartition des dépenses de programmes, en pourcentage, par grands secteurs, en 1991-1992 et 2000-2001

Dépenses de programmes 1991-1992

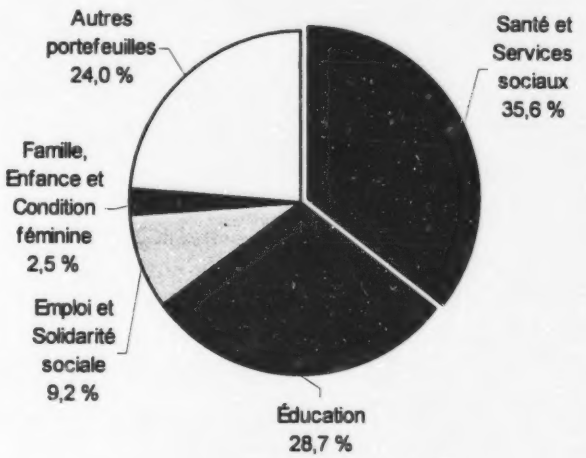

Dépenses de programmes 2001-2002

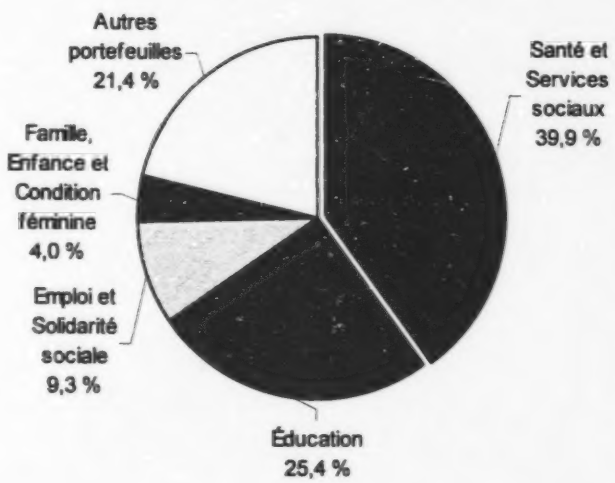

Comparaison de l'évolution des dépenses de programmes, par grands secteurs

En 2001-2002, on prévoit respectivement des dépenses de 16,7 milliards de dollars dans le secteur « Santé et Services sociaux », de 10,6 milliards de dollars dans le secteur « Éducation », de 3,9 milliards de dollars dans le secteur « Emploi et Solidarité sociale », de 1,7 milliards de dollars dans le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine» et près de 9,0 milliards de dollars dans les « Autres portefeuilles ».

Le graphique 10.7 compare l'évolution du niveau des dépenses en milliards de dollars des grands secteurs retenus, depuis 1991-1992. Cette illustration indique :

— Un rythme de croissance des dépenses nettement plus rapide dans le secteur « Santé et Services sociaux », notamment à partir de 1998-1999. En 2001-2002, on prévoit que les dépenses dans ce secteur atteindront le montant de 16,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 4,5 % ;

— Une augmentation sensible des dépenses dans le secteur « Éducation » en 2001-2002.

On trouvera dans les pages suivantes une analyse du taux de croissance des dépenses, au cours de la période étudiée, par grands secteurs.

Graphique 10.7 : Évolution comparée du niveau des dépenses, par grands secteurs, depuis 1991-1992, en milliards de dollars

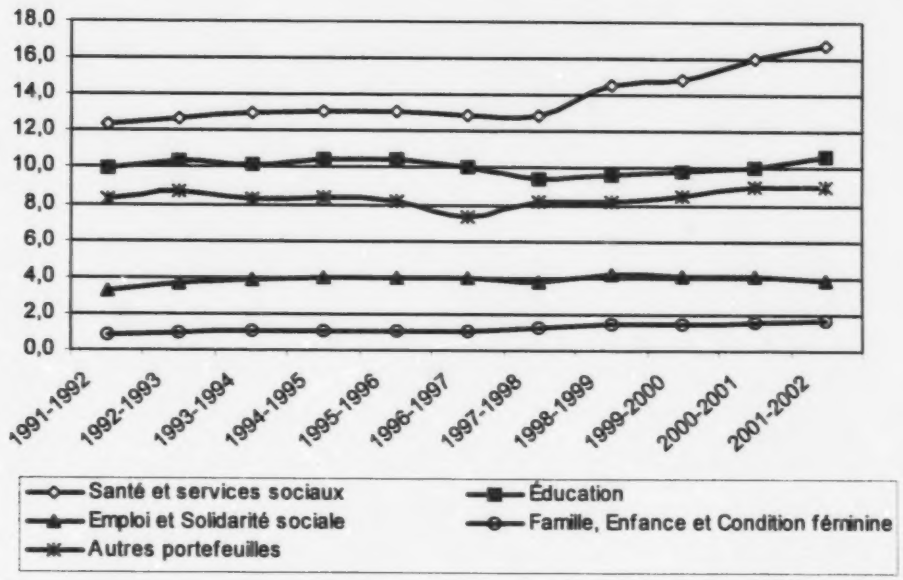

Comparaisons des variations des dépenses, par grands secteurs

Le graphique 10.8 compare le taux moyen de croissance des dépenses prévu pour 2001-2002, par grands secteurs, par rapport au taux moyen de variation des dépenses au cours des trois années 1998-1999 à 2000-2001. De cette illustration graphique, on peut dégager les points suivants :

— Le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine » est celui qui a connu la plus forte croissance de ses dépenses, parmi l'ensemble des secteurs, au cours de la période considérée, avec une augmentation de 6,5 % en moyenne par an. Cette croissance élevée continuera en 2001-2002 et atteindra 9,2 %;

— Le secteur « Santé et Services sociaux » se classe le deuxième en termes de croissance des dépenses, avec un taux moyen de croissance de 5,6 % par an, au cours de la période considérée et 4,5 % prévu pour 2001-2002;

— Le secteur « Éducation » a connu une croissance de 1,4 % par an de ses dépenses au cours de la même période, mais on prévoit une augmentation importante des dépenses dans ce secteur en 2001-2002, soit 5,5 % par rapport à l'année précédente;

— Le secteur « Emploi et Solidarité sociale » a enregistré une baisse de ses dépenses de 2,4 % par an au cours de la même période, en raison de la baisse du nombre des ménages à l'aide sociale. Cette baisse se poursuivra en 2001-2002;

— Quant au secteur « Autres portefeuilles », les dépenses ont augmenté de 2,5 % par an au cours de la période en question, mais, globalement, on ne prévoit pas d'augmentation significative des dépenses dans ce secteur pour 2001-2002.

Graphique 10.8 : Variations annuelles des dépenses de programmes par grands secteurs (%)

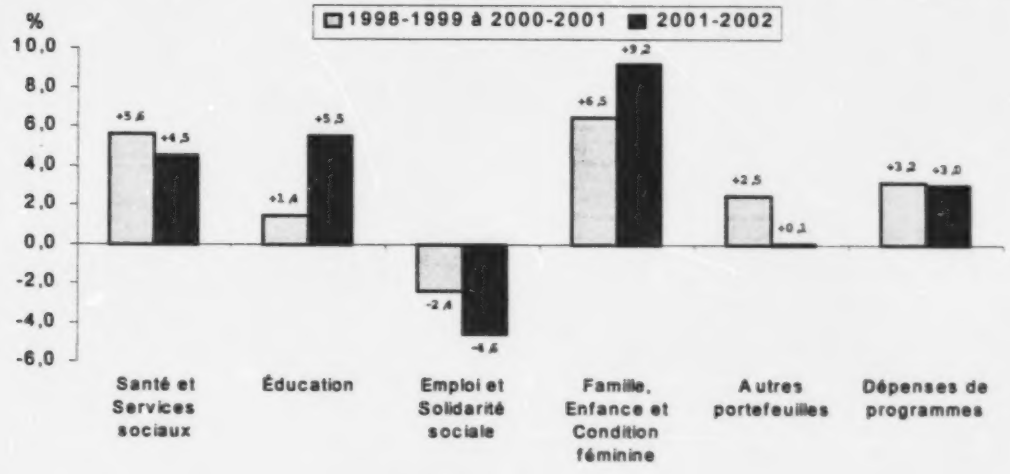

Le secteur de la Santé et des Services sociaux

Le graphique 10.9 représente les variations annuelles des dépenses du secteur « Santé et Services sociaux », au cours des périodes considérées; il fait ressortir les points suivants :

— Au cours de la période 1995-1996 à 1997-1998, le secteur a connu une baisse de ses dépenses mais moins significative que pour l'ensemble des programmes;

— Au cours de la période suivante 1998-1999 à 2000-2001, les dépenses dans ce secteur, ont enregistré une hausse de 5,6 % par an, comparativement à 3,2 % pour l'ensemble des programmes;

— Pour 2001-2002, on prévoit une augmentation de 4,5 % des dépenses dans ce secteur, comparativement à 3,0 % pour l'ensemble des programmes.

Graphique 10.9 : Variations annuelles des dépenses dans le secteur « Santé et Services sociaux », en comparaison avec celles de l'ensemble des dépenses de programmes (%)

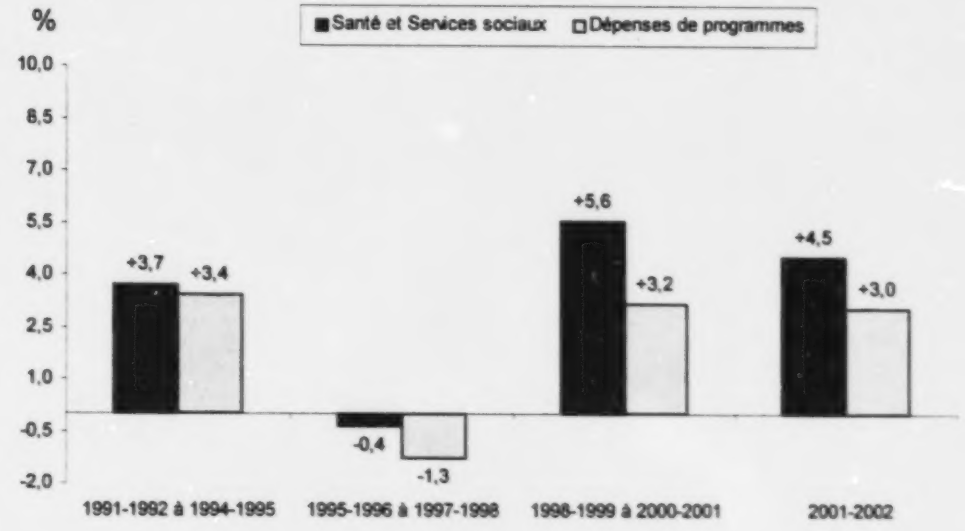

Le secteur de l'Éducation

Le graphique 10.10 illustre de façon similaire les variations annuelles des dépenses dans le secteur « Éducation » au cours des mêmes périodes, comparativement à celles de l'ensemble des programmes. Selon cette illustration, on peut constater :

— Une baisse de 3,3 % des dépenses dans ce secteur, comparativement à une baisse de 1,3 % pour l'ensemble des programmes, au cours de la période 1995-1996 à 1997-1998;

— Une augmentation de 1,4 % des dépenses dans le secteur, comparativement à une augmentation de 3,2 % dans l'ensemble des programmes au cours de la période 1998-1999 à 2000-2001 ;

— Une augmentation plus élevée des dépenses pour 2001-2002 qu'au cours des années précédentes, laquelle augmentation est aussi plus élevée que dans l'ensemble des programmes pour cette année.

Graphique 10.10 : Variations annuelles des dépenses dans le secteur « Éducation », en comparaison avec celles de l'ensemble des dépenses de programmes (%)

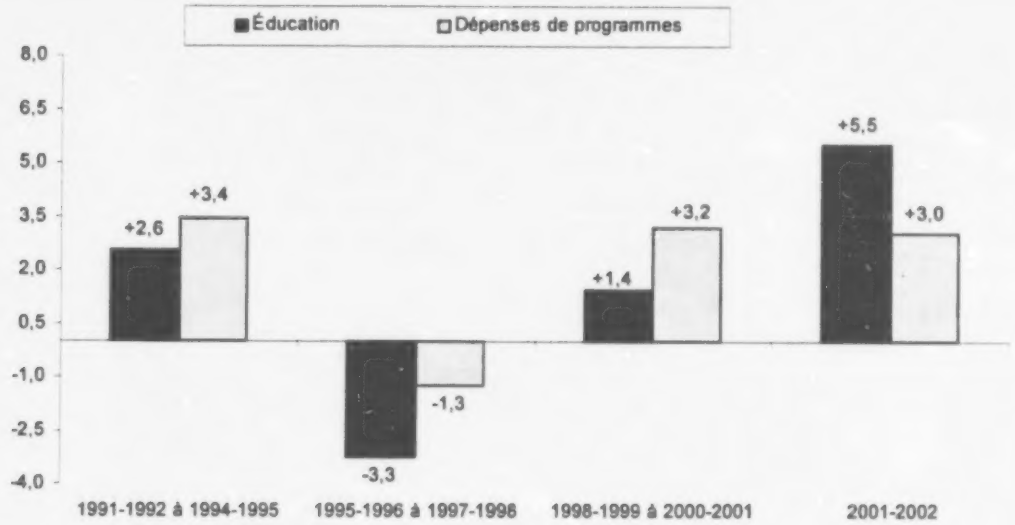

Le secteur de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le graphique 10.11 illustre les variations annuelles des dépenses dans le secteur « Emploi et Solidarité sociale » au cours des mêmes périodes, comparativement à celles de l'ensemble des programmes. Ce graphique permet de faire les constats suivants :

— En raison d'une conjoncture économique favorable, les dépenses dans ce secteur ont continué de baisser au cours de la période 1998-1999 à 2000-2001, période au cours de laquelle on a observé une reprise de la croissance des dépenses dans les autres secteurs;

— On prévoit que cette baisse des dépenses se poursuivra aussi en 2001-2002.

Graphique 10.11 : Variations annuelles des dépenses dans le secteur « Emploi et Solidarité sociale », en comparaison avec celles de l'ensemble des dépenses de programmes (%)

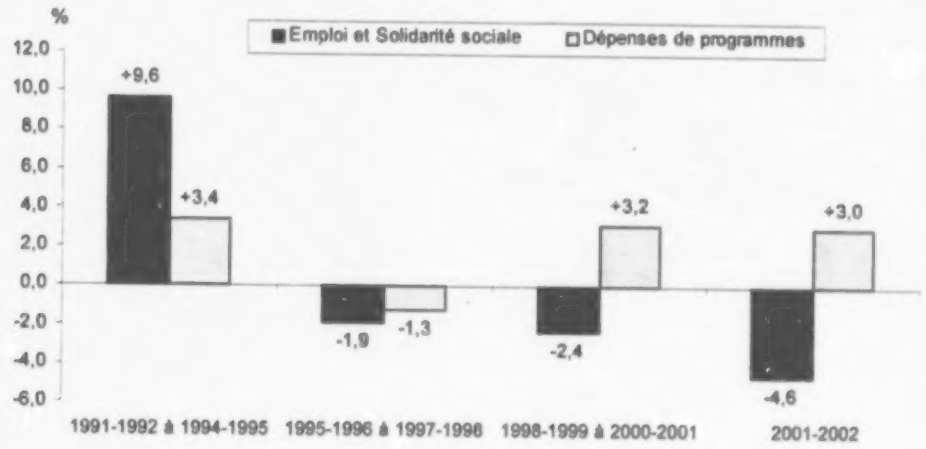

Le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine »

Le graphique 10.12 illustre les variations des dépenses dans le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine », et permet de faire les constats suivants :

— Ce secteur a enregistré une croissance des dépenses de 7,7 % par an au cours de la période 1995-1996 à 1997-1998, malgré la réduction des dépenses de programmes;

— Cette croissance s'est poursuivie au cours de la période 1998-1999 à 2000-2001 à un rythme qui représente le double de celui de l'augmentation des dépenses dans l'ensemble des programmes;

— Pour 2001-2002, on prévoit la poursuite d'une croissance élevée des dépenses dans ce secteur, croissance qui atteindra 9,2 % par rapport à l'année précédente, comparativement à 3,0 % pour l'ensemble des programmes.

Graphique 10.12 : Variations annuelles des dépenses dans le secteur « Famille, Enfance et Condition féminine», en comparaison avec celles des dépenses de l'ensemble des programmes (%)

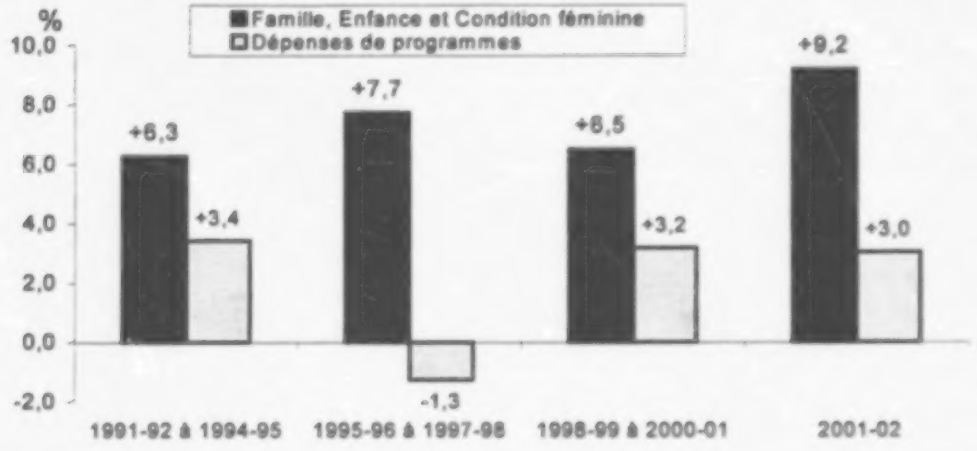

Les autres portefeuilles

Le graphique 10.13 montre les variations globales des dépenses dans le secteur « Autres portefeuilles » défini par l'ensemble des portefeuilles autres que : « Santé et Services sociaux », « Éducation », « Emploi et solidarité sociale » et « Famille, Enfance et Condition féminine ». Une bonne partie des dépenses de cet ensemble se rapporte au fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Ce graphique permet de dégager les constats suivants :

— Une baisse des dépenses au cours de la période 1995-1996 à 1997-1998;

— Une hausse des dépenses dans le secteur « Autres portefeuilles » au cours des trois dernières années, qui est moindre à celle de l'ensemble des programmes;

— En 2001-2002, on ne prévoit pas d'augmentation significative des dépenses dans le secteur, en comparaison à une augmentation de 3,0 % des dépenses pour l'ensemble des programmes.

Graphique 10.13 : Variations annuelles des dépenses dans le secteur « Autres portefeuilles », en comparaison avec celles de l'ensemble des dépenses de programmes (%)

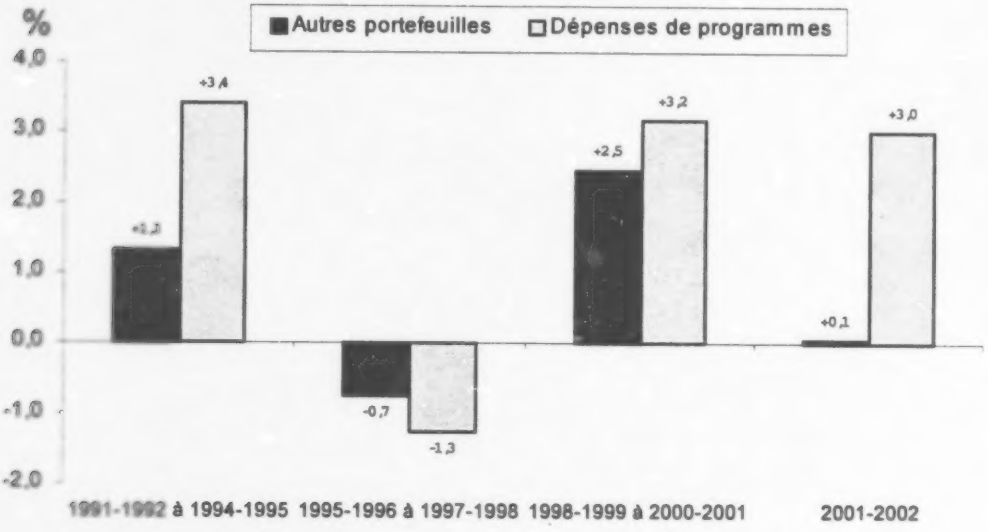

3. COMPARAISON DU NIVEAU DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS

Cette section a pour but de comparer le niveau des dépenses du gouvernement du Québec avec celui de l'Ontario et ceux du reste du Canada.

Comparaison des niveaux des dépenses de programmes en pourcentage du PIB

Le graphique 10.14 compare le niveau des dépenses de programmes, exprimé en pourcentage du PIB, en 1991-1992 et en 2000-2001. À cet égard, il y a lieu de noter les points suivants :

— Le Québec a un niveau de dépenses de programmes, en proportion du PIB, plus élevé qu'en Ontario et que dans le reste du Canada. En 2000-2001, il s'élève à 18,7 % au Québec comparativement à 12,3 % en Ontario et 14,3 % dans le reste du Canada;

— Au cours des dix dernières années, le niveau relatif des dépenses de programmes a été réduit au Québec, mais aussi et davantage en Ontario et dans le reste du Canada.

Graphique 10.14: Dépenses de programmes, exprimées en pourcentage du PIB, Québec, Ontario et reste du Canada

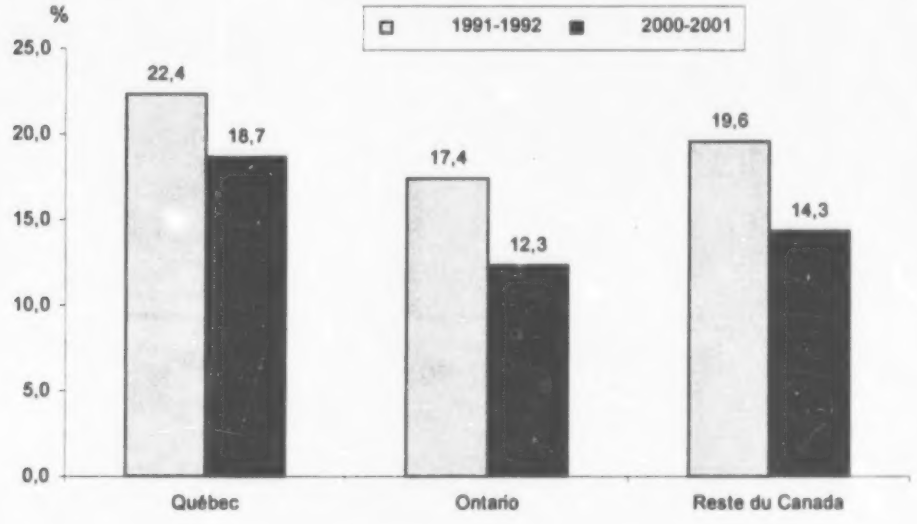

Source des données : Comptes publics et Budgets des provinces, Ministère des finances du Québec. Pour 2000-2001, il s'agit d'estimations.

Comparaison de l'évolution des dépenses de programmes

Le graphique 10.15 compare les variations des dépenses de programmes au cours de la décennie précédente, soit au cours des périodes 1991-1992 à 1994-1995, 1995-1996 à 1997-1998 et 1998-1999 à 2000-2001. Il ressort de cette comparaison les conclusions suivantes :

— La période 1995-1996 à 1997-1998 s'est caractérisée par une baisse significative des dépenses de programmes au Québec et en Ontario et ce, en raison des programmes rigoureux de compressions budgétaires mis en vigueur au cours de cette période dans ces juridictions;

— Quant à la période 1998-1999 à 2000-2001, elle s'est caractérisée par une reprise de la croissance des dépenses de programmes dans l'ensemble des juridictions. Le rythme de cette reprise est un peu plus rapide au Québec qu'en Ontario, mais se compare à celui du reste du Canada.

Graphique 10.15 : Variations des dépenses de programmes, Québec, Ontario et reste du Canada (%)

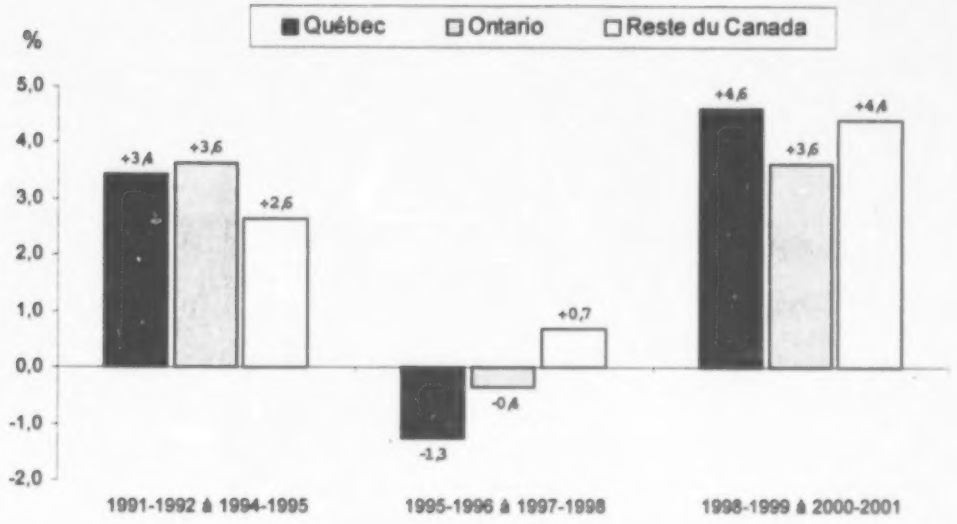

Source des données : Comptes publics et Budgets des provinces, ministère des Finances du Québec. Pour 2000-2001, il s'agit d'estimations.

Comparaison de la part des dépenses du service de la dette dans les dépenses totales

La part du service de la dette dans les dépenses totales est un indicateur qui permet de mesurer l'incidence de la dette des gouvernements sur le budget de dépenses.

Le graphique 10.16 compare, pour les années 1991-1992 et 2000-2001, soit à dix ans d'intervalle, la part des dépenses d'intérêts du gouvernement du Québec à celles de l'Ontario et celles du reste du Canada. Ce graphique permet de faire les constats suivants :

— En 2000-2001, le ratio du service de la dette du gouvernement du Québec, est, avec celui de l'Ontario, l'un des ratios les plus élevés au Canada;

— Dans le reste du Canada, ce ratio est beaucoup moins élevé, en raison d'un endettement moins élevé. Il se situe actuellement à peu près au même niveau qu'il y a dix ans.

Graphique 10.16 : Poids du service de la dette dans les dépenses totales, Québec, Ontario et reste du Canada (%)

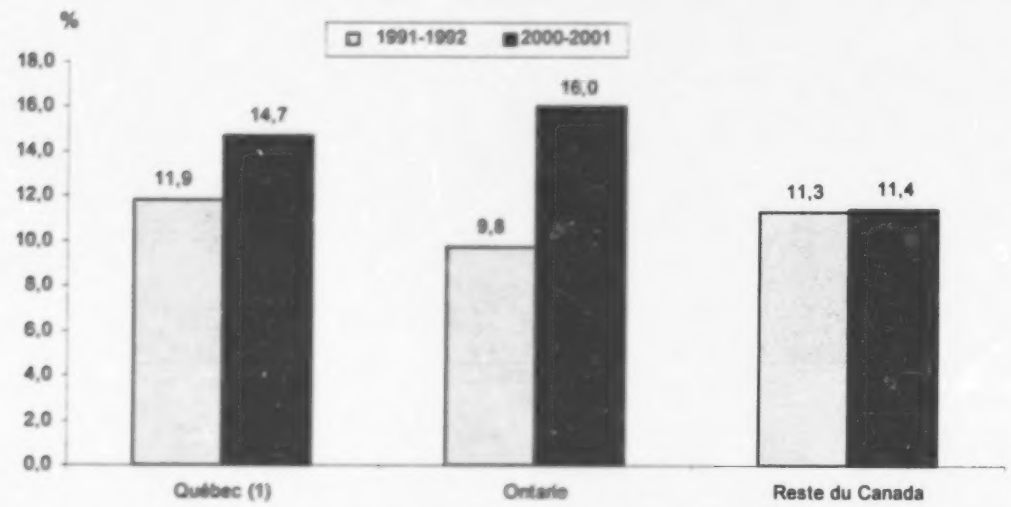

(1) : Pour le Québec, le ratio est basé sur un service de dette n'incluant pas les intérêts sur la dette subventionnée, car, avec les intérêts sur la dette subventionnée, ce ratio serait de 14,9 % en 1991-1992 et de 17,7 % en 2000-2001.

Source des données : Comptes publics et Budget des provinces, ministère des Finances du Québec.

Comparaison du niveau des dépenses des administrations publiques dans certains pays de l'OCDE

La proportion des dépenses totales consolidées des administrations publiques dans le PIB mesure la taille du secteur public dans l'économie. Le graphique 10.17 présente une comparaison, pour l'année 1999, du niveau des dépenses consolidées des administrations publiques de tous les paliers de gouvernement dans certains pays de l'OCDE. Ce graphique fournit les indications suivantes :

— Le Québec se situe parmi les juridictions ayant un secteur public important en termes de poids dans l'économie;

— Parmi les pays considérés, la Suède demeure le pays qui a le plus important secteur public en termes de taille des dépenses dans l'économie, suivie par la France. Les États-Unis demeurent le pays ayant le secteur public le moins important en termes de poids relatif dans l'économie.

Graphique 10.17 : Dépenses totales des administrations publiques, en % du PIB au Québec et dans certains pays de l'OCDE, 1999

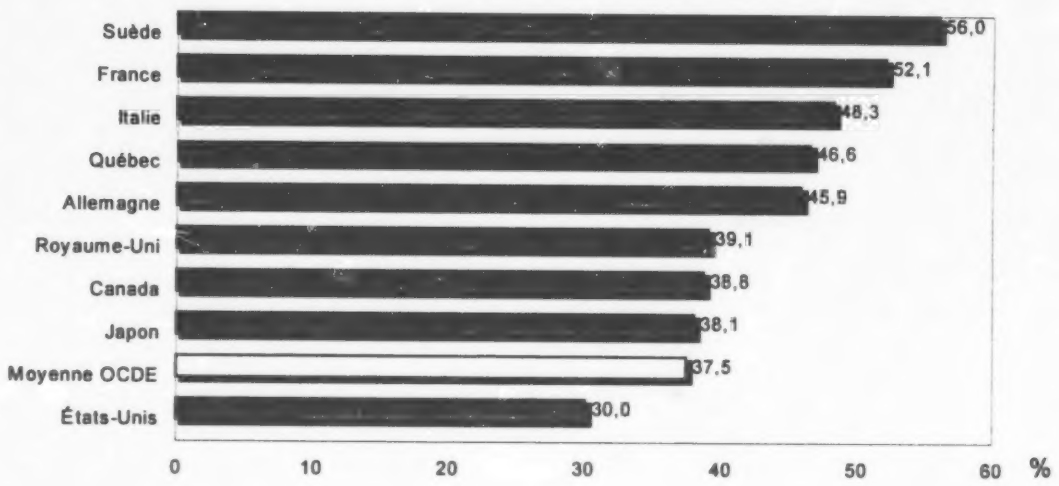

Note : Pour le Québec, l'indicateur est estimé à partir de l'indicateur de l'OCDE pour le Canada et de statistiques canadiennes.

Source des données : OCDE : *Perspectives économiques de l 'OCDE*, no 68, décembre 2000.

4. COMPARAISONS DU NIVEAU DES DÉPENSES DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION

Cette section présente une comparaison du niveau **des dépenses**, en santé et en éducation, exprimé en pourcentage du PIB, avec l'ensemble du Canada et certains pays de l'OCDE.

Domaine de la santé

Le graphique 10.18 présente le niveau des dépenses totales publiques et privées, en 1990 et en 2000, en proportion du PIB, dans le domaine de la santé au Québec, en Ontario et dans le reste du Canada. Cette illustration montre que :

— Au Québec, le niveau des dépenses en santé est plus élevé qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada. En effet, selon les données estimées de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), pour l'année 2000, il se chiffre à 9,6 % du PIB au Québec, comparativement à 8,7 % en Ontario et 9,2 % dans le reste du Canada;

— Le niveau de dépenses dans le domaine de la santé en 2000, indique une tendance à la hausse par rapport à l'année 1990 dans les juridictions considérées.

Graphique 10.18 : Dépenses totales (publiques et privées) en santé, en pourcentage du PIB, Québec, Ontario et reste du Canada

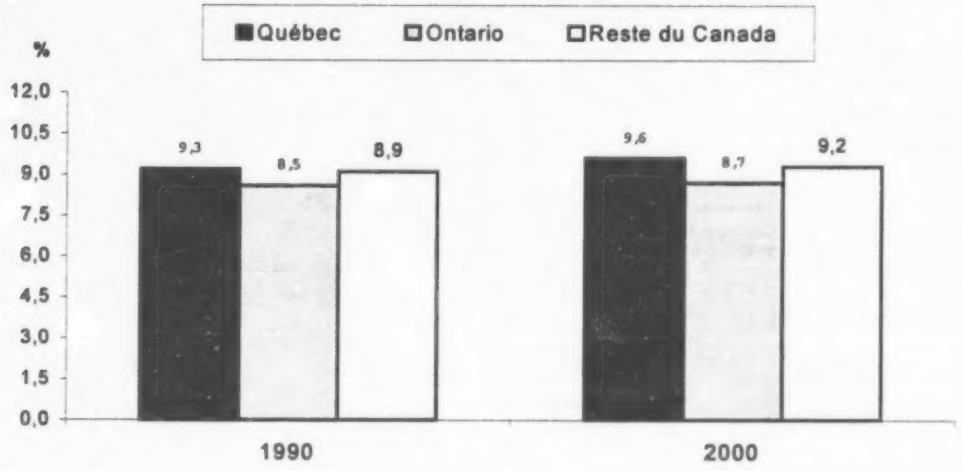

Source des données: Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) : *Tendances des dépenses nationales de santé 1975-2000*, décembre 2000. Données estimées pour 2000.

Comparaison de la dépense par habitant en santé au Québec et dans le reste du Canada

Le graphique 10.19 compare pour sa part, la dépense en santé par habitant pour les années 1990 et 1998. Cette comparaison est basée sur les dépenses publiques encourues par les gouvernements du Québec, de l'Ontario et de l'ensemble des provinces hors Québec. Cette illustration indique que :

— En 1990, la dépense par habitant était moins élevée au Québec qu'en Ontario et que dans le reste du Canada. En effet, elle était de 1 463 $ au Québec, comparativement à 1 571 $ en Ontario, soit 7,4 % de moins, et 1 551 $ dans le reste du Canada, soit 6,0 % de moins;

— En 1998, le niveau de cette dépense est comparable à celui de l'Ontario et à celui du reste du Canada. En effet, la dépense par habitant est de 1 761 $ au Québec, comparativement à 1 764 $ en Ontario et 1 790 $ dans le reste du Canada.

Graphique 10.19 : Dépenses publiques par habitant dans le secteur de la santé, gouvernements du Québec, de l'Ontario et des provinces dans le reste du Canada

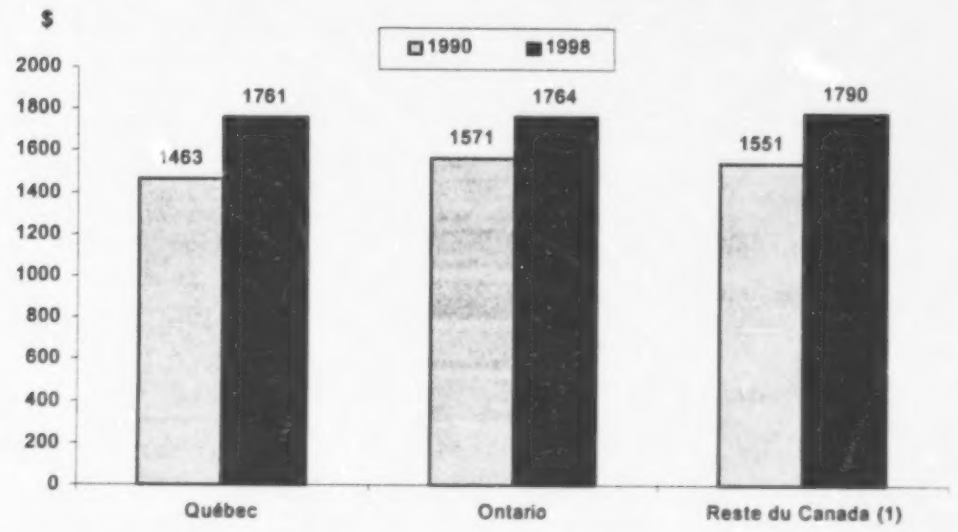

(1) : Excluant le Québec et les Territoires

Source des données: Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) : *Tendances des dépenses nationales de santé 1975-2000*, décembre 2000.

Comparaison du niveau des dépenses totales de santé avec certains pays de l'OCDE

Le graphique 10.20 présente le niveau des dépenses totales (publiques et privées) en 1998, dans le domaine de la santé, en proportion du PIB, au sein de certains pays de l'OCDE (pays du G-7). Cette illustration fait ressortir les points suivants :

— Le Québec se classe parmi les juridictions qui consacrent le plus de ressources à la santé. En 1998, il a consacré environ 9,9 % de son PIB à la santé, comparativement à une moyenne de 9,0 % pour les pays du G-7 sans les États-Unis;

— Les États-Unis demeurent le pays qui consacre le plus de ressources au domaine de la santé, au sein de la zone OCDE, suivi par l'Allemagne.

Graphique 10.20 : Dépenses totales (publiques et privées), en santé, en pourcentage du PIB, au Québec et dans les pays du G-7, année 1998

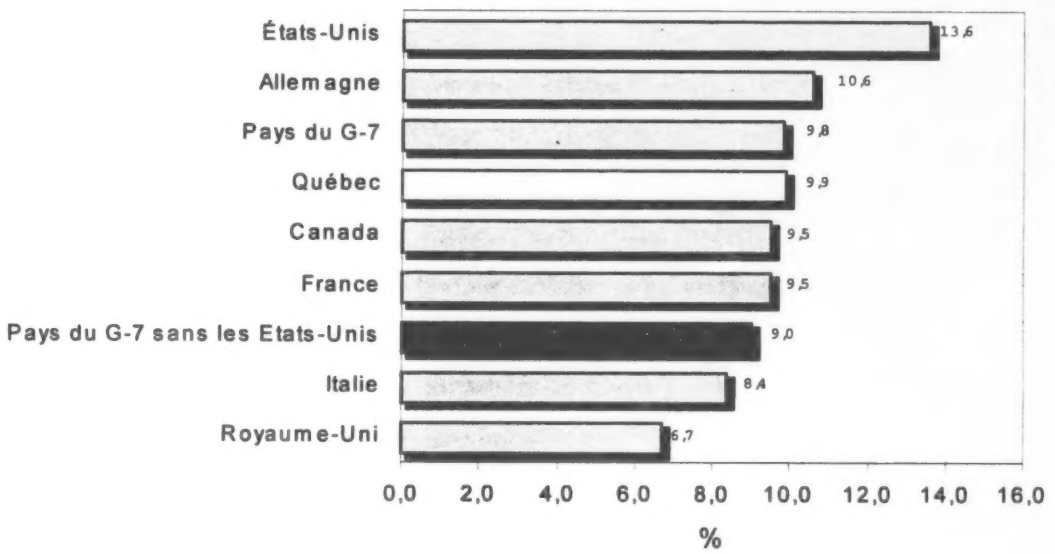

Note : L'indicateur pour le Québec est estimé sur la base de l'indicateur OCDE pour le Canada et des statistiques canadiennes de l'ICIS pour 1998.

Source des données : OCDE, Base de données sur la santé (Éco-santé), mise à jour juin 2000.

Domaine de l'éducation

Comparaison dans le domaine de l'éducation du Québec avec l'Ontario et le reste du Canada

Le graphique 10.21 indique le niveau global de dépenses totales (publiques et privées) dans le domaine de l'éducation, en pourcentage du PIB, pour le Québec, l'Ontario et le reste du Canada, et ce pour les années 1989-1990 et 1999-2000. D'après ces données, on peut conclure que :

— Globalement, le Québec consacre plus de ressources à l'éducation que l'Ontario et le reste du Canada. En effet, en 1999-2000, il a consacré 7,4 % de son PIB à ce domaine, comparativement à 5,8 % en Ontario et 6,3 % dans le reste du Canada;

— Globalement, le niveau des dépenses dans l'éducation en termes du PIB, au Québec, est resté sensiblement le même qu'il y a dix ans, alors qu'il a diminué en Ontario et dans le reste du Canada.

Graphique 10.21 : Dépenses totales (publiques et privées) en éducation, en pourcentage du PIB, Québec, Ontario et reste du Canada

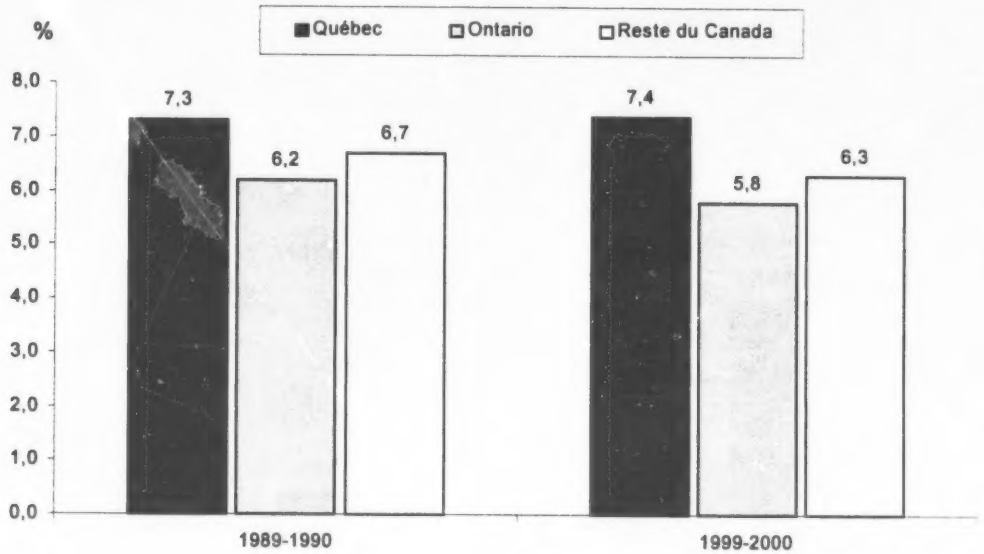

Note : Les dépenses totales d'éducation considérées par le MEQ incluent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'immobilisation des établissements d'enseignement publics et privés, les dépenses de gestion du ministère, les contributions gouvernementales aux régimes de retraite du personnel, l'aide financière aux études et autres dépenses d'éducation et de formation selon le concept retenu par Statistique Canada.

Source des données : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives. Données estimées pour 1999-2000.

Comparaison de la dépense totale d'éducation par habitant

Le graphique 10.22 présente la comparaison de la dépense totale par habitant, en 1999-2000, par niveau d'enseignement, à partir des données fournies par le ministère de l'Éducation. L'examen de ce graphique permet de constater que :

— Au Québec, la dépense totale d'éducation, tous niveaux confondus, est légèrement supérieure à celle de l'Ontario, mais comparable au reste du Canada. En effet, elle s'élève à 2 033 $ par habitant en 1999-2000, comparativement à 1 988 $ en Ontario et 2 045 $ dans le reste du Canada;

— La dépense totale par habitant dans l'enseignement primaire et secondaire est par contre moins élevée qu'en Ontario et que dans le reste du Canada; elle est de 1 122 $ en 1999-2000, comparativement à 1 287 $ en Ontario et 1 278 $ dans le reste du Canada;

— Par ailleurs, au Québec, la dépense totale par habitant dans l'enseignement post secondaire est plus élevée qu'en Ontario et que dans le reste du Canada; elle est de 675 $ pour la même année, comparativement à 570 $ pour l'Ontario et 573 $ pour le reste du Canada.

Graphique 10.22 : Dépense totale d'éducation, par habitant, par niveau d'enseignement, Québec, Ontario et reste du Canada, année 1999-2000

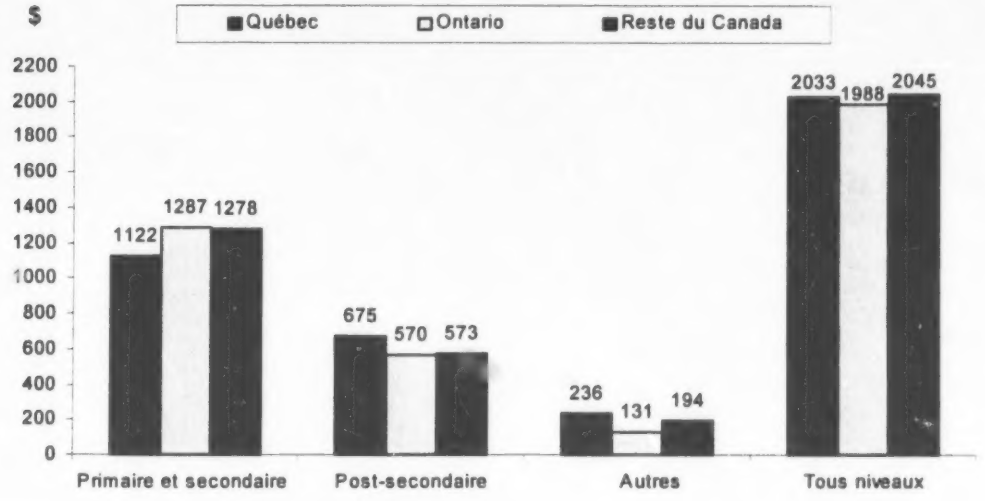

Note : La catégorie : « Autres » regroupe essentiellement les dépenses relatives aux cours de formation et de perfectionnement ne relevant pas de programmes d'enseignement régulier, financées par les autorités fédérales et provinciales et autres dépenses similaires, selon le concept défini par Statistique Canada (Exemples: les cours de formation de la main d'oeuvre financés par Développement des ressources humaines Canada, les cours de langues, les cours aux détenus dans les prisons fédérales et provinciales).

Source des données : Ministère de l'Éducation du Québec, Direction des statistiques et des études quantitatives. Estimations pour 1999-2000.

Comparaisons du niveau des dépenses en éducation avec certains pays de l'OCDE

Le graphique 10.23 présente une comparaison du niveau total des dépenses (publiques et privées) en faveur des établissements d'enseignement, en pourcentage du PIB, dans certains pays de l'OCDE. Cette illustration suggère que :

— Le niveau des dépenses dans l'éducation dans les pays considérés se caractérise par une grande variabilité, en raison de la grande diversité des systèmes d'enseignement;

— Le Québec consacre, en 1997, à l'éducation un effort financier plus important que dans la plupart des pays de l'OCDE, soit 7,1 % de son PIB, comparativement à 5,8 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Graphique 10.23 : Niveau des dépenses totales (publiques et privées) en faveur des établissements d'enseignement, en proportion du PIB au Québec[1] et dans certains pays de l'OCDE, 1997

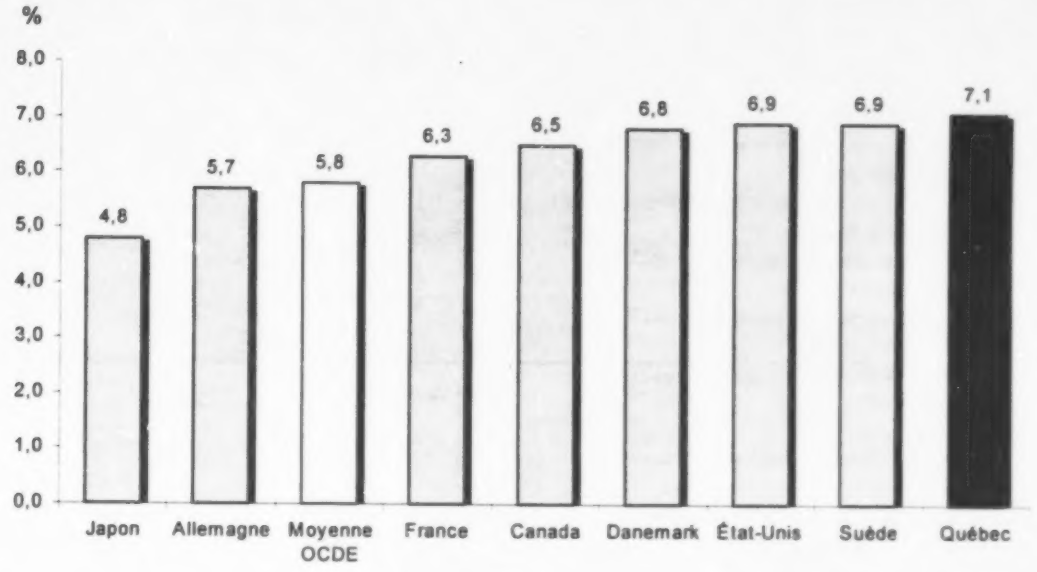

Source des données: OCDE : *OCDE en chiffres, statistiques sur les pays membres, édition 2000.*

[1] L'indicateur pour le Québec est estimé à partir de l'indicateur de l'OCDE pour le Canada et les statistiques canadiennes sur l'éducation.

ANNEXE A

Synthèse de l'évolution des indicateurs de dépense entre 1991-1992 et 2001-2002

	Moyenne 1991à 1994	Moyenne 1995 à 1997	Moyenne 1998 à 2000	Année 2001-2002
Évolution des dépenses [1]:				
Santé et Services sociaux (milliards de $) [2]	12,8	12,9	15,1	16,7
Variation nominale (%)	*3,7*	*(0,4)*	*5,6*	*4,5*
Éducation, (milliards de $) [3]	10,2	10,0	9,8	10,6
Variation nominale (%)	*2,6*	*(3,3)*	*1,4*	*5,5*
Emploi et Solidarité sociale (milliards de $) [4]	3,7	3,9	4,1	3,9
Variation nominale (%)	*9,6*	*(1,9)*	*(2,4)*	*(4,6)*
Famille, Enfance et Condition féminine (milliards de $)	1,0	1,1	1,5	1,7
Variation nominale (%)	*6,3*	*7,7*	*6,5*	*9,2*
Autres secteurs (milliards de $)[5]	8,4	7,9	8,6	9,0
Variation nominale (%)	*1,3*	*(0,7)*	*2,5*	*0,1*
Dépenses de programmes (milliards de $)	36,0	35,9	39,1	41,9
Variation nominale (%)	*3,4*	*(1,3)*	*3,2*	*3,0*
Service de dette (milliards de $)[6]	5,2	6,2	6,8	7,2
Variation nominale (%)	*7,4*	*5,1*	*1,2*	*3,5*
Dépenses totales (milliards de $)	41,2	42,1	45,9	49,2
Variation nominale (%)	*3,9*	*(0,4)*	*2,9*	*3,1*
Service de dette/dépenses totales (%)	12,5	14,8	14,8	14,7
Indicateurs de dépenses:				
Dépenses totales en % du PIB nominal (%)	25,5	23,2	22,4	21,7
Variation annuelle (%)	*1,3*	*(3,6)*	*(1,0)*	*(0,8)*
Dépenses de programmes en % du PIB nominal (%)	22,3	19,8	19,1	18,5
Variation annuelle (%)	*0,8*	*(4,5)*	*(0,4)*	*(0,9)*
Dépenses de programmes par habitant ($)	5048	4932	5326	5667
Variation annuelle (%)	*2,7*	*(1,7)*	*4,3*	*2,7*
Dépenses de programmes par habitant ($ 1992)	5019	4660	4803	4907
Variation annuelle (%)	*0,4*	*(3,4)*	*2,5*	*0,9*
Principaux indicateurs socio-économiques:				
Population ('' 0000) [7]	7137,5	7272,7	7348,4	7398,3
Variation annuelle (%)	*0,7*	*0,4*	*0,3*	*0,3*
Produit intérieur brut nominal - PIB (milliards de $)[7]	161,4	181,7	205,3	226,9
Croissance du PIB nominal Québec (%)	*2,7*	*3,4*	*5,1*	*4,0*
IPC Canada (base 1992=100) [7] [(%)]	100,6	105,9	110,9	115,5
Variation annuelle (%)	*2,3*	*1,8*	*1,8*	*1,8*

[1] Les dépenses sont redressées pour être sur base comparable dans le temps, dans la structure budgétaire 2001-2002.

[2] Le montant global de dépenses inclut, en 1998-1999, des dépenses de 733,0 M$ effectuées pour la restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, mais le pourcentage de variation moyen exclut cet impact.

[3] Le montant global, pour 1998-1999, inclut 208,3 M$ pour l'amélioration de la situation des universités, mais le pourcentage de variation exclut cet impact.

[4] Le pourcentage de variation pour l'année 1998-1999 ne tient pas compte d'un montant de 595,6 M$ relatif à l'Entente sur le marché du travail.

[5] Excluant l'impact du pacte fiscal. Si on incluait les sommes découlant du pacte fiscal, la variation moyenne serait de 3,4 % pour la période de 1998 à 2000.

[6] Le service de la dette inclut les effets de la réforme comptable à partir de 1997-1998 et n'inclut pas les intérêts sur la dette subventionnée.

[7] Basées sur des données correspondant à l'année civile se terminant trois mois avant l'année financière.

ANNEXES
INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

ANNEXE A

Évolution des dépenses sur 15 ans

	Dépenses de programmes [1]		Service de la dette		Dépenses totales	
	M$	variation en %	M$	variation en %	M$	variation en %
1986-1987	25139,7	3,0	3556,2	6,0	28695,9	3,5
1987-1988	26337,1	4,8	3674,9	3,3	30012,0	4,6
1988-1989	28096,2	6,7	3736,1	1,7	31832,3	6,1
1989-1990	29832,6	6,2	4081,1	9,2	33913,7	6,5
1990-1991	32339,7	8,4	4436,7	8,7	36776,4	8,4
1991-1992	34588,1	7,3	4666,0	5,2	39354,1	7,0
1992-1993	36253,0	4,5	4756,3	1,9	41009,3	4,2
1993-1994	36242,1	(0,0)	5316,4	11,8	41558,5	1,3
1994-1995	36949,1	2,0	5881,9	10,6	42831,0	3,1
1995-1996	36746,6	(0,5)	6033,6	2,6	42780,2	(0,1)
1996-1997	35297,1	(3,9)	5855,0	(3,0)	41152,1	(3,8)
1997-1998	35550,9	0,7	6765,3	15,5	42316,2	2,8
1998-1999	38013,8	2,6[2]	6573,3	(2,8)	44587,1	5,4
1999-2000	38704,8	1,8	6751,6	2,7	45456,4	1,9
2000-2001	40690,8	5,1	6996,0	3,6	47686,8	4,9
2001-2002	41929,1	3,0	7243,0	3,5	49172,1	3,1

[1] Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2001-2002 et incluent les redressements relatifs à la politique familiale.

[2] Taux corrigé pour exclure d'une part l'impact de l'entente Canada-Québec sur le marché du travail qui est entré en vigueur en 1998-1999, et d'autre part l'impact des dépenses extraordinaires effectuées en 1998-1999 pour mettre en oeuvre le plan de restructuration financière et de consolidation des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et pour améliorer la situation financière des universités. Le taux de croissance tenant compte de ces dépenses aurait été de 5,9 %.

ANNEXE B

Évolution sur 15 ans de certains indicateurs propres au Québec

	Population[1]	Taux de croissance du PIB[2]	Taux d'inflation au Canada[3]	Dépenses de programmes en % du PIB	Dépenses de programmes par habitant	
	('000)	(%)	(%)	(%)	($)	variation en %
1986-1987	6 708,4	9,0	4,1	21,4	3 747	2,3
1987-1988	6 782,8	9,6	4,4	20,5	3 883	3,6
1988-1989	6 839,6	9,6	4,0	19,9	4 108	5,8
1989-1990	6 929,5	5,3	5,0	20,1	4 305	4,8
1990-1991	7 004,4	3,3	4,8	21,1	4 617	7,2
1991-1992	7 064,7	1,2	5,6	22,4	4 910	6,3
1992-1993	7 112,8	2,1	1,5	22,9	5 097	3,8
1993-1994	7 165,2	2,4	1,8	22,4	5 058	(0,8)
1994-1995	7 207,3	5,0	0,2	21,7	5 127	1,4
1995-1996	7 241,4	4,1	2,2	20,7	5 075	(1,0)
1996-1997	7 274,0	1,7	1,6	19,6	4 853	(4,4)
1997-1998	7 302,6	4,3	1,6	18,9	4 868	0,3
1998-1999	7 323,5	3,1	0,9	19,6	5 191	6,6
1999-2000	7 349,1	5,4	1,7	19,0	5 267	1,5
2000-2001	7 372,5	6,9	2,7	18,7	5 519	4,8
2001-2002	7 398,3	4,0	1,8	18,5	5 667	2,7

1. Population au 1er juillet de l'année financière correspondante.
2. Le PIB (en termes de revenu) est calculé sur base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.
3. Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

ANNEXE C

Dépenses par portefeuilles de 1985-1986 à 2001-2002*

	Budget de dépenses	Dépenses probables	Dépenses réelles			
	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997
Affaires municipales et Métropole	1 446	1 343	1 099	996	1 189	1 251
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	627	677	531	550	515	600
Assemblée nationale	84	81	74	74	67	80
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	558	491	372	412	587	586
Conseil exécutif	71	61	179	44	41	45
Culture et Communications	480	532	496	524	429	433
Éducation	10 635	10 079	9 825	9 580	9 449	10 040
Emploi et Solidarité sociale	3 914	4 101	4 084	4 158	3 779	3 956
Environnement	194	235	271	190	158	185
Famille, Enfance et Condition féminine*	1 678	1 536	1 497	1 470	1 278	1 066
Faune et Parcs	114	147	80	111	121	91
Finances	571	465	303	354	312	188
Industrie et Commerce	144	266	155	130	167	141
Justice	469	469	459	486	454	460
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	44	43	41	94	36	42
Recherche, Science et Technologie	222	257	299	258	143	155
Régions	194	144	152	135	105	130
Relations avec les citoyens et Immigration	180	179	142	147	137	144
Relations internationales	106	102	98	88	77	83
Ressources naturelles	310	337	485	369	300	346
Revenu	684	710	721	845	1 085	631
Santé et Services sociaux	16 716	15 993	14 828	14 596	12 923	12 861
Sécurité publique	746	745	701	703	664	696
Tourisme, Loisir et Sport	139	134	173	121	104	100
Transports	1 532	1 491	1 578	1 507	1 363	930
Travail	74	72	81	72	68	68
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	0	0	0	0	0	(11)
Dépenses de programmes	41 929	40 691	38 704	38 014	35 551	35 297
Service de la dette	7 243	6 996	6 751	6 574	6 766	5 855
Dépenses totales	49 172	47 687	45 455	44 588	42 317	41 152

* Un redressement a été effectué afin de présenter les dépenses 2000-2001 et antérieures sur la même base qu'en 2001-2002. Ce redressement entraîne, pour 2000-2001, une hausse du budget de dépenses de 43,4 M$ au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque ministère peut ne pas correspondre au total.

Dépenses réelles

1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993	1991-1992	1990-1991	1989-1990	1988-1989	1987-1988	1986-1987	1985-1986
1 429	1 422	1 305	1 278	1 179	1 077	998	850	829	854	747
659	657	675	677	703	711	654	581	547	510	523
86	86	81	83	83	82	74	71	65	59	66
506	532	516	578	537	536	498	491	489	492	446
61	61	49	47	45	39	37	36	32	33	45
425	430	443	448	401	375	345	327	294	269	281
10 454	10 445	10 154	10 360	9 969	9 455	8 891	8 716	8 211	7 749	7 464
4 022	4 007	3 886	3 613	3 200	2 783	2 546	2 515	2 511	2 533	2 490
196	201	204	221	204	199	177	168	130	117	125
1 063	1 032	1 002	942	865	810	702	601	548	538	474
87	93	101	107	106	106	98	91	93	92	103
262	308	272	276	285	327	254	205	186	270	303
152	143	148	291	202	173	211	217	138	250	256
454	489	495	495	465	431	386	369	349	308	299
99	86	38	84	35	34	77	29	27	25	64
157	165	161	145	122	116	110	98	90	87	82
163	177	73	63	51	49	51	66	55	44	52
143	147	153	158	154	110	94	84	76	68	69
100	95	100	104	98	90	74	77	75	65	65
376	406	436	464	470	469	447	438	365	351	350
511	490	557	559	526	478	420	391	339	317	314
13 038	13 089	12 944	12 697	12 341	11 312	10 331	9 519	8 825	8 175	7 677
719	719	713	743	779	835	651	608	536	495	497
94	100	94	110	114	106	96	90	83	94	110
1 460	1 551	1 533	1 614	1 683	1 588	1 624	1 487	1 371	1 290	1 370
70	74	69	79	76	73	80	103	84	56	68
(39)	(34)	40	18	15	(24)	(97)	(135)	(13)	(1)	71
36 747	36 949	36 242	36 254	34 668	32 340	29 831	28 093	26 337	25 140	24 411
6 034	5 881	5 316	4 756	4 666	4 437	4 081	3 736	3 675	3 556	3 354
42 781	**42 830**	**41 558**	**41 010**	**39 384**	**36 777**	**33 912**	**31 829**	**30 012**	**28 696**	**27 765**